

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Économiques

*Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences Économiques
Option : Développement local, tourisme et valorisation du patrimoine*

Thème

La contribution de l'activité aquacole au
développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou
Cas : de la ferme M'lata d'Azeffoun.

Réaliser par :

M^r. IMINE Mustapha

Sous la direction du:

M^{me}. BOURKACHE Ferroudja

Devant le jury composée de :

Le président : M^r. KHEDDACHE Lyès Maître de conférences à UMMTO

L'examineur: M^r. AHALI Nouredine Maître assistant à UMMTO

Le rapporteur: M^{me}. BOURKACHE Ferroudja Maître assistante à UMMTO

Soutenu le :17/12/2015

Remerciements

Je tiens à remercier particulièrement **Madame BOURKACHE Ferroudja**, qui m'a accompagnée tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Je tiens à exprimer mes vifs remerciements à toutes personnes et organismes ayant contribué à ce travail, particulièrement :

- Tout le personnel de la Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- Monsieur DJALADJ Larbi l'exploitant de la ferme de M'lata d'Azeffoun ;
- Monsieur BADANI Ahmed administrateur au niveau du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutique.

Mes remerciements vont également vers toutes mes proches et particulièrement mes parents.

J'aimerais aussi remercier les membres du jury qui me feront l'honneur de présider et d'examiner mon travail.

A tous ceux qui m'ont aidée de près ou de loin, par un geste, une parole ou un conseil, je leur dis merci.

Sans oublier mes enseignants qui nous assurés des études de haut niveau et qui nous permis d'acquérir des connaissances.

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

- Ma très chère mère;
- Mon père ;
- Ma famille ;
- Tous les miens.

A decorative graphic of a scroll with a grey shadow, containing the title text.

Liste des abréviations

Liste des abréviations

Abréviation et sigles utilisées

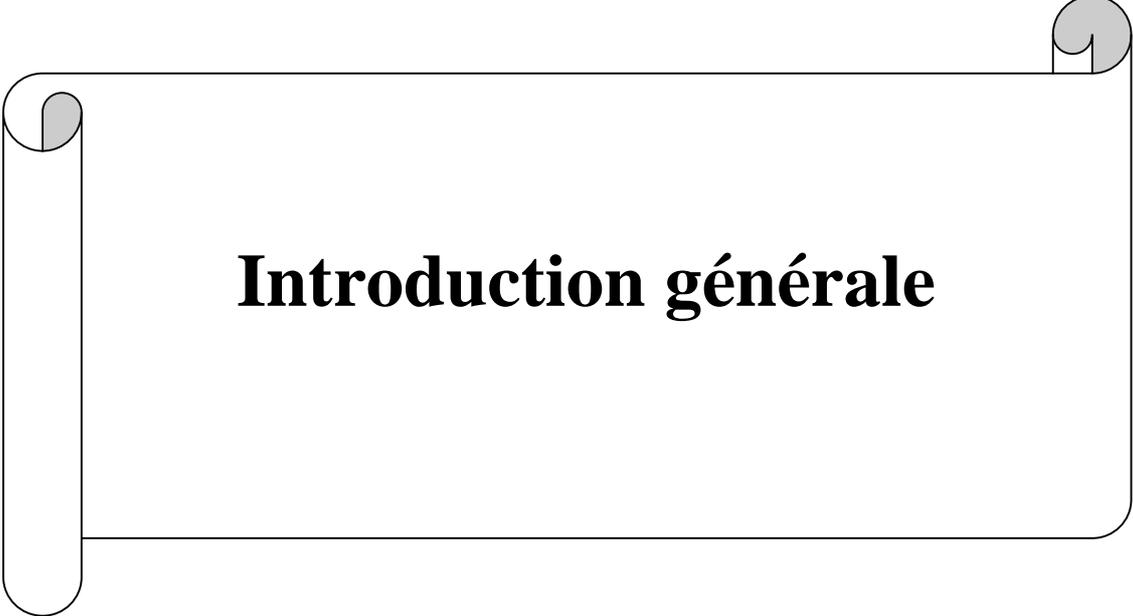
ANSEJ	Agence nationale de soutien à l'emploi de jeune
CA	Consommation Intermédiaire
CALPI	Comité de promotion de l'investissement
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNRDPA	Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
DPRH	Direction de la Pêche et des Ressources Halieutique
FAO	Food and Agriculture Organisation of the United Nation Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
FMI	Fond Monétaire Internationale
FNDRA	Fond National de Régulation et Développement Agricole
KG	Kilogramme
MPRH	Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutique
PCD	Plans de développement communaux
PCSC	Plan complémentaire de soutien à la croissance économique
PDPA	Plan de Développement de la pêche et de l'aquaculture
PIB	Produit Intérieur Brut
PIL	Programmes d'industries locales
PNDA	Plan National de Développement de l'Aquaculture
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PSRE	Programme de soutien à la relance économique
ONDPA	Office National de développement et de protection aquacole
SAIPA	système d'accompagnement à l'investissement productif dans les filières de Pêche et d'Aquaculture
VAB	Valeur Ajoutée Brut
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
ZAA	Zone d'Activité Aquacole



Sommaire

Sommaire

Remerciement.....	I
Dédicaces.....	II
Liste des abréviations.....	III
Introduction générale.....	1
Chapitre I : Les fondements théorique du développement local.....	6
Section 1: Généralité sur le développement local.....	7
Section 2: Le développement local en Algérie.....	18
Chapitre II : L'activité aquacole en Algérie.....	24
Section 1: Généralité sur l'activité aquacole.....	25
Section 2: Aperçu sur l'activité aquacole en Algérie.....	36
Section 03 : le rôle socio-économique de l'activité aquacole.....	48
Chapitre III : L'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefou.....	57
Section 1: L'activité aquacole dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	58
Section 2: La ferme M'lata d'Azzefoun.....	73
Conclusion générale.....	81
Bibliographie.....	83
Liste des tableaux.....	87
Liste des figures.....	88
Annexes.....	89
Table des matières.....	104



Introduction générale

Introduction générale

Longtemps marginalisé, l'activité aquacole en Algérie suscite ces dernières années un intérêt particulier de la part des pouvoirs publics, lui accordent une importance essentielle dans ses programmes. En effet, elle est considérée comme une activité économique à part entière, par sa capacité à contribuer à l'amélioration des besoins alimentaires, à la création des milliers d'emplois et à la consolidation de l'économie nationale. Toutefois, les efforts consentis par les pouvoirs publics pour la relance de ce secteur devraient prendre en considération l'état du potentiel naturel (ressources) et les exigences de la société.

Face à la crise de la pêche, derrière une grande ressource biologique sauvage exploitée pour l'alimentation humaine, nombreux ceux qui voient dans l'aquaculture une issue normale et inévitable. Ainsi, compte tenu de l'état très dégradé des stocks halieutiques marins, aucune augmentation des prises n'est à attendre. Il y a guère de stock vierge la plus part sont surexploités et seul l'aquaculture pourra répondre à la demande de produits halieutiques dans les années avenir et assurer la jointure entre la consommation et les pêcheries sauvages.

Au plan des structures, le secteur de la pêche et l'aquaculture avait été confié, pendant longtemps, à un grand ministère chargé des transports et cette situation a prévalu jusqu'en 1979 avec une seule interruption du 02 janvier 1964 jusqu'au 23 janvier 1968 où la pêche était sous la tutelle du ministère de l'agriculture et la réforme agraire. Le secteur de pêche et de l'aquaculture est devenu un secteur autonome en 1979 avec la création du premier Secrétariat d'état à la pêche maritime. Puis a été placée de nouveau sous la tutelle de Ministère de l'Agriculture.

Aujourd'hui, ce secteur relève d'un ministère à part entière, Ministère des pêches et des ressources halieutiques. Ces changements au sommet montrent, si besoin était, l'intérêt que suscite actuellement ce secteur de l'économie que le gouvernement veut absolument dynamiser. Dans ce cadre, et avec le changement intervenu, ce secteur a connu un développement notable justifié par l'intérêt spécial et le soutien accordé par les pouvoirs publics étant donné son rôle vital. A travers :

- La satisfaction des besoins alimentaires des populations et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire, dans l'amélioration qualitative de la ration alimentaire journalière ;
- La création d'emplois et de richesses ;

Introduction générale

- La participation à la promotion des exportations hors hydrocarbures en générant des recettes en devise ;
- Des recettes fiscales pour les pouvoirs publics ;
- Le rendement de l'actif (bénéfices) pour propriétaires des actifs ;
- La création de pôles d'activités socio-économiques visant à la stabilisation des populations du littoral et celles rurales;
- La promotion et facilitation de l'investissement national et le partenariat international en vue d'une exploitation rationnelle des ressources ;
- Le renforcement de la coopération économique, scientifique et technique et le partenariat dans le sens d'une intégration régionale et internationale ;
- Les externalités est comprend les effets négatifs ou positifs.

Dans ces conditions, il s'avérait nécessaire de dynamiser le secteur et de lui faire jouer un rôle positif dans l'économie nationale.

Dans le cadre de l'augmentation et l'amélioration de la production, d'autres actions sont également menées notamment dans le domaine des équipements et d'infrastructures, la valorisation et la relance des projets productifs publics et privés, préservation des milieux aquatiques. L'élaboration de plusieurs programmes de développement de l'aquaculture, le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutique encourage et accompagne ces programmes par la signature de conventions avec des banques (la BADR), et les différents dispositifs d'aides (CNAC, ANSEJ et ANGEM).

L'Algérie, de par ses conditions naturelles riches et variées, tant du point de vue du relief que des faciès, dispose d'un milieu écologiquement propice pour le développement de l'aquaculture et dispose de potentialités importantes :

- Sites littoraux ;
- Eaux de refroidissement des centrales thermoélectriques ;
- Lacs naturels et oueds ;
- Barrages et retenues collinaires ;
- Ressources en eaux des zones semi-arides ;
- Zones humides d'intérêt piscicole.

Dans ce cadre, trois plan quinquennaux ont été élaborés et adoptés pour développer l'activité pêche et aquacole. On note aussi, la mise en œuvre d'un schéma directeur de

Introduction générale

développement des activités de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2025. De point de vue de tous les programmes et les stratégies national l'activité aquacole est devenue un élément de plus en plus important de la stratégie globale du développement en Algérie.

La wilaya de Tizi-Ouzou est considérée comme l'une des régions les plus riches du pays, recelant des ressources naturelles telles que les plages et forêts, une richesse artisanale et un patrimoine archéologique, des ressources importantes économiques telles que les ressources touristiques, ajoutant également des ressources hydriques, avec ses barrages et ses cours d'eau, sans oublier sa côte maritime disposant de plusieurs espèces halieutiques. Le littoral confère pour la wilaya un potentiel considérable en ressources halieutiques mais aussi aquacole, intégrant dans toute la wilaya par les différentes formes d'aquaculture (marine et continentale). La valorisation de la ressource halieutique par l'activité aquacole est développée récemment dans la wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre de mettre l'aquaculture à côté de la pêche comme une activité complémentaire et aussi grâce au rôle qui joue dans la dynamique territoriale. Une utilisation durable de cette ressource assure une stabilité sociale en procurant des activités et des revenus pour la région.

A ce titre, la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Tizi-Ouzou on initié un programme très important dans le programme aquacole national inscrit au titre du plan quinquennal 2015-2019. Dix fermes aquacoles seront lancées dans les prochaines années au long du littoral de la wilaya. Ces fermes viennent de renforcer la ferme de M'lata d'Azefoun qui est déjà mis son produit sur le marché en 2009.

C'est dans ce contexte, que notre problématique de recherche est formulée comme suit :

La problématique

L'économie de la wilaya de Tizi-Ouzou est basée sur le secteur des services, l'activité aquacole constitue incontestablement un créneau promoteur en matière de création de la richesse, à savoir que la wilaya de Tizi-Ouzou possède des ressources naturelles qui permettent de développer cette activité. La ferme aquacole de M'lata est considérée comme l'un des grandes exploitations à l'échelle nationale, c'est la seule ferme pilote réalisée dans le cadre du programme de la relance économique, sa capacité de production est de 1200 tonnes/an, la production des alevins est d'une capacité de 15 million, et des aliments. Au regard à la capacité de cette ferme, notre problématique s'attache de répondre à la question suivante :

Introduction générale

Quelle est la contribution de l'activité aquacole au développement économique et local dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

De cette question principale découle d'autres interrogations :

- L'activité aquacole pourra-t-elle créer un dynamisme local ?
- L'activité aquacole est une activité complémentaire au secteur de la pêche ?
- Quelle est la situation actuelle de l'aquaculture en Algérie ?
- Quelles sont les contraintes auxquelles est confrontée cette activité ?

Partant de là, notre hypothèse centrale est que l'activité aquacole est une activité économique explicitement assignée à assurer la sécurité alimentaire, à créer de la richesse et lutter contre la pauvreté, à créer des emplois et par conséquent stimuler la croissance et les exportations hors hydrocarbures.

Objectifs de l'étude

L'activité aquacole revêt un caractère stratégique, de par sa capacité à contribuer à l'émergence d'une économie productive nationale et à la création et la préservation de l'emploi, mais également par son aptitude à participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays. Dans cette perspective, l'un des principaux objectifs de notre étude est de chercher à savoir dans quelle mesure l'activité aquacole pourrait telle contribuer au processus de développement local.

La méthodologie de recherche

Dans notre recherche, nous avons utilisés une documentation assez diversifiée a fin de mener notre sujet de recherche : ouvrages généraux et spécialisés, mémoire de fin de cycle, articles et documents qui traitent les concepts théoriques de notre thème (rapport, revue).

Ajoutant à la documentation théorique, une enquête est réalisée sur la base d'un guide d'entretien au niveau de la ferme aquacole M'lata d'Azzefoun qui a été l'objet de notre étude, pour savoir l'impact socio-économique de l'activité aquacole sur la région. En outre, des entretiens sont réalisés au niveau de la direction de la pêche des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou et au niveau du ministère de la pêche et des ressources halieutique, afin de pouvoir réaliser un diagnostic sur le secteur aquacole dans la wilaya de Tizi-Ouzou et également de réaliser une étude comparative du secteur aquacole par wilaya.

Introduction générale

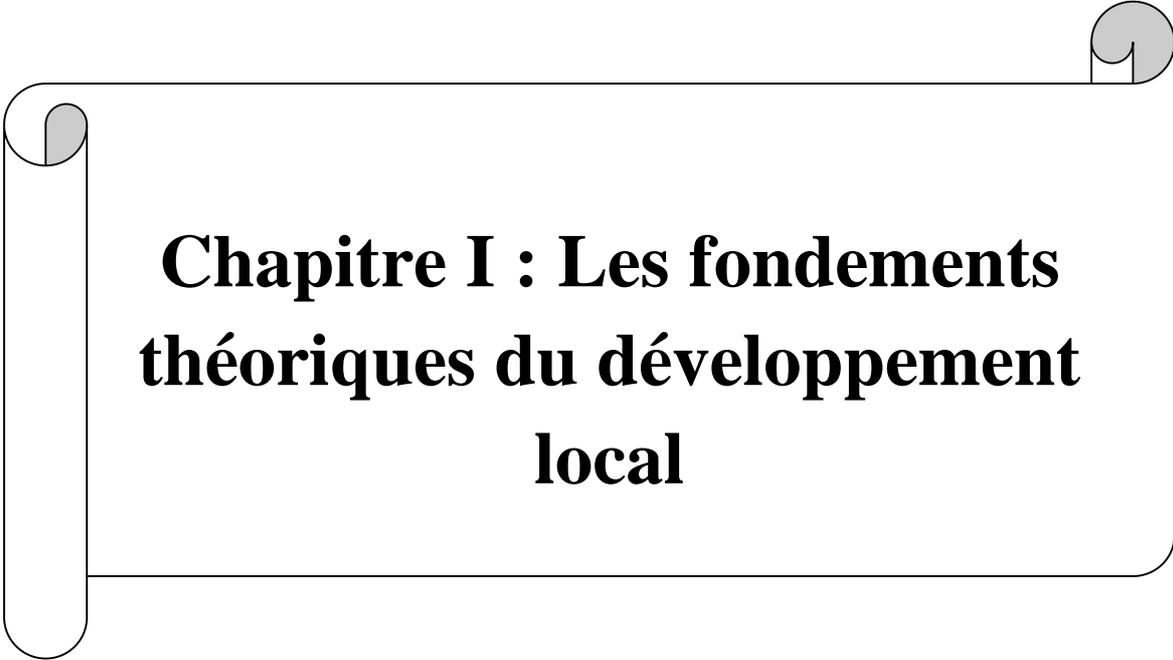
Le plan du travail

Pour répondre à cette interrogation centrale, nous avons scindé notre plan en trois chapitres.

Nous avons consacré **le premier chapitre**, sur la notion du développement local et son contenu, ensuite sur la démarche du développement local en Algérie.

Le deuxième chapitre sera consacré à examiner le développement de l'activité aquacole en Algérie depuis les premières tentatives faites avec des opérations de repeuplement, jusqu'à l'état actuel de mise en place de grands projets d'investissements, visant une aquaculture de production, créatrice d'emplois et génératrice de revenus.

Le troisième chapitre sera consacré à la réalisation d'un diagnostic sur l'activité aquacole dans la wilaya de Tizi-Ouzou par la présentation des différents sites continentales et marins existant déjà et en cours de réalisation et plus précisément la ferme aquacole de M'lata d'Azeffoun qui est l'objet de notre étude sur le volet socio-économique. En dernier, une analyse sur la ferme pour donner quelques recommandations utiles au développement de la ferme.



**Chapitre I : Les fondements
théoriques du développement
local**

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

Le développement local vise à l'amélioration des conditions de vie des populations, par la recherche collective et locale de solutions, aux problématiques sociales, économiques et environnementales des collectivités et des territoires. S'il porte sur le long terme, le développement local devient développement durable. Le développement est un processus global qui ne se limite pas à sa dimension économique ou à une intervention sectoriel, mais toutes les micros-initiatives participent au développement global qui n'est pas uniquement attribuable aux macros-projets. La ressource humaine constitue la force motrice du développement, et ce dernier comporte une dimension territoriale ; l'espace auquel il s'applique est déterminée par une histoire, une culture et des ressources particulières.

Ce chapitre est consacré à la présentation les fondements théoriques du développement local et la démarche de l'Algérie en vers le développement local, après la prise en conscience sur la nécessité du secteur privé pour la relance de l'économie nationale.

Section 1: Généralités sur le développement local

Le développement économique est devenu une réalité complexe. Il ne repose plus sur le vieux modèle où l'intervention de l'Etat et les mécanismes du marché étaient au cœur des façons de faire. Il y a place maintenant à un modèle renouvelé où de nouveaux acteurs interviennent, dont ceux du troisième secteur dit la société civile (associations, groupes communautaires, syndicats...). On parle donc d'un nouveau modèle de développement lequel accorde une place importante à l'espace régional et local, ainsi « concertation » et « partenariat » vont trouver place dans le vocabulaire de toute personne intéressée au développement régional et local.

L'expression « développement local » a souvent été, et est encore parfois, utilisée à toutes les sauces pour évoquer toute chose en relation avec le développement économique.¹ En effet, bien que le développement soit un concept bien documenté et bien connu à travers le monde et ses actions impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée par une intégration harmonieuse des actions entre différents secteurs d'activités. Il est toutefois important de comprendre ce concept à travers ses définitions, ces acteurs, ses enjeux, ses conditions, ses outils et ses dimensions.

1. Genèse du développement local.

Le développement local est un concept qui apparut dans les années soixante, son principe est la mobilisation des potentialités locales (ressources naturelles, sociales et individuelle) qui peut orienter le développement socio-économique².

Au début des années soixante, l'idée du développement local est apparue en réaction aux modèles d'analyse traditionnels à titre d'exemple, la théorie des pôles de croissance préconisée par (F. Perroux)³, et aux politiques régionales axées sur les subventions pour l'implantation d'entreprises. A cette époque il y a eu des tentatives de planification de l'économie d'une région en difficulté à l'intérieur d'un vaste ensemble économique (Etats-Unis, Canada) dépourvu de toutes formes de planification pouvait paraître relever de l'utopie.

¹ ANDRE Joyal, « le développement local, comment stimuler l'économie des régions en difficulté », les éditions de l'IQRC, Montréal 2002, page9

² TESSON Frederic, cours introduction au développement local L2, L3, l'université de Pau et des pays de l'Adau, 2002, page 01. Disponible sur : http://ftesson1.perso.univ-pau.fr/tesson/images/DevLocal_1.pdf, consulté 20/06/2015.

³ Ibid. page15

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

Durant les années soixante-dix, le concept de district industriel forgé sur l'économiste britannique Alfred Marshall à la fin du XIX siècle peut être considéré comme une base théorique pour le développement local, dans les années soixante-dix, le concept a été utilisé par des économistes Italiens (G. Becattini) pour décrire l'organisation industrielle de la troisième Italie (Italie du centre et du Nord-Est). En France, cette analyse a suscité l'intérêt de certains économistes qui ont proposé la notion de « systèmes industriels localisés » pour décrire l'organisation économique de territoires, notion qui a été élargie aux autres secteurs économiques et qui a été intitulé « système productif local ».⁴

Selon la déclaration de SHERBROOKE (2000) : « le développement local constitue une référence, une base pour aborder autrement la mondialisation »⁵.

En fait, le développement local cherche à aborder autrement la mondialisation. Il s'agit, non pas de construire un modèle alternatif replié sur lui-même, mais de se réapproprier la mondialisation d'une autre manière, de lui donner du sens à travers des démarches locales. En effet, la prise en compte des facteurs locaux au cœur des dynamiques économiques apparaît aujourd'hui comme une évidence et une impérieuse nécessité⁶.

Depuis les années quatre-vingt à nos jours, des auteurs tels les Weaver, STORH, SEERS, FRIEDMAN, WILLIAM COFFEY...commençaient à faire connaître par des écrits portant sur une approche faisant appel à des unités productives de petite dimension, lancées par des acteurs locaux dans un cadre d'intervention partenarial. Durant cette période on a commencé à percevoir les régions comme des creusets d'initiative dotées d'autonomie, résultats des efforts d'acteurs locaux désireux d'être partie prenante dans le devenir collectif, l'Etat reconnaissait ne plus pouvoir assumer seul le développement des régions. L'ère du développement local n'allait pas tarder à suivre.

⁴ Ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, rapport N°1 développement local ,stratégies et benchmarking, Algérie 2011 page11.

⁵Agagenia Siham, mémoire de fin d'étude « principes d'aménagement pour un développement local durable d'un territoire montagneux littoral, page 41.

⁶BENKO George, « développement durable et systèmes productifs locaux », in « Réseaux d'entreprises et territoires», La Documentation Française, Paris, 2001, pp117-133.

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

2. Définitions du développement local

Les actions en faveur du développement économique sont qualifiées de « locales » en raison de l'espace concerné mais aussi des initiateurs de la politique du développement.

Pour mieux cerner la notion du développement local, on peut commencer de citer quelques définitions reconnues :

Selon GREFFE « Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies...Il met en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles »⁷.

De sa part, B.PECQUEUR le définit ainsi : « Ni mode ni modèle, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent »⁸.

Il n'y a pas de modèle unique de développement. Étant donné la diversité des conditions géographiques, sociales et culturelles des collectivités, il existe de multiples façons pour elles d'assurer leur développement. Le développement comporte une dimension territoriale. L'espace auquel il s'applique est déterminé par une histoire, une culture et des ressources particulières; l'ensemble des membres de la collectivité est uni par un sentiment d'appartenance et les liens de solidarité que crée la maîtrise collective de cet espace. Le développement s'appuie sur une force endogène. Cette force est la capacité, effective ou potentielle, d'une collectivité à relever le défi de son développement au moyen des ressources, des énergies et de la synergie du milieu. Le développement local favorise l'expression de la force endogène et mise sur celle-ci pour enclencher les mécanismes d'action et réduire la dépendance de la collectivité envers les initiatives d'origine externe.

Ces deux auteurs ont basés dans leurs définitions sur l'importance de l'exploitation des ressources et des richesses locales pour mener à bien le développement local d'une région. D'autres auteurs l'ont défini comme étant : « l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une micro région de

⁷TEISSERENC Pierre, Les politiques de développement local, Ed. ECONOMICA, 1994, page134

⁸LAURE TOURJANSKY-GABART, « le développement économique local », Edition presse des œuvres universitaires, Paris1996, page127

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique »⁹.

Cette dernière définition complète les deux premières définitions puisque le développement d'une région ne nécessite pas non seulement avoir des richesses mais aussi une bonne volonté de ses habitants pour un bon changement.

PAUL HOUEE : « le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils s'intègrent. »¹⁰

Deux composantes essentielles du développement local peuvent alors, être ressorties de ces définitions.

2.1. La composante économique du développement local

Le développement local est une réponse à la crise structurelle qui a affecté surtout les pays industrialisés. Une crise caractérisée essentiellement par des problèmes d'emplois. Et c'est dans cette logique que le développement local met l'accent sur l'initiative et la créativité locale où le rôle des PME/PMI et des sociétés coopératives et de mise.

Les PME/PMI offrent une meilleure résistance à la crise grâce à leur possibilité d'adaptation et d'innovation, du fait que les entreprises de petites tailles offrent un milieu favorable aux transformations de mode d'organisation du travail.

La recherche de l'outil de travail et l'exploitation des richesses locales poussent la population locale, menacée de paupérisation, à créer collectivement des richesses et par conséquence de jouer un rôle essentiel à la création et à l'offre plutôt qu'à la demande ce qui fait que le développement local conduit à une transformation profonde de l'économie.

2.2. La composante socioculturelle du développement local

La dimension socioculturelle du développement local est prépondérante. Elle a une influence très importante où il faudrait apprécier les besoins des populations pour apporter des réponses ayant une incidence sur le plan économique.

Par ailleurs, le développement local repose sur diverses formes d'animation, de

⁹ GUIGOU Jean-Louis, « Le développement local : espoirs et freins », revue correspondance municipale, n° 246, mars 1984. Disponible sur : <http://developpeurs-territoriaux.org/le-developpement-local-espoirs-et-freins/>, consulté 20/06/2015

¹⁰ HOUEE Paul, « Les politiques de développement rural », 2ème édition, INRA, Economica, 1996, page213.

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

transformation et d'information pour susciter la participation et l'imagination des acteurs locaux afin de rendre les groupes conscients, responsables, solidaires et agissants, au lieu de tout attendre de l'Etat ou de l'extérieur.

3. Les outils du développement local

Dans ce point, nous allons voir les outils essentiels pour un développement local réussi.

3.1. Aménagement du territoire : la revitalisation d'une zone en difficulté exige une stratégie d'aménagement du territoire, un plan d'action. Ce plan d'action fait l'analyse des problèmes, identifie les besoins, pose un diagnostic, détermine les champs d'intervention, identifie les moyens et la stratégie d'action, et entreprend le long travail de lobby auprès des institutions et organismes en place pour faire bouger les grands décideurs et libérer des ressources. Une telle action peut se limiter à des activités de pression. Elle peut aussi se traduire par la mise en place de structures locales de travail.

3.2. Une politique de décentralisation : la décentralisation représente le système administratif qui confie aux collectivités le pouvoir de gérer leurs propres affaires par l'intermédiaire de leurs représentants élus, agissant sous tutelle du pouvoir centrale. En ce sens implique une certaine autogestion locale, notamment la gestion par les administrés des affaires qui les concernent le plus directement. Ils sont pour cela associés à la prise de décisions.

3.3. La gouvernance locale : définie comme l'ensemble des interactions entre les acteurs d'une communauté locale (le secteur public, le secteur privé et la société civile) orienté vers la définition d'un projet global commun et des projets spécifiques de développement des collectivités¹¹.

Dans le contexte du développement local et durable on peut considérer que la gouvernance est un processus de décision collectif n'imposant pas systématiquement une situation d'autorité.

« La gouvernance est un processus de prise de décision qui se caractérise par un décentrement du pouvoir décisionnaire et l'implication d'acteurs multiples »¹².

¹¹Rapport n°1 « Développement local : Concepts, Stratégies et Benchmarking », op cité, page 12.

¹² SCHNEIDER Ludovic, «100 questions pour comprendre et agir », édition AFONR, année 2010, page 40.

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

Dès lors, plusieurs pistes se dégagent pour organiser une bonne gouvernance :

- Il est nécessaire d'assurer la transparence de la démarche tout au long du processus ;
- Une confiance mutuelle entre collectivité et autres acteurs doit par ailleurs être construite et entretenue ;
- L'ensemble des acteurs doit s'entendre sur un objectif commun qui constituera le point de mise de leur travail ;
- Les responsabilités respectives doivent enfin être clarifiées afin d'organiser cette gouvernance.

3.4. La ressource humaine : constitue la force motrice du développement, des personnes motivées et formées sont des facteurs plus déterminants pour le développement.

4. Les conditions du développement local

Le succès d'une démarche de développement local dépend d'un certain nombre de préalables qui sont:

4.1. Choisir un point d'appui local

« Le développement local est le lieu de la mise en action des initiatives individuelles ou collectives en fonction des ressources sur un territoire précis.»¹³

L'espace local apparaît comme un élément essentiel dans les dynamiques de développement. Ainsi, depuis une quinzaine d'années, des territoires organisent leur développement sur des bases locales. Certains experts en développement local se sont penchés sur la définition que l'on pouvait donner au terme « territoire ». Nous nous arrêterons sur la définition proposée par le Professeur Bernard PECQUEUR. Celui-ci définit le territoire comme « un espace d'intelligibilité des acteurs »¹⁴. Il complétera la définition en d'autre terme, le territoire est sans doute largement ce qui rassemble des acteurs par une faible distance géographique, mais il est aussi l'ensemble au sein duquel chaque acteur se reconnaît et peut avoir un sentiment d'appartenance à partager avec d'autres (famille, clan, vallée, milieu professionnel, espace d'habitudes et de rites communs, etc).

¹³ ANDRE Joyal Op.cit., page29.

¹⁴ MENOZZI Larco , « approches théoriques du développement local durable et regard critique sur 15années d'activité du dispositif d'agences de développement local en région wallon », mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de master en politique économique et sociale, année académique 2012-2013,page47

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

4.2. Implication de la société civile et des collectivités locales

La participation et l'implication active de la société civile et des collectivités locale sont essentielles à toute initiative de développement local. La maximisation de la participation civique est un processus destiné à grandir les chances de succès des projets du développement.

4.3. Le partenariat

Le partenariat se caractérise par le rôle nouveau des pouvoirs publics. Ce rôle est celui de médiateur qui rassemble les acteurs privés autour d'un projet commun, celui d'un catalyseur qui suscite les initiatives par des mesures d'incitation.

La démarche du développement local nécessite l'établissement de partenariat et la création de réseaux d'échange qui permet l'ouverture d'esprit entre les représentants du secteur privé, publics et communautaire afin de développer une participation intersectorielle et des interventions transversales.¹⁵ Ce processus du travail de groupe consiste à l'élaboration des projets dans le but de réaliser un intérêt générale.

4.4. Le leader

Afin de bien mener le processus de développement local, un leader sera nécessaire pour fédérer l'ensemble des acteurs, promouvoir l'identité locale et impulser une dynamique positive à la démarche. « La mise en processus partenarial nécessite la présence d'une locomotive, de quelqu'un qui tire les wagons, donne du sens rappel à la tâche. De nombreux acteurs de partenariat que nous côtoyons à travers nos recherches témoignent de l'indispensable présence d'un leader pour perpétuer l'activation du procédé partenarial ».¹⁶

4.5. La culture de l'entrepreneuriat

Qui est la capacité du système local à créer des initiatives. C'est l'un des facteurs important, qui suppose une réglementation souple, un espace d'initiative économique que la libéralisation de l'économie, la reconnaissance de la diversité des formes d'organisation

¹⁵ROGER Cadieux, Sommet de Montréal, document sur le développement local, septembre 2002, page 04. Disponible sur : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Developpement_local.pdf. Consulté 20/06/2015

¹⁶MENOZZI Larco, op.cit, page 41.

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

sociale et de leur contenu culturel.¹⁷ Prendre des initiatives et s'organiser compte tenu des ressources disponibles sur le territoire pour atteindre des résultats concrets. Cette condition se caractérise par plusieurs éléments : innovation, créativité,...etc.

4.6. L'environnement et un climat propice à l'action

Cette condition est nécessaire pour la réussite d'une démarche de développement local.

« L'émergence d'un environnement et d'un climat propice à l'action s'établit souvent par un processus de réflexion qui permet la fixation d'objectifs communs et l'identification de projets concrets »¹⁸. Ce processus permet d'établir des plans, de fixer des orientations et de retenir des objectifs pour concentrer tous les efforts de chacun des acteurs dans la même direction.

La réalisation des projets de développement local exige enfin un processus d'organisation minimal qui permet de mettre en place les structures nécessaires à l'encadrement et au soutien des efforts de revitalisation économique et sociale des communautés. «Le processus d'organisation vise également à assurer une cohabitation harmonieuse avec l'environnement socio-administratif et une interaction positive entre les structures formelles et informelles»¹⁹.

L'amélioration de l'environnement implique la prise en charge par une communauté de son milieu de vie et elle constitue la dimension la plus importante de la démarche du développement local.

4.7. La volonté politique

C'est la condition indispensable de l'existence et de la réussite d'une politique de développement. Elle se matérialise par un objet de développement et moyens adéquats pour le réaliser. Son importance tient au fait que cette volonté doit être partagée par nombre de partenaires locaux, au premier rang desquels figurent les élus, et qu'il n'y a cela aucune exception.

¹⁷ Archives de documents de la FAO disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/003/v5370f/v5370f02.htm#4>. Consulté 20/06/2015.

¹⁸ ROGER Cadieux, op.cit page04.

¹⁹ LARCO Menozzi, Ibid, page 41.

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

D'autres conditions doivent être réunies pour qu'il y ait développement :

- La présence d'homme et de femme capables d'investir et de risquer des capitaux ;
- Une volonté de mobilisation collective des acteurs, notamment des entrepreneures, par une procédure quelconque (association, coopérative, fédération, union d'économie sociale,...) ;
- La mise en œuvre d'une politique de développement local qui s'inspire des priorités des politiques de développement régional animée elle-même par des politiques nationales.

5. Les dimensions du développement local

Tel que défini dans la littérature (BENKO Georges, 2001 ; GREFF Xavier, 2002 ; ANDRE Joyal, 2002 ; MARIO Polèse, 1999 ; LUCE Proulx, 2002 ; de BERNARD Vachon 2003), le développement local est un concept multidimensionnel, il englobe toutes les dimensions d'une collectivité territoriale qu'elle soit économique, social, politique, culturelles²⁰.

Le développement économique apparaît comme l'un des moyens de revitaliser les tissus économiques et sociaux que la crise et les différentes mutations tentent de perturber. Il est à la fois économique et culturel. Mais il y a un autre enjeu qui est celui de la cohésion sociale. L'approche de développement économique communautaire appelée aussi développement local peut se définir comme une approche globale de revitalisation économique et sociale de collectivités qui réunit nécessairement une multitude de dimensions²¹ :

5.1. La dimension économique : il s'agit de la valorisation des ressources locales à partir de multiples innovations de produits, de marchés, de processus et d'organisations, cette dimension vise le déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et de services.

5.2. La dimension sociale : fait référence au renforcement au sein des communautés et à l'échelle de la collectivité, de conditions permettant à une société de progresser socialement, économiquement et culturellement, par le partenariat local, la négociation, l'apprentissage de

²⁰ Rapport n°1 « Développement local : Concepts, Stratégies et Benchmarking », op cité, page7.

²¹ Ibid, page 9.

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

nouvelles relations d'acteurs permettant de créer une cohésion sociale et des solidarités dans les sociétés.

5.3. La dimension communautaire : où la communauté est le centre d'intérêt de l'intervention. La dimension du développement économique communautaire se veut sociale et politique. Elle cherche à favoriser la réappropriation de son devenir économique et social par la population résidante. Il s'agit donc d'empowerment de la communauté.

5.4. La dimension locale : touche la mise en valeur des ressources locales d'un territoire, dans le cadre d'une démarche partenariale tripartite où s'engagent les principales composantes d'une communauté.

6. Les objectifs et enjeux du développement local

6.1. Objectifs du développement local

La mobilisation de toutes les potentialités dont dispose un territoire donné pour dynamiser les activités productives et améliorer le niveau de vie des citoyens de même territoire. Les initiatives locales s'orientent vers les objectifs suivants :

- La création de richesses : le développement local cherche à augmenter le niveau de vie afin que chacun dans la communauté puisse travailler et donc gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté.
- Création de bien-être pour la population : le développement local vise à améliorer les conditions de vie de la population locale
- L'accroissement de la capacité de travail de la population.

6.2. Enjeux du développement local

Le développement local semble être un élément important à ne pas négliger pour la mise en place de tout projet sur un territoire. Ainsi constater les retombées positives d'un projet qui s'inscrit dans une logique de développement local.

Plusieurs enjeux de développement local sont distingués parmi ces enjeux nous citons les suivants :

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

- Le développement local peut permettre une meilleur cohésion sociale entre tous les habitants, tous les acteurs d'un territoire ;
- L'amélioration de l'économie locale, non seulement en terme financier (meilleures recettes sur le territoire), mais également en termes d'emplois, de maintien d'activités, un meilleur partenariat entre les acteurs locaux ;
- Enfin le développement local peut permettre le désenclavement des territoires jusque là un peu isolé en améliorant les moyens de transport, de communication...ceci permet une meilleure ouverture au monde.

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

Section 2: Le développement local en Algérie

En Algérie, et depuis son indépendance, l'économie locale est longtemps marginalisée, cela, est dû à la politique suivie par l'Etat, cette politique stérile ne tient pas en compte l'aspect local.

Avec l'entrée de l'Algérie à l'économie de marché, une nouvelle vision est apparue. L'Etat maintenant est convaincu que le développement du pays se constitue par le bas et pour cela l'Etat essaye par les deux programmes lancés depuis 1999 de créer un climat favorable pour les collectivités locales qui doivent maintenant prendre le défi du développement.

1. la démarche Algérienne en matière de développement local

Dès les premières années de l'indépendance, l'Algérie a suivi une gestion centralisée de l'économie ; les programmes et les plans de développement mis en place par les pouvoirs publics s'inscrivent dans une perspective régionale, qui visait la réduction des déséquilibres interrégionaux, plutôt que locale, le centralisme et la planification sont ainsi les plus grandes caractéristiques de l'économie Algérienne durant la première décennie après l'indépendance²². Tous les projets ont été décidés par l'Etat, les citoyens et les entreprises ont été exclus²³.

Durant les années 1970, comme dans la majorité des pays au monde, l'Algérie s'est retournée vers la dimension locale. En effet l'action du pouvoir central était en faveur du local, à travers des interventions de portée locale proposées, réalisées et financées par les ressources centrales, ces interventions ont été regroupées dans des plans de développement²⁴.

Cette période a connu aussi la mise en place de deux mesures importantes pour le développement local qui sont :

²² COURLET Claud., FERGUENE Améziène. Introduction. Gouvernance et dynamiques territoriales : points de repère analytiques. In Ferguene A. (Ed). Gouvernance locale et développement territorial : Le cas des pays du sud. L'Harmattan. Paris, 2004, page 11-23.

²³ ARHAB Baya, « La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement ». In A. Ferguene, « Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud », Le Harmattan, Paris, pp 163-173.

²⁴ Idem

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

- Les plans de développement communaux (PCD) : ils correspondent à une phase d'approfondissement de la cohérence du développement local planifié ;²⁵
- Les programmes d'industries locales (PIL) : sont destinés en plus de la commune, à la wilaya. Ils devaient être à la base d'un second secteur industriel étatique et décentralisé contenant des Entreprises de Collectivités Locales, Communales ou Régionales.²⁶

Ces interventions des pouvoirs publics ont montré beaucoup d'échec en raison de la crise du système centralisé. A cet effet, une décentralisation des projets semble nécessaire.

Durant les années 80, des réformes sont entreprises et une décentralisation est mise en place dans les plans de développement.²⁷ Cette décentralisation a donné un nouveau souffle à la perspective du développement local en Algérie. C'est le désengagement de l'Etat avec la promulgation des lois n°88-02 du 12/01/1988 qui concerne la nouvelle organisation de la planification, la loi 90-08 et 90-09 du 07/04/1990 relative à la commune et à la wilaya ainsi que la loi n°93-12 du 05/10/1993 relatives aux investissements.

La crise des années 1990 suivi par l'application du PAS sous la direction du FMI a causé l'arrêt des politiques de développement en Algérie.

A partir des années 2000, avec la stabilisation des variables macroéconomiques un programme de soutien à la relance économique (PSRE) a été lancé. Ce programme est mis en place pour favoriser la création de PME-PMI, avec des structures d'accompagnement à l'exemple de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeune (ANSEJ).

D'autres projets d'infrastructures ont été lancés dans le but de l'amélioration des conditions de vie des populations à savoir : la santé, l'éducation et l'alimentation en eau potable. C'est à partir de là que les pouvoirs publics ont pris réellement la problématique de l'eau, c'est le réveil hydraulique à travers la construction des infrastructures hydrauliques (les

²⁵ ECREMENT Marc., « Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985 », Entreprise Algérienne de Presse (Alger), Office des Publications, Alger 1986, P 180.

²⁶ ECREMENT Marc (1986), « Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985 », Entreprise Algérienne de Presse (Alger), Office des Publications Universitaires (Alger) et Presses Universitaires de Grenoble (France), p. 160

²⁷ Idem

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

barrages). Cela permet l'élargissement des espaces irrigués dans le but de soutenir la stratégie de sécurité alimentaire²⁸.

Le PSRE est suivi d'un plan complémentaire de soutien à la croissance économique (PCSCÉ), (2005-2009). Ses objectifs sont : l'amélioration des conditions de vie et le développement des infrastructures.

Malgré le budget alloué aux différents programmes, le développement local fut lent à ressentir, en raison de la centralisation des décisions qui est trop exagérées. En effet, il faut qu'il y'ait une association avec les acteurs locaux afin de définir les besoins locaux.

2. Les acteurs du développement local en Algérie

Afin d'atteindre les objectifs que trace le processus de développement local, il est nécessaire d'introduire tous les acteurs locaux à savoir²⁹ :

2.1.Les entreprises : les entreprises sont promotrices d'emplois, dynamisent les régions, permettent la création de richesses et un apport précieux en termes de création d'emplois directs et indirects, elles sont de véritables moteurs de la croissance économique et de l'emploi ;³⁰

2.2.Les collectivités territoriales et leurs groupements (les communes, les daïras, les wilayas) : sont les maîtres d'ouvrage des projets de coopération décentralisée. Les collectivités territoriales jouent un rôle de financement du développement local, grâce à leur couleur politique ils ont un rôle d'action direct ou d'action d'incitation, une capacité éventuelle à fédérer les énergies et un contrôle plus au moins précis des résultats ;³¹

2.3.L'université : L'université est le milieu qui permet la formation et la recherche de formateurs et de cadres techniques indispensables au développement parce que ce dernier nécessite la maîtrise de la technologie importée et la capacité de les adapter aux spécificités locales.

²⁸ MEZOUAGHI Mihoub, « Les territoires productifs en question(s) : Transformations occidentales et situations maghrébines », Alfa. Maghreb et sciences sociales. IRMC : Tunis. Maisonneuve & Larose : Paris. pp. 69-85.

²⁹ MOULAI Kamel, « le développement local : analyse du potentiel économique d'une commune. Cas de la commune d'AZAZGA (Tizi Ouzou) », mémoire de magister, UMMTO, 2007, page 10.

³⁰ Idem page 10

³¹ Idem p 12.

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

2.4. Les associations : les associations sont indispensables à la dynamique locale, c'est un volontariat local. Elles agissent comme catalyseur, animent la vie locale, génèrent les idées mais font aussi naître les tensions, et permettent aux acteurs locaux de s'approprier des modèles de développement ;

2.5. L'Etat : le gouvernement doit développer l'intégration pour former une économie solide capable d'affronter la rude concurrence générée par ce contexte de mondialisation et promouvoir le développement local.

3. Emergence de nouveaux acteurs de développement

La libéralisation est le processus de transition vers l'économie de marché a permis l'apparition de nouveaux acteurs de développement local en Algérie, a l'exemple de :³²

- La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) : ce dispositif contribue significativement à l'épanouissement du marché du travail, il intervient dans le cadre de création d'entreprises par les demandeurs d'emploi ;
- Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) : elle s'agit sur l'apparition de micro entreprise ;
- Le développement de structures de gestion de fonciers intervenant dans l'aménagement de zones d'implantation d'investissements ;
- Une direction de la PME ;
- Une direction de l'emploi ;
- Le CALPI (un comité de Promotion de l'investissement) chargé de soutenir les investissements privés et de faciliter l'accès au foncier industriel ;
- Le FNDRA (Fond National de Régulation et Développement Agricole) ;
- Les institutions financières, en particulier les banques, qui ont connus des évolutions remarquables en termes de couverture des régions et des communes ;
- chambre du commerce et de l'industrie, chambre de l'agriculture et la chambre de l'artisanat et des métiers. Ces chambres permettent l'organisation de l'activité des commerçants, artisans et agriculteurs ;

³²OUSSALEM Mouhand Ouamer « Le développement local dans la wilaya de Tizi-ouzou : Potentialités, Contraintes et Perspectives », revue campus N°5, Faculté de sciences économiques Université de Tizi-Ouzou 2008, Page 09

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

- le mouvement associatif directement lié à la réalisation des objectifs assignés au développement local, deux types d'association œuvrent dans ce sens :
 - les associations villageoises à caractère social ;
 - les associations à caractère professionnel : qui jouent un rôle déterminant dans les dynamiques de développement local (diffusion de l'information).

Ce grand ensemble d'acteurs intervient à travers plusieurs principaux outils en faveur du développement local à savoir :³³ l'aménagement du territoire, une politique de décentralisation, la gouvernance locale et la participation citoyenne pour la réalisation des objectifs du développement local, il faut une participation de tous les acteurs que nous avons cités dans ce dernier point.

4. Les objectifs de la démarche de développement local en Algérie

En Algérie pendant longtemps les projets du développement ont été menés par l'Etat centrale, et cela dans le cadre de la planification. La prolifération d'initiatives diverses et variées témoigne aujourd'hui d'une prise de conscience de la nécessité d'agir à l'échelle locale. Ces initiatives ont d'abord émané de la société civile, qui tentait de répondre aux attentes de la communauté, soit au niveau des quartiers, soit au niveau de la ville, soit à un niveau plus élevé. Par la suite, l'ensemble des acteurs (élus, organisations professionnelles, administration) ont tenté d'apporter des réponses à des préoccupations communes, telles que :

- La lutte contre la pauvreté ;
- L'accompagnement social aux populations ;
- La lutte contre le chômage ;
- La protection de l'environnement.

Des réponses ont pu être apportées à ces problématiques, notamment à travers :

- La promotion d'activités génératrices de revenus ;
- Le développement du tourisme ;
- La valorisation des produits agricoles ;
- La valorisation des ressources halieutiques.

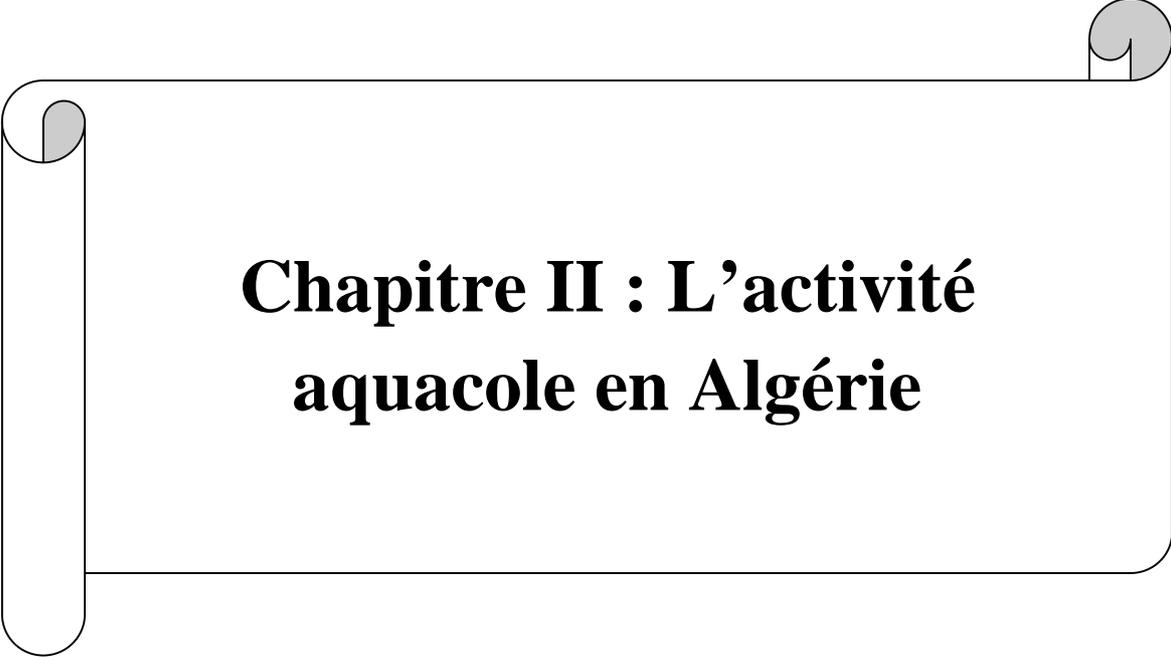
³³Rapport n°1 « Développement local : Concepts, Stratégies et Benchmarking », op cité, page 12

Chapitre I : Les fondements théoriques du développement local

Il ressort de ce que nous venons de présenter que le développement local ne peut être un modèle que nous pouvons transposer sur des communautés ou des territoires. Il est une incitation locale et territoriale. C'est le respect de la différence et des spécificités locales.

En outre, le développement local ne peut être l'affaire des pouvoirs publics uniquement, moins celle d'une multitude d'acteurs qui agissent ensemble en vue d'un meilleur avenir des uns des autres.

Dans le chapitre, suivant nous représenterons une activité qui a connue un développement spectaculaire dans le monde grâce à l'opportunité qui génère.



Chapitre II : L'activité aquacole en Algérie

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

L'activité aquacole recèle un important potentiel de développement lui permettant de contribuer à l'effort national actuel et futur, en matière de consolidation de la croissance économique et d'organisation territoriale.

En effet, l'Algérie dispose d'une façade maritime de 1200 km de côte et plusieurs plans d'eau à l'intérieur du pays.

Dés qu'il été érigé le secteur de pêche et aquacole en département ministérielle à part entière, le secteur a engagé une politique de réhabilitation, de restructuration et d'intégration, économique. Cette démarche a permis à travers l'organisation de l'administration, de la profession et de la production, l'émergence d'un environnement technique, économique et sociale.

A même de garantir une dynamique de développement intégré et durables des activités de la pêche et de l'aquaculture.

Ce deuxième chapitre porte sur l'activité aquacole qui fera l'objet d'une double présentation celle des généralités sur l'activité aquacole, celle de l'activité aquacole en Algérie et on dernier point on évoquera les effets socio-économique induit de l'activité aquacole en Algérie en termes de production, d'emploi et la consommation.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Section 01 : Généralités sur l'aquaculture

Cette section fait l'objet de présenter l'activité aquacole par ces différentes formes de culture et les différentes mutations qu'a connu cette activité en terme de production, de consommation et d'échange. On ajoutant les objectifs de l'activité aquatique sur les différents échelons.

1. Définition de l'aquaculture

Selon Christiane à définit l'aquaculture comme « l'ensemble des activités qui concernent aussi bien l'élevage des animaux aquatiques que la culture des végétaux vivant dans l'eau »¹.

Pour la FAO, « l'aquaculture consiste dans la culture d'organismes aquatiques, y compris poissons, mollusques, crustacés et plantes aquatiques. Le terme culture implique une quelconque forme d'intervention dans le processus d'élevage en vue d'améliorer la production, telle que l'empeisonnement à intervalle régulier, l'alimentation, la protection contre les prédateurs, etc. La culture implique également la propriété individuelle ou juridique du stock en élevage. »²

L'aquaculture est le terme générique qui désigne la culture ou l'élevage d'organismes aquatiques (poissons, algues, crustacés, mollusques...). Il concerne toute production animale ou végétale dans un milieu aquatique. Elle s'intéresse à plusieurs catégories de production dont les principales :

- La pisciculture (élevage de poissons) dont la salmoniculture est la plus connue (truites, saumons) productions de poissons ;
- La conchyliculture (élevage de coquillages) qui comprend l'ostreiculture (huîtres) la mytiliculture (moules) ;
- L'élevage de crustacés, notamment les crevettes (crevetticulture) et les écrevisses (astaciliculture) ;
- La culture d'algues (algoculture).

¹ Girin, Michel, les poissons sont-ils stresser ? 80clès pour comprendre l'aquaculture, édition Quae, année 2012, page 13.

² Ibid,

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

« En pratique il y a aquaculture dès le moment où l'homme privatise un stock de végétaux ou d'animaux aquatiques, en vue de favoriser leur cycle de vie et d'accroître leur masse avant de les mettre sur le marché »³. L'intervention de l'homme dans l'activité aquacole favorise le cycle de vie des espèces qui permet d'atteindre.

Cela signifie qu'il existe une certaine forme d'intervention dans le processus d'élevage pour accroître la production et qu'il y a également appropriation du stock de poissons.

La FAO recensait 240 espèces aquatiques différentes ou groupes d'espèces de la même famille, faisant l'objet d'une production aquacole en 1999⁴. Elle en comptait près de 500 espèces en 2008, après découpage de plusieurs groupes importants en espèces constitutives. C'est une diversité considérable, mais beaucoup de ces espèces ne contribuent que très faiblement à la production aquacole mondiale. En pratique, une cinquantaine d'espèces seulement assure l'essentiel de la production.

En 2015 selon FAO, environ 567 espèce aquatiques sont actuellement élevées dans le monde, ce qui représente une mine de diversité génétique intra- et interspécifique⁵. C'est une diversité considérable, mais beaucoup de ces espèces ne contribuent pas la nutrition humaine car il existe espèce non nourries et des espèces qui contribuent et servaient de nourriture à l'homme. La part des espèces non nourries dans la production totale de poisson comestible d'élevage a continué à baisser, passant de 33,5 pour cent en 2010 à 30,8 pour cent en 2012, ce qui reflète une croissance relativement forte de l'élevage d'espèces nourries.

Selon Michel Girin « Il n'existe aucune raison qui puisse empêcher l'homme de mettre au point la culture de quelque espèce aquatique que ce soit »⁶.

2. Aperçu sur l'aquaculture dans le monde

2.1. Historique

Les premières traces de l'Aquaculture remontent à quatre mille ans avant J.C. en Egypte, avec la pratique de l'élevage des tilapias à des fins ornementales. Il y a trois mille ans, les chinois pratiquaient l'élevage de la carpe en étang. Plus tard, les romains l'ont pratiquée

³ GIRIN Miche, op.cit, page 14.

⁴ Ibid ,page 41.

⁵ Le rôle de la FAO dans l'aquaculture, http://www.fao.org/fishery/aquaculture/fr_consultation_19/10/2015

⁶ Ibid, page 63.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

pour d'autres espèces de poissons marins⁷. L'aquaculture existe depuis presque aussi longtemps que la pêche, du moins à petite échelle.

Il semble bien que les premiers poissons élevés par l'homme ont été des cyprinidés, c'est-à-dire des carpes, pour la consommation (pisciculture d'étang) et pour le plaisir des yeux (bassins récréatifs)⁸.

Selon certains écrits égyptiens, on aurait même essayé de mettre en œuvre une production plus intensive durant le moyen empire, il y a 4000 ans. Les romains élevaient les huîtres grâce à des techniques similaires aux nôtres, et selon des manuscrits remontant au 5^{ème} siècle avant J-C, les étangs à carpes étaient courants dans la Chine ancienne⁹.

C'est au moyen âge que les moines Français ont intégrés les principes de base techniques d'élevage, l'aquaculture est développée dans les étangs et les rivières par ces mêmes moines¹⁰. C'est seulement à partir du 18^{ème} siècle et uniquement avec des poissons d'eau douce que l'on a commencé à élever les poissons en captivité à partir de leurs œufs.

A la fin du 19^{ème} siècle que la salmoniculture a véritablement pris son essor, notamment dans les Vosges grâce à deux pêcheurs Rémy et Géhin qui mirent au point la reproduction artificielle des truites¹¹.

L'aquaculture a connu un développement au cours de l'histoire, les civilisations d'Asie et d'Europe ont développée l'activité aquacole, qui a permis la naissance de l'aquaculture « moderne »¹², qui est étroitement liée aux progrès des sciences et techniques qui ont accompagné la révolution industrielle.

De véritables programmes de recherche visant à maîtriser le cycle vital complet des espèces ne sont apparus que dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. C'est seulement dans les trente dernières années de ce siècle que l'avancement des recherches a permis de lancer des projets de développement ne dépendant pas pour leur approvisionnement de la générosité de la nature. Mais ce n'est qu'au 20^{ème} que l'activité aquacole a connu un développement, et la

⁷ <http://www.sypagua.com/aquaculture/l-aquaculture.html>, consultation le 19/10/2015.

⁸ GIRIN, Michel, les poissons sont-ils stressés ? 80 clés pour comprendre l'aquaculture, édition Quae, année 2012, page 49.

⁹ Patrick Love. Les pêcheries, jusqu'à l'épuisement des stocks ? Éditions : l'OCDE, année page 40.

¹⁰ Ibid.

¹¹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Aquaculture>, consultation le 21/10/2015.

¹² Ibid,

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

production a augmenté de façon spectaculaire, plus vite que toute autre production destinée à la consommation alimentaires.

2.2. Le commerce et la production aquacole

L'aquaculture a connu un développement et croissances rapides dans la production, les échanges et consommation, grâce au passage de l'aquaculture traditionnel à l'aquaculture moderne. « L'aquaculture moderne est une activité économique en forte avec des hausses de production annuelle estimées entre 4 et 8% au cours des deux dernière décennies, près de 40% des poissons et fruits de mer que nous consommons aujourd'hui proviennent de l'aquaculture »¹³.

Selon l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :

2.2.1. La production

Les statistiques de « la FAO »¹⁴ établissent que la production aquacole mondiale est passée en seulement un tiers de siècle (1975-2009) de 6,1 millions de tonnes à 73 millions de tonnes, une augmentation de 66,9 millions de tonnes et une multiplication par presque 12.

Dans la même période, la pêche, handicapée par la raréfaction de la ressource, ne passait que de 70 à 89,8 millions de tonnes, une augmentation de 19,8 millions de tonnes.

Tableau n°01 : L'évolution de la production aquacole mondiale entre 2007-2014.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Production	49,9	52,9	55,7	59	62	66,6	70,5	74

Unité : Million de Tonnes

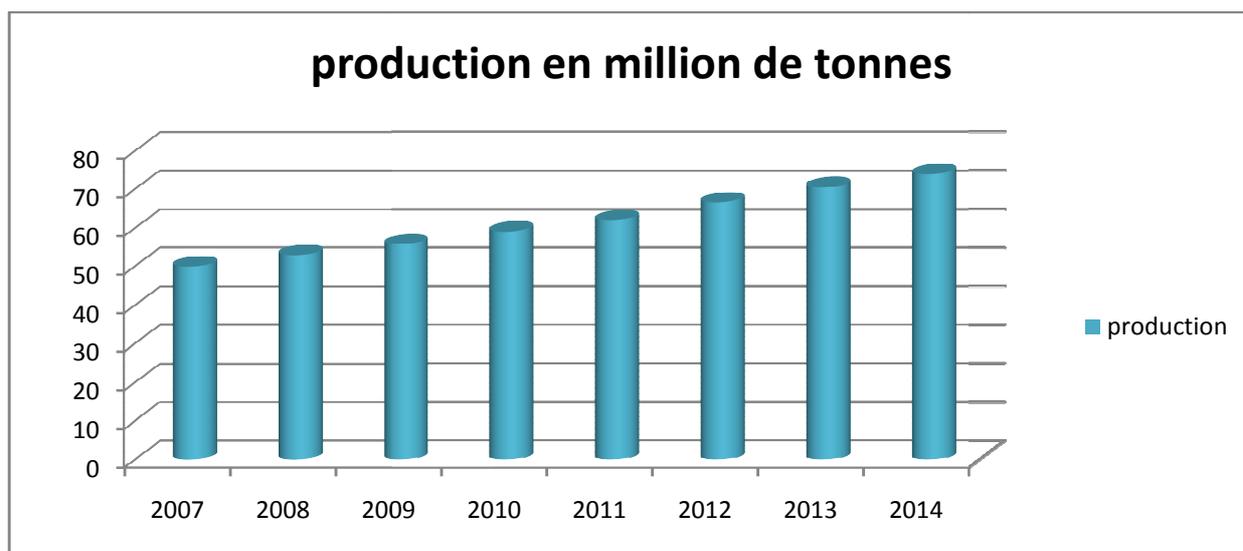
Source : réaliser par nous même par l'exploitation des données de FAO.

¹³ <http://www.sypagua.com/aquaculture/laqauculture.html>, consultation 28/10/2015

¹⁴ GIRIN Michel, op.cit, page 33.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Figure n°01 : L'évolution de la production aquacole mondiale entre 2007-2014.



Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des données du tableau précédent.

Le tableau ci-dessous montre que la production mondiale continue d'augmenter. Cette augmentation spectaculaire de l'aquaculture provient d'une grande part de la Chine. En 2013, a produit seule 43,5 millions de tonnes de poisson de consommation et 13,5 millions de tonnes d'algues¹⁵.

Tableau n°02 : Production aquacole par région: quantité et pourcentage de la production mondiale totale.

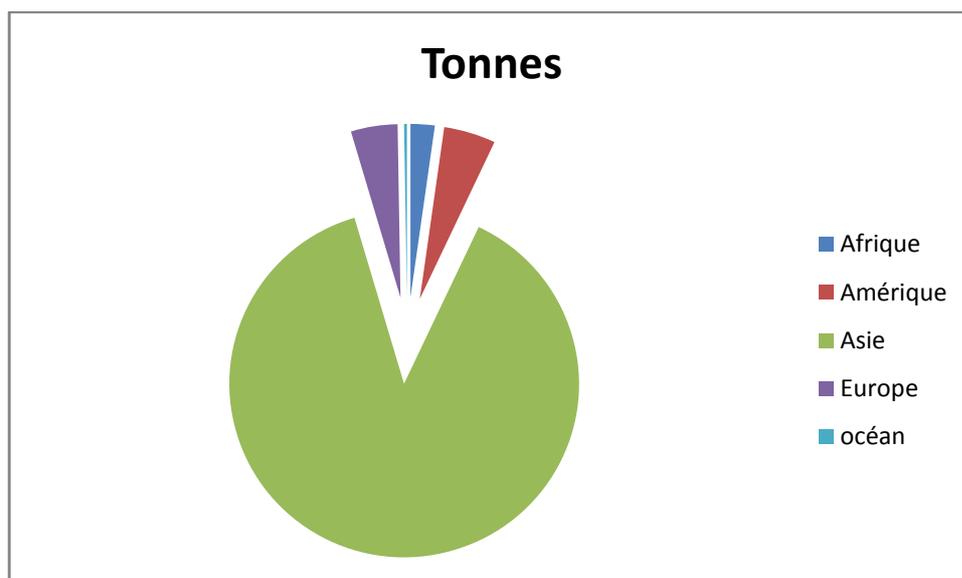
Région	Afrique	Amérique	Asie	Europe	océan
Tonnes	1 485 367	3 187 319	58 895 736	2 880 641	184 191
%	2.23	4.78	88.39	4.32	0.28

Source : réaliser par nous-mêmes par l'exploitation des données de FAO.

¹⁵ La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, possibilités et défis, FAO, Rome 2014, page 38.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Figure n ° 02 : représentation de la production aquacole mondiale par région.



Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des données du tableau précédent.

Selon la figure ci-dessus la production aquacole mondiale est fortement représentée par la Chine qui a elle seule rafle plus de 61.69%. L'Afrique du nord représente 1.55% de la production mondiale.

Les principaux pays producteurs¹⁶ : Chine, Inde, Indonésie, Vietnam (avec près de 50 % de la production totale), l'Asie pacifique a continué de dominer le secteur aquacole, avec 88,5 % de la production mondiale (selon FAO, Mars 2015).

2.2.2. Les échanges

Les échanges mondiale du poisson ont connus une progression en valeur mais restent stable en volume 145 milliard de dollars en 2014, équivalent 59 millions de tonnes, soit 36 % de la production mondiale. (Selon FAO, Mars 2015).

Les principaux pays exportateur : Chine, Norvège, Thaïlande (près de 30 % des exportations).

- Les principaux pays importateurs : Japans, USA, Chine (plus de 30 % des importateurs).

¹⁶Contribution des filières de la pêche et de l'aquaculture au développement d'un système productif compétitif en Algérie, conférence nationale sur le commerce extérieur, palais des nations, club des pins, Alger, Mars 2015, page 05.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

- Les principales espèces échangées : Crevettes, Saumon et truite, poissons de fonds, Thon.

2.2.3. La consommation

La consommation mondiale des ressources halieutique est en phase de croissance 145 millions de tonnes pour une consommation moyenne de 20 kg/habitant/an. En chine la consommation apparente du poisson par habitant augmenté au rythme annuel de 6% pendant la période 1990-2010 pour atteindre 35,1kg en 2012¹⁷.

L'offre mondiale du poisson de consommation a augmenté de façon spectaculaire dans les cinq dernières décennies, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 4% supérieur à la progression annuelle de la population mondiale, qui est de 1,7% sur la même période. L'offre par habitant, au niveau mondial est passée de 9,9 kg en moyenne dans les années 60 à 19 kg en 2012¹⁸. En termes de production de poisson de consommation issu de l'aquaculture a plus que doublé, passant de 32,4 millions de tonnes en 2000 à 66,6 millions de tonnes en 2012.

2.2.4. L'emploi

L'emploi dans le secteur aquacole a connu une croissance. Le secteur aquacole, emplois 23 million de travailleurs (dont 16 millions directement et après de 6.5 millions indirectement).

Les principaux moteurs de cette croissance en production, échange, consommation et en emploi s'exprime par¹⁹ :

- Le commerce des produits de la pêche est de plus en plus mondialisé ;
- Augmentation de la consommation mondiale des produits de la pêche ;
- Evolution des modèles de consommation ;
- Politiques de libéralisation des échanges favorables ;

¹⁷ La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, possibilités et défis, FAO, Rome 2014, page38

¹⁸ Ibid, page41

¹⁹ MPRH, « Contribution des filières de la pêche et de l'aquaculture au développement d'un système productif compétitif en Algérie », conférence nationale sur le commerce extérieur, palais des nations, club des pins, Alger, Mars 2015, page 08.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

- Innovations technologiques continue dans la transformation, la logistique, emballage et transport ;
- Un degré élevé d'ouverture du secteur et d'intégration dans le commerce international : en 2012, 200 pays ont participé dans les exportations des produits de la pêche, exportation élevée sous forme transformée (25% en 1976 à 37% en 2012) et baisse des coûts de transport et de communication).

3. Les différentes formes de culture

Selon l'origine de l'aliment, on peut distinguer deux formes principales d'aquaculture²⁰:

3.1. Aquaculture extensive : L'aquaculture extensive, ou « de production », repose sur l'utilisation de la productivité naturelle des eaux, éventuellement renforcée par une fertilisation (cas des étangs de pisciculture). C'est le milieu qui est source de nourriture.

3.2. Aquaculture intensives : L'aquaculture intensive, dite aussi « de transformation », vise à transformer des produits et sous-produits de basse valeur marchande en espèces nobles appréciées sur le marché.

- La distinction entre ses deux modes extensifs et intensifs :

Extensive toute forme d'aquaculture dans laquelle les produits prélèvent leur nourriture dans le milieu naturel, y compris lorsque cette ressource est dopée par des apports de fertilisants.

Intensive s'appliquera alors à toute forme d'aquaculture faisant appel à un nourrissage avec apport par l'homme d'un aliment couvrant les besoins nutritionnels de l'espèce.

Il existe aussi en troisième forme de culture « **aquaculture semi-intensif** »²¹ La pratique définie par ce cadre concerne aussi bien, les élevages enrichis directement par fertilisation qui augmente la production primaire et par voie de conséquence la production secondaire, que l'apport éventuel par une alimentation exogène. Les rendements dans un tel cas sont très variables de l'ordre de la demi-tonne à 30 tonnes/ha/an.

²⁰ <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/aquaculture/22502#722635>

²¹ BENANE Kahina, rapport de stage « pêche et aquaculture » CNDPA 2006, page16.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

4. L'objectif de l'aquaculture

L'objectif fondamental de l'aquaculture est de produire de la matière vivante (de poissons, mollusques, crustacés et algues, en systèmes intensifs ou extensifs).

L'aquaculture d'autrefois avait indéniablement comme objectif majeur l'alimentation humaine en protéines animales.

Elle consiste en fait à manipuler les milieux aquatiques, naturels ou artificiels, pour réaliser la production d'espèces utiles à l'homme.

La finalité majeure de l'aquaculture c'est assurer une sécurité alimentaire, mais aujourd'hui plusieurs pays ont d'autres finalités sont²² :

- La culture de l'huître perlière au Japon, en Australie et en Polynésie a pour finalité première la bijouterie ;
- La culture d'algue rouge *Eucheuma* aux Philippines et en Indonésie a pour finalité la fourniture en masse d'un gélifiant pour l'industrie alimentaire ;
- La culture des micro-algues en réacteurs a pour objectifs principaux le secteur de la cosmétique et la fabrication d'un carburant vert.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'aquaculture s'est développée pour diverses raisons, ses objectifs concernent principalement :

- La production d'aliments d'une valeur nutritionnelle élevée pour la consommation humaine ;
- La contribution qu'elle apporte aux zones rurales en termes de revenu et d'emplois grâce à l'élevage et à ses activités connexes ;
- La promotion de la pêche pour la capture et le sport ;
- La culture d'espèces ornementales à des fins esthétiques ;
- Le contrôle des herbes aquatiques ou autres organismes nuisibles à l'homme ou cultures ;
- La désalinisation et autres formes de récupération des sols ;
- La biodiversité qui permet d'augmenter la durabilité des écosystèmes, plus les espèces sont variées, plus la chaîne du réseau alimentaire est plus stable.

²² Michel Girin, op.cit, page 17.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Notons que ces écosystèmes aquatiques (océans, mers, plans d'eau artificiels et naturels,...) fournissent des emplois, donnent lieu à des échanges commerciaux, provient au bien être économique de millions de personnes dans le monde.

Selon les statistiques de FAO :

- Environ 45 millions de personnes travaillent directement dans ce secteur ;

La pêche de capture et l'aquaculture :

- Fournissent à quelques 4.3 milliards de personnes environ 17% de leur apport moyen en protéines animales ;
- Soutiennent les moyens d'existence de 540 million de personne, soit 8% de la population mondiale.

Les bien faits des produit aquatiques pour la santé de l'homme : les consommateurs s'intéressent de plus en plus aux poissons et aux autres produits animaux provenant de l'aquaculture et de la pêche de capture : du fait de leur valeur nutritionnelle et des bienfaits qu'ils ont pour la santé. Le poisson offre un ensemble complet de nutriments, à la composition unique, comprenant des acides gras oméga-3 à longue chaîne EPA (acide eicosapentaénoïque) et DHA (acide docosahexaénoïque), des acides aminés, des micronutriments (vitamines : A, B, D et minéraux : lode phosphore, fer, potassium, calcium, zinc)²³.

Les aliments provenant de l'environnement aquatique jouent un rôle particulier en tant que sources d'acides gras omégas-3²⁴ :

- Développement optimal du cerveau et du système nerveux de l'enfant ;
- Réduit le risque de maladies liées à l'obésité (maladies cardiovasculaire et diabète) ;
- Réduit 36% le risque de mortalité due à une maladie coronarienne.

Aujourd'hui, pratiquement la moitié de tout le poisson destiné à la consommation humaine est issue de l'élevage, et l'aquaculture sera la principale source des nutriments essentiels apportés par le secteur des pêches.

²³ MPRH, « Aquaculture... Rôle dans la contribution à la sécurité alimentaire », octobre 2013.

²⁴ Ibid,

5. L'aquaculture et la pêche

L'aquaculture et la pêche sont essentiellement des fournisseurs de produits animaux. L'aquaculture a mis sur le marché en 2008, dernière année pour laquelle on dispose de statistiques détaillées de la FAO, un total mondial de 68,3 millions de tonnes de produits, comprenant :

- 39,4 millions de tonnes (58 % du total) de produits animaux comparables à ceux de l'agriculture, poissons et crustacés, bruts ou transformés, destinés à la consommation humaine;
- 15,8 millions de tonnes (23 % du total), de produits végétaux, les algues, pour la consommation humaine directe sous forme séchée ou pour l'extraction d'un gélifiant utilisé dans l'industrie alimentaire ;
- 13,1 millions de tonnes (19 % du total) de produits animaux inexistant dans l'agriculture, les filtreurs de plancton, en grande majorité pour la consommation humaine.

La pêche a mis sur le marché, la même année, 89,7 millions de tonnes de produits, comprenant :

- 10,2 millions de tonnes (11 % du total) de poissons, crustacés et mollusques venant des eaux continentales, tous pour la consommation humaine ;
- 79,5 millions de tonnes (89 % du total) de poissons, crustacés, mollusques et autres venant de la mer, aux trois-quarts pour la consommation humaine et au quart pour servir de source de protéines dans l'alimentation du bétail terrestre et des carnivores de l'aquaculture.

Après l'observation des statistiques de la FAO, on peut dire que l'aquaculture dans le monde à connu un développement rapide et important durant les dernières décennies. On ajoutant l'aquaculture est devenue le secteur de production d'aliment dont la croissance est la plus rapide et contribue au développement de l'économie national et la sécurité alimentaire.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Section 02 : Aperçu sur l'activité aquacole en Algérie

Dans cette section on essaie d'examiner l'activité aquacole et son développement en Algérie depuis les premières tentatives faites avec des opérations de repeuplement, jusqu'à l'état actuel de mise en place de grands projets d'investissements public ou privé dans les différentes stratégie national, visant à une aquaculture de production, créatrice d'emplois et génératrice de revenus.

1. Historique

Différentes opérations ont marquées l'histoire de l'aquaculture Algérienne ; Selon le biologiste français « **Novella** » les premiers essais furent en 1880 au niveau de **l'embouchure d'Arzew**.

Le développement de l'aquaculture en Algérie peut se résumer en trois périodes : période avant l'indépendance, la période (1962-1998) et la troisième période (1999-2014).

1.1. La période avant l'indépendance

Cette période est marquée par plusieurs événements qui sont résumé dans le tableau suivants :

Tableau n° 03 : Les dates marquantes l'activité aquacole avant l'indépendance

Période	Evénements
1894-1895	Essai d'élevage de moules à Tigzirt par Thomas ;
1921	Création de la station de Bou-Ismaïl (Est d'Alger) avec pour objectifs en matière d'aquaculture: - Détermination des meilleures méthodes et lieux pour la pratique de l'ostréiculture et de la mytiliculture. - Développement de l'élevage de poissons d'eau douce.
1937	Création d'une station d'alevinage de poissons d'eau douce, pour l'empoissonnement de retenues et d'oueds. Cette station a été fermée depuis.
1939	Empoisonnement des grands barrages reservoirs d'Algérie
1940	Début de l'exploitation des lacs de l'Est du pays (Mellah, Oubeira et Tonga) avec installation de bordigues, pêche et exploitation de mollusques.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

1947	Création de la station de Mazafran (Est d'Alger) avec pour objectifs la recherche hydro biologique, l'alevinage et l'empoissonnement de retenues (empoissonnement de l'Oued Mazafran)
1948	Empoisonnement des barrages reservoirs de l'Algérie.
1950	Gestion de la station du Mazafran par le centre national de recherche forestière (CNRF).

Source : réaliser par nous même par l'exploitation les données de Ministère de la pêche et de la ressource halieutique

1.2. La Période (1962-1998)

La deuxième phase après l'indépendance à connu les premières opérations dans le cadre de la valorisation des ressources hydriques par les différents peuplements ses cites en alevins. Les dates marquant cette période sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau n° 04 : Les dates marquantes l'activité aquacole après l'indépendance

Période	Evénement
En 1973	Début de la mise en valeur du lac el Mellah par l'exécution, avec l'appui de la FAO, d'un programme comportant deux axes principaux: - Amélioration des techniques de pêche. - Essais de mytiliculture et d'ostréiculture.
En 1974	L'étude de mise en valeur du lac Oubiera conduit à un projet d'installation d'une unité de fumage de l'anguille. Ce projet a été abandonné par la suite.
En 1978	Mise en place d'un programme de coopération avec la Chine, centré sur deux axes: - Initiation aux techniques de reproduction et d'alevinage des carpes pour le repeuplement. Construction d'étangs et repeuplement de quelques retenues. - Tentatives de production de larves de <i>Penaeus kerathurus</i> .
1982-1990	- Exploitation de l'anguille aux lacs Tonga, Oubeira et Mellah par un privé; production annuelle d'environ 80 tonnes exportée vers l'Italie.
Entre 1983 et 1984	-Premiers travaux en vue de la réalisation d'une éclosérie de bar européen au lac el Mellah.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Entre 1985 et 1986	- Une quinzaine de retenues sont empoissonnées avec des carpes et des sandres importés de Hongrie.
En 1991	-Dans le cadre de la valorisation de l'infrastructure hydrique par la pisciculture, une opération de repeuplement est initiée par l'agence nationale des barrages; empoissonnements avec des alevins de carpes. Cependant toutes ces actions n'ont pas donné les résultats escomptés pour la mise en place d'activités pouvant fournir une production aquacole susceptible de contribuer au développement d'une véritable industrie aquacole

Source : réaliser par nous même par l'exploitation les données du Ministère de la pêche et de la ressource halieutique.

1.3. Troisième période (1999-2014)

L'événement le plus marquant dans cette période la création du ministère de la pêche et des ressources halieutique.

Tableau n°05 : les dates marquantes l'activité aquacole en troisième période.

Période	Evénement
1999	-Inventaires des sites aquacoles à travers le pays. -La création du ministère de la pêche et des ressources halieutiques en décembre 1999.
2000	-Création d'un comité national autour du sujet : Aquaculture en Algérie ; ce qui a aboutit à des résultats importants du point de vue perspectives, ainsi un établissement du plan national d'aquaculture en Algérie.
2001	-Début de la première campagne d'élevage d'alevins, ainsi qu'une exploitation plus ample de sites aquatiques à travers le territoire national (côtière, intérieure, Saharienne).
2001-2014	-L'activité aquacole à connu une amelioration dans les trios types d'aquaculture (marine, continentale et saharienne), après l'application les différents plan du développement de la pêche et d'aquaculture.

Source : réaliser par nous même par l'exploitation les données du Ministère de la pêche et de la ressource halieutique.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

2. L'organisation institutionnelle de l'activité aquacole

Durant les années de 1921 à 1993 aucune politique durable n'a permis de promouvoir le secteur de l'aquaculture.

Durant cette période l'aquaculture s'est retrouvée doublement pénalisée du fait qu'elle s'est trouvée phagocytée par le secteur de la pêche lui même instable. En réalité, l'instabilité de la tutelle et les différents remaniements des organismes institutionnels peuvent être cités comme suit dans le tableau suivant :

Tableau n°06 : représentations la tutelle du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Année	Ministère
1962 – 1979	Sous direction, au niveau du Ministère du transport
1979 –1982	Secretariat d'état à la pêche, au niveau du Ministère de l'Agriculture et de la pêche
1982 – 1984	Secrétariat d'Etat à la pêche au niveau du Ministère du Transport
1985 – 1986	Vice Ministère au niveau du Ministère de l'Agriculture
1987 – 1988	Deux Directions au niveau du Ministère de l'Hydraulique
1989 – 1990	Sous Direction au niveau du Ministère de l'Agriculture
Décembre 1999 à ce jour	Ministère de la pêche et des ressources halieutiques (MPRH).

Source : réaliser par nous même par l'exploitation des données du ministère de la pêche et des ressources halieutique.

3. Cadre institutionnel de l'activité aquacole

Conformément au décret n° 2000-124 du 10 juin 2000 portant l'organisation de l'administration centrale, la structure technique et administrative chargée du développement de l'aquaculture au sein du Ministère de la pêche et des ressources halieutiques est représenté par la Direction de Développement de l'aquaculture qui est chargée de:

- Définir, orienter et animer toutes les activités relevant du domaine de l'aquaculture.
- Identifier et entreprendre les études relatives aux potentialités aquacoles.
- Promouvoir une industrie aquacole de production.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

- Initier et proposer des programmes de préservation et de protection des zones d'implantation d'activité aquacole et de pêche continentale.
- Participer à l'élaboration de textes réglementaires en rapport avec ses activités.
- Élaborer des programmes et des plans de développement de l'aquaculture.

La Direction de Développement de l'aquaculture abrite trois sous directions:

- **La sous direction de l'aménagement des sites aquacoles chargée entre autre de:**

- Identifier les sites nationaux à vocation aquacole.
- Elaborer un programme de peuplement et de repeuplement des plans d'eau naturels et artificiels.

- **La sous direction de l'exploitation et de la valorisation des potentialités aquacoles chargée entre autre de:**

- Arrêter et proposer les mesures incitatives de promotion des activités aquacoles.
- Instruire et orienter tout dossier d'investissement relatif au développement et à la mise en place d'établissements aquacoles et en assurer le suivi et le contrôle.

- **La sous direction de l'environnement et de la prévention chargée de:**

- Identifier et élaborer la cartographie des zones salubres; mettre en œuvre les normes de salubrité et de contrôle des produits aquacoles.
- Participer aux conventions et accords nationaux et internationaux relatifs à la préservation et protection de l'environnement au niveau de tous les sites à vocation aquacole.
- Initier et proposer des programmes de préservation et de protection de tous les sites à vocation aquacole.

Chaque sous direction est organisée en bureaux dont la mission principale est d'œuvrer à la réalisation et au suivi des actions programmées dans le cadre des attributions conférées à la structure auquel ils appartiennent.

Afin de répondre aux exigences du programme de développement de l'aquaculture, l'administration centrale se déploie sur le territoire national à travers des directions locales de pêche et d'aquaculture. Il existe sept directions continentales et quatorze directions côtières.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Dans le cadre de la promotion des investissements dans le domaine de l'aquaculture durable, des programmes de vulgarisations et des journées portes ouvertes et séminaires nationaux et internationaux sont organisés, chaque année en collaboration avec les directions de la pêche de wilayas, la chambre Algérienne de la pêche et l'aquaculture ainsi que les écoles et instituts de formation relevant du secteur de la pêche.

La Chambre Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture est créée en 2006, compte plusieurs chambres inter wilayas dont leurs objectifs est d'assister les professionnels dans leur parcours quotidien, et de les associer aux prises de décisions avec les pouvoirs publics. Egalement pour un meilleur encadrement de la profession plusieurs associations ont été créées.

4. Les types d'aquacultures

L'aquaculture en Algérie, à connu une nette amélioration de trois types d'aquaculture (marine, continentale et saharienne), après l'application du plan national de développement de l'aquaculture (PNDA).

4.1. L'aquaculture marine

L'aquaculture d'espèces marines est une réalité en Algérie même si la plus part des fermes aquacoles en bassins et en cages flottantes sont trop récentes et se trouvent toujours en phase expérimentale. L'aquaculture marine est une activité demandant de grands investissements.

4.2. L'aquaculture continentale

L'aquaculture en eau douce est généralement plus facile que l'aquaculture en eau marine car les conditions de production sont plus faciles à contrôler.

En Algérie la pêche continentale (élevage extensif), et l'élevage intensif ont produit un volume de 2411 tonnes en 2014, avec un taux de croissance moyen de 12,4% par an cour de la dernière décennie, une croissance accrue entre 2007 et 2008²⁵. Ce type d'aquaculture se pratique au niveau des barrages et les retenues collinaires.

²⁵ WIEFELS Roland, « l'industrie de la pêche et de l'aquaculture », décembre, 2014, page23

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

4.3. L'aquaculture saharienne

L'aquaculture est une activité récente au sud Algérien, après l'agriculture, c'est à l'aquaculture de prendre une place dans l'économie régionale.

Face à la demande croissante en produit halieutique au sud Algérien, l'aquaculture est devenue un créneau privilégié. Dans la wilaya de Béchar l'installation d'une direction de la pêche et des ressources halieutiques, qui couvre aussi les wilayas (Tindouf, Adrar, El Bayadh et Tamanrasset), est destinée à favoriser l'expansion de l'aquaculture et de la pêche continentale, qui constituent un maillon important dans la sécurité alimentaire. Ce dernier est le principal objectif pour tout pays qui souhaite réduire sa dépendance de l'extérieur.

En matière d'aquaculture, le sud Algérien est très largement avantagé, et offre la possibilité de l'intégration de la pisciculture à l'agriculture, 3 facteurs expliquent ce phénomène :

- Le taux de 80 % de prise en charge par l'Etat offert aux investisseurs pour une installation dans cette zone.
- L'abondance en eau douce et la disponibilité en terrain.
- L'opération «tilapia» menée par le MPRH, qui consiste à importer des tilapias d'Egypte.

Au sud Algérien on distingue 3 systèmes d'élevage aquacole à savoir :

- Un système extensif par l'exploitation des drains et des lacs, (effet écologique, lutte biologique...).
- Un système semi intensif par l'exploitation des bassins d'accumulation d'eau d'irrigation dans l'objectif d'un élevage familiale permettant l'intégration entre l'agriculture et l'aquaculture avec une production destinée principalement à l'autoconsommation.
- Un système intensif par la création des fermes aquacoles de grande capacité d'élevage dont la production est destiné généralement à la commercialisation. Il s'agit dans ce cas d'un projet en début de production.

5. Les contraintes affectant le développement de l'aquaculture en Algérie

Durant longtemps, le développement de l'aquaculture en Algérie a été confronté à un ensemble de problèmes liés à l'outil de production, au collectif de travail et à l'environnement. Concernant l'outil de production, on enregistre une insuffisance des

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

équipements performants. Quant au second, c'est un manque dans les moyens de productions d'alevins (écloseries) et une insuffisance dans les moyens de transports spécialisés et du personnel qualifié.

- Absence d'une politique globale à long terme ;
- Le problème du foncier (les promoteurs du tourisme contre le nombre de projets aquacole qui seront implantés dans les années avenir) ;
- Manque de la main d'œuvres qualifiés (techniciens spécialisée surtout dans le domaine de production des alevins dans des écloseries ;
- Absence de concertation et de dialogue entre organismes publiques chargés du développement de l'aquaculture et les promoteurs ainsi que de l'accompagnement sur terrain de leurs projets ;
- Le manque d'accompagnement les projets aquacole qui sont déjà met leurs produits sur les terrains ;
- Absence de structure de vulgarisation et de démonstration ;
- Coût élevé des importations des aliments des alevins et naissains.

A cette mesure plusieurs initiatives prise par le ministère de la pêche et des ressources halieutiques depuis sa création en décembre 1999, pour encourager l'investissement dans cette filière et d'éliminer les différentes obstacles et contraintes qui menace cette activité génératrice de richesse et de la valeur ajoutée, c'est pour cela plusieurs politique et stratégie ont été élaboré qui vont fait l'objet dans le point suivant.

6. Les politiques de l'état en vers le développement de l'activité aquacole

L'Etat en vue d'encourager l'activité aquacole a mis en œuvre plusieurs politiques qui se traduisent par différentes initiatives de conventions internationales et des stratégies nationales pou développer cette activité.

6.1. Les conventions internationales

Dans le cadre du renforcement et du développement de l'activité aquacole, l'Algérie à opter une politique de coopération. On distingue deux types de coopérations bilatérale et multilatérale.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

6.1.1. Les coopérations bilatérales

Avec de nombreux pays tels que l'Espagne, l'Égypte et la Corée du sud, ces coopérations consistent en des formations en courte durée (4 mois à 6 mois) au profit des cadres Algériens. Ainsi que des dons destinés à la réalisation des fermes d'élevages de poissons et la fourniture d'alevins. A titre des exemples, dans le cadre la coopération Algéro-Coréenne la commune d'El Marsa de wilaya de Skikda à bénéficier d'un don de 2 300 000\$ pour la réalisation d'une ferme d'élevage de crevettes. En 2011, déplacement de 20 cadres du ministère de la pêche et des ressources halieutiques à Séoul, pour suivre une formation pour une durée d'un mois sur le thème le développement des capacités dans le domaine de la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. En 2012, 15 cadres Algériens ont bénéficiés d'une formation dans le cadre du montage d'un nouveau projet pour l'élevage de crevettes à Ouargla (Don 6 000 000 \$).

6.1.2. Les coopérations multilatérales consistent en termes de coopération avec la FAO

Ce programme a duré deux ans et avait pour objectifs de contribuer au développement de la pisciculture dans les zones sahariennes par l'ensemencement des bassins agricoles relevant des wilayas d'Ouargla et El Oued, 25 exploitations de palmerais ont été sélectionnées dans le cadre de ce projet expérimental. Le PCT de la FAO a comporté 3 volets :²⁶

- intégration de l'aquaculture à l'agriculture ;
- production d'alevins de Tilapia ;
- fabrication d'aliment avec des ingrédients locaux en rajoutant les noyaux de dattes broyés ;
- Vingt cinq (25) bassins ensemencés avec 35 556 alevins de tilapia nilotica ayant un poids compris entre 0,1 et 5 gr pour une densité de 1 à 2 alevins/m².

6.2. Les stratégies nationales de développement de l'activité aquacole

L'Algérie a favorisé le développement de l'aquaculture par ces différents plans et actions depuis la création du ministère de la pêche et des ressources halieutiques, les chambres de la pêche et la direction de la pêche et des ressources halieutique au niveau des wilayas concernées par le développement la filière pêche et aquacole.

²⁶ [www.ministère de la pêche et ressources halieutiques.dz](http://www.ministère.de.la.pêche.et.ressources.halieutiques.dz)

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques dans le cadre de sa stratégie de développement, s'est assigné des objectifs afin de concrétiser les actions et mesures suivantes :

- **L'augmentation de la production** : Cette augmentation permettra une large contribution du secteur à la sécurité alimentaire.
- **La création de l'emploi** : les activités de l'aquaculture constitue un gisement appréciable en matière de création d'emplois.
- **L'accessibilité du produit** : assurer une meilleure régulation ce qui concerne les conditions de distribution et de commercialisation de ces produits.
- **Le développement rural et l'équilibre régional** : les activités de l'aquaculture devront permettre, à terme, l'émergence de pôles socio économiques qui contribueront au développement des régions enclavées et à la stabilisation de leurs populations.
- **La préservation de la ressource biologique** : l'exploitation de la ressource biologique s'inscrit impérativement dans le cadre d'une pêche responsable, rationnelle, économique, professionnelle, écologique et durable.
- **La promotion des investissements** : le secteur de par ses potentialités et son niveau actuel de développement offre le cadre idéal pour un investissement national et étranger au niveau de ces différentes filières.
- **L'encouragement des exportations** : la promotion des exportations de certaines espèces à haute valeur marchande (crustacés, mollusques, thon rouge, etc.), générera des recettes appréciables en devises.

Dans le cadre de mettre les objectifs en état réelle, différentes plans et schémas on été tracé depuis l'année 2001 ;

- Le plan quinquennal de l'aquaculture 2001-2005
- Le schéma national de développement de la pêche et de l'aquaculture 2003/2007
- Programme du gouvernement 2012-2014
- Le schéma directeur à horizon 2025.

Pour encourager les entrepreneurs de s'investir dans l'activité aquacole le ministère de la pêche et de la ressource halieutique a met des incitatives propice à l'investissement :

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

- **Aides au financement du projet**

Le soutien à l'investissement dans un projet aquacole est varié cependant selon sa zone d'implantation. Du nord au sud, la prise en charge de l'Etat est en effet différente, passant de 40% de la valeur d'un projet situé dans le Nord, à 60 % dans les régions intérieures et jusqu'à 80 % pour un projet situé dans le Sud du pays.

L'apport personnel des investisseurs potentiels est de 10% minimum de la valeur du projet finalisé, le reste pouvant faire l'objet d'un crédit bancaire. Grâce à ces diverses aides et mesures incitatives mais grâce aussi à la vulgarisation du programme de développement de la pêche et de l'aquaculture (PDPA) beaucoup d'Algériens se sont engagés dans la création de fermes aquacoles.

- **Avantages fiscaux**

Des mesures incitatives complètent ce dispositif d'accompagnement de l'activité : exonération de T.V.A, réduction des droits de douanes à 5% pour l'importation des équipements, des alevins (naissains), des géniteurs et de l'aliment, et d'autres réductions fiscales et parafiscales d'importance (Exonération des impôts pendant 10 ans ; Exonération pendant 10 ans du versement forfaitaire et exonération pendant 10 ans de taxe sur l'activité industrielle et commerciale)²⁷.

6.3. Les interventions ministérielles

Le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques, au titre des dispositions de la loi 01-11 du 03 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture, est chargé d'encadrer, de planifier, de développer, de promouvoir et d'accompagner les activités de pêche et d'aquaculture.

Ces activités, de par leurs natures et leurs dimensions, couvrent un champ d'intervention multisectoriel. Les interventions des différents départements ministériels peuvent être illustrées par ce qui suit :

²⁷ MPRH « Système d'accompagnement à l'investissement productif dans les filières de pêche et d'aquaculture, septembre 2013.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

6.3.1. Les secteurs des Ressources en Eau, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Les plans d'eau artificiels (barrages) qui sont nécessaires pour toute installation de projets aquacoles nous interpellent à favoriser la concertation et la collaboration à l'effet de faciliter notamment l'accès à ces structures et l'utilisation des ressources hydriques.

En effet, l'eau est considérée uniquement comme support d'élevage dont les poissons peuvent jouer, également, le rôle d'indicateur biologique à titre de prévention des pollutions éventuelles.

6.3.2. Le Ministère des Finances

Les activités de la pêche et de l'aquaculture devraient être retenues comme activités prioritaires bénéficiant :

- d'exonération de taxes douanières pour les importations des biens d'équipement nécessaires au fonctionnement des activités, ainsi que pour les alevins et les aliments ;
- d'aménagement de la redevance et de la durée des concessions ;
- de bonification des taux d'intérêt des crédits bancaires.

6.3.3. Les secteurs de l'Agriculture, du développement rural et du Tourisme

L'intégration de l'aquaculture aux activités d'agriculture et du tourisme a été consacrée comme objectif à atteindre dans le programme du gouvernement. Ces deux activités, qui peuvent, en effet, être complémentaires à l'aquaculture, gagneraient à connaître un meilleur encadrement et prise en charge tant les effets induits en matière de création d'emplois notamment en zones rurales et de richesses sont indéniables.

Par ailleurs, s'agissant des lacs naturels et retenues collinaires relevant de l'autorité chargée de l'agriculture, ces derniers nécessitent une gestion globale en tenant compte des aspects environnementaux. Ces milieux sont considérés des plus propices au développement de l'aquaculture, au regard de leur diversité et richesse biologique.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Section 03 : le rôle socio-économique de l'activité aquacole

L'Algérie a fourni des efforts multiples pour le développement de l'activité aquacole, par l'élaboration de schémas d'amplification et la mise en place des plans du développement.

Cette section fait l'objet de présenter, les effets socio-économique de l'activité aquacole avant et après l'élaboration de la stratégie du développement.

1. Les effets économiques induits par l'activité aquacole

L'activité aquacole induit des effets économiques indirects en amont et en aval de la filière, tant en termes de création de richesses que de création d'emplois. Les indicateur couramment utilisé pour évaluer les effets économiques induit par l'activité aquacole est le nombre d'emplois créés en amont et en aval de la filière et la contribution de l'activité sur le PIB.

Autre indicateur pertinent pour évaluer les effets économiques induits à la création de valeur ajoutée dans les activités associés à l'aquaculture. « Les informations dans ce domaine sont quasi-inexistantes en Algérie, ou alors très difficilement disponibles. En Algérie, seul quelque centre de recherche conduit des travaux dans ce domaine par exemple **CNRDPA** »²⁸.

L'activité aquacole peut avoir des retombées économiques sur d'autres secteurs. On peut citer par exemple la contribution de l'activité aquacole dans le tourisme et dans les domaines de recherche.

La contribution effective de ce secteur peut être appréciée :

1.1. En termes de production

On peut analyser la production aquacole nationale en trois périodes bien distinctes

- **La première période**

Tableau n°07 : Evolution de la production aquacole entre 1980 et 1992

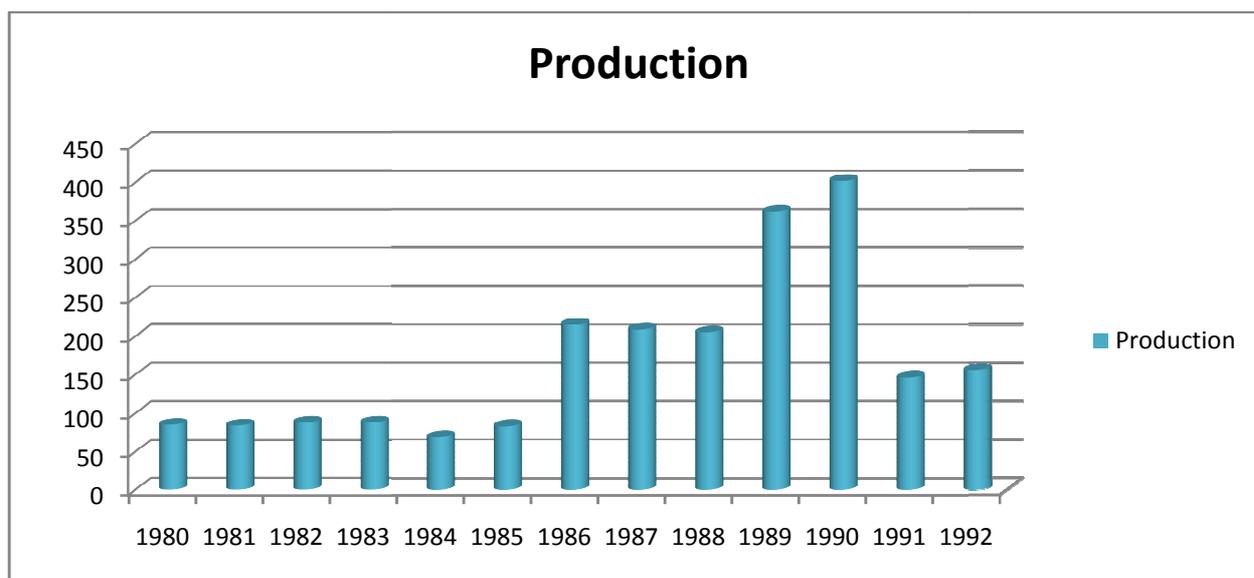
Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Production	85	84	88	88	69	83	215	209	205	362	402	146	155

Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques

²⁸ Entretien réalisé au niveau du ministère de la pêche et des ressources halieutique, 2015

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Figure n°4 : Evolution de la production aquacole entre 1980 et 1992.



Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des données du tableau précédent.

La première période allant de 1980 à 1990, la production nationale a connu un accroissement remarquable entre 1986 et 1990. La production aquacole durant cette période est représentée à 87 % par la pêche continentale qui est en grande partie le fruit des repeuplements réalisés en 1985, 1986 et 1990.

• La deuxième période

Période 1993 et 1999 la production moyenne durant cette période est de 437 tonnes. On peut dire que l'activité aquacole est quasiment stagnée. Cette période est caractérisée par un faible taux de réalisation des projets aquacoles, plusieurs contraintes à fréquenter l'activité aquacole :

- Contraintes administratives : liées à l'attribution des concessions par les services de wilayas ;
- Contraintes bancaires : les banques jugent à tort l'aquaculture et la considèrent comme étant une activité non viable économiquement ;
- Contraintes d'approvisionnement en matériel : spécifiques, se rapportant particulièrement aux structures d'élevages tel que les cordages ; flotteurs ;
- Contraintes d'approvisionnement en intrants: alevins ; aliments et naissains.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

• La troisième période

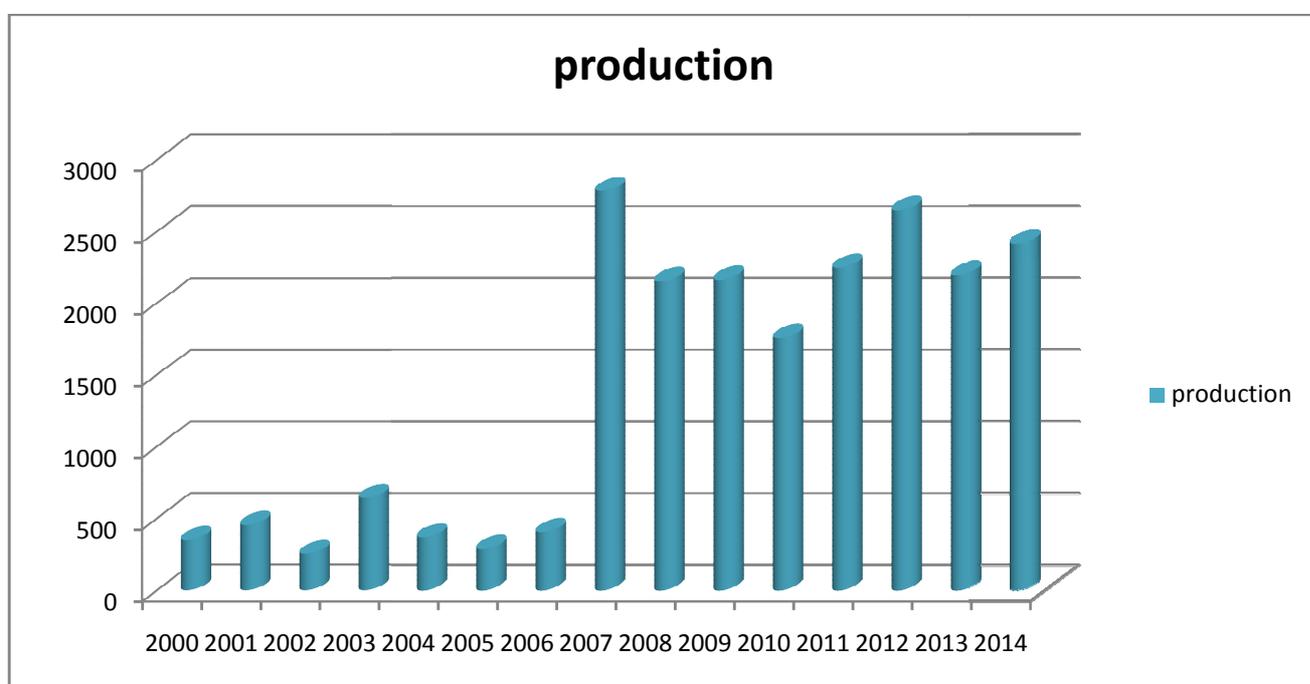
Cette phase est coïncidait avec la création du ministère de la pêche et des ressources halieutiques. Durant cette période plusieurs projets aquacole en vue le jour (continentale, marins et saharienne).

Tableau n°08 : Evolution de la production aquacole entre 2000 et 2014

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
production	351	454	255	641	368	288	404	2780	2154	2163	1759	2246	2648	2193	2411

Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques

Figure n°5 : Evolution de la production entre 2000 et 2014



Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des données du tableau précédent.

Cette phase allant de 2000 à 2009 est caractérisée par un accroissement rapide de la production nationale le graphe ci-dessus nous montre l'évolution de la production aquacole.

L'évolution de la production issue de l'aquaculture à connu des progressions successives durant la période (2010- 2012) passant de 1759 tonnes en 2010 à 2648 tonnes en 2012 avec un taux d'accroissement de 50,5%. Néanmoins, une diminution est enregistrée en 2013 de près

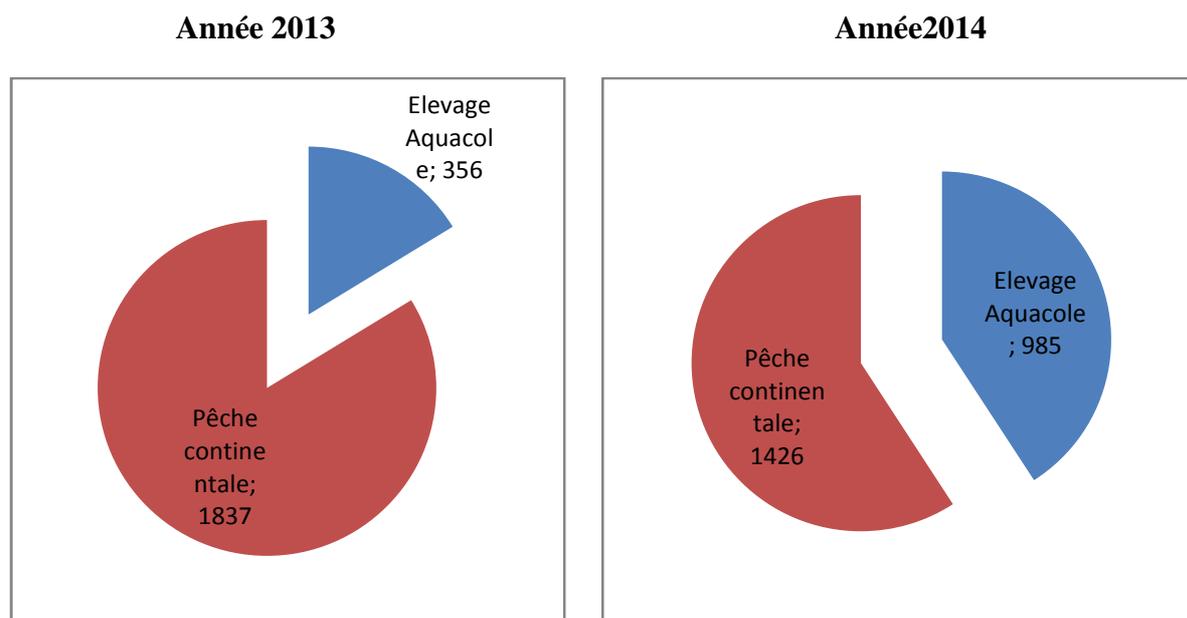
Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

de 17% par rapport à l'année 2012. Exemple : Dans cette production nationale, pour l'année 2014, la part de la wilaya de Tizi-Ouzou est de 57,42 tonnes²⁹.

- **La production globale de l'aquaculture par activités années 2014**

Figure n° 06: Production globale de l'aquaculture (élevage et pêche continentale) par type d'activité pour les années 2013 et 2014

Unités : tonnes



Source : réalisé par nous même par l'exploitation des données du Ministère de la Pêche et des ressources Halieutique, 2015.

L'analyse de la comparaison de la production d'aquaculture par activités, pour l'année 2014 par rapport à l'année 2013, montre qu'une augmentation considérable a été enregistrée au niveau d'élevage aquacole qui a été presque triplé, avec un excédent de 629 tonnes. Dans l'inverse, la pêche continentale au niveau des barrages a réalisé un écart négatif de 411 tonnes, soit une baisse de 25%.

La production continentale demeure dominante par rapport à la production d'élevage. En effet, la production continentale représente plus de 59% de la production aquacole globale, tandis que la part de la production issue de l'élevage est équivalente à 41%.

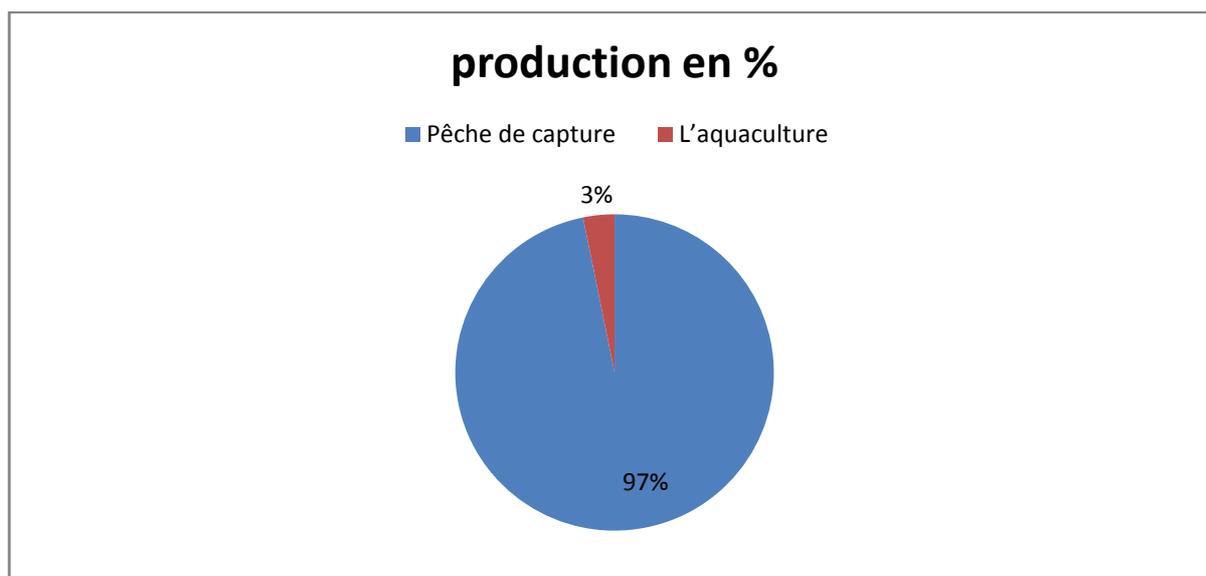
²⁹ Entretien réalisé avec la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2015

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Toutefois, il ya lieu de noter, que la production continentale en 2012 et 2013 représentait respectivement 75% et 65% de la production aquacole, soit depuis l'année 2012, plus de 16 points ont été transférés en faveur de la production d'élevage.

- **La production globale par activité (poisson d'élevage et poisson sauvage) pour l'année 2014**

Figure n°07 : la production globale (poisson d'élevage et poisson sauvage)



Source : réaliser par nous même par l'exploitation des données du Ministère de la Pêche et des ressources Halieutique, 2015.

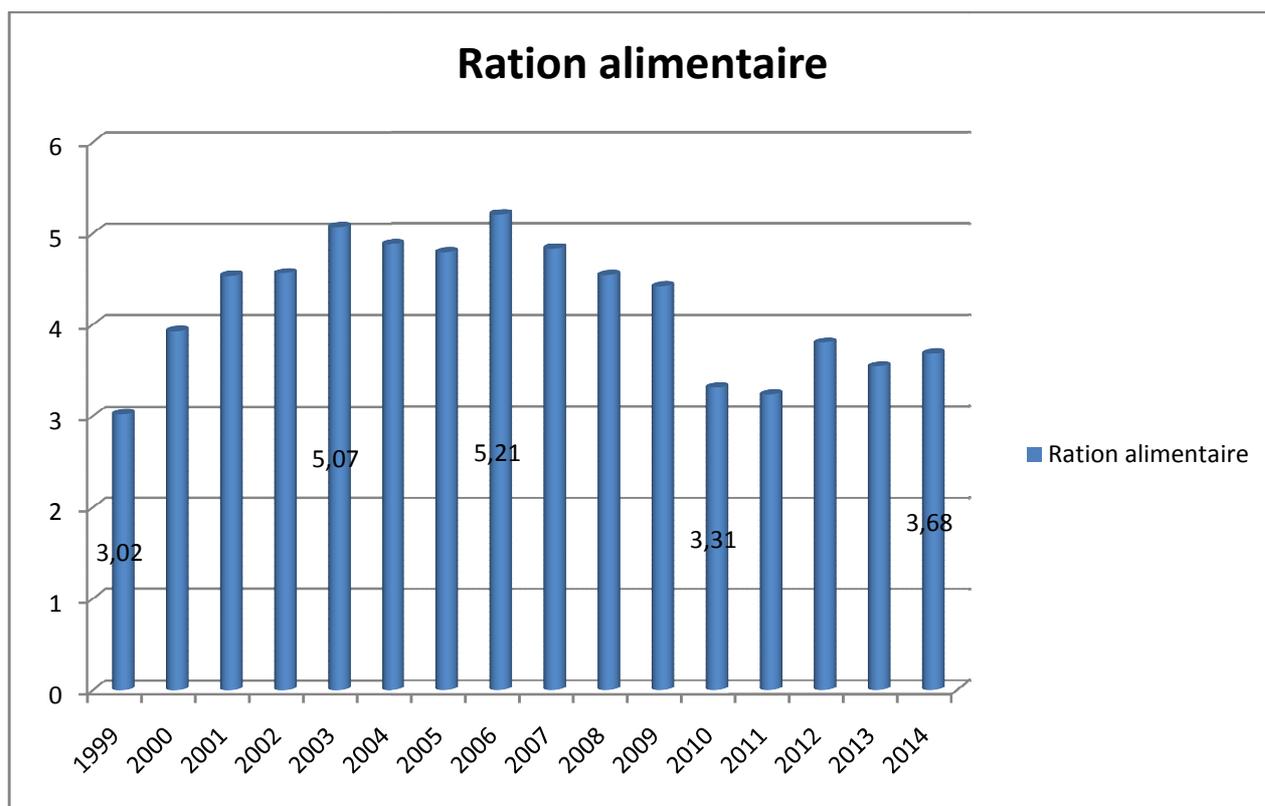
La figure ci-dessus montre que la production du poisson sauvage est la plus dominante par rapport à la production du poisson d'élevage. L'aquaculture représente 3% de la production halieutique national produite essentiellement par la pêche continentale et les différentes fermes aquacole en exploitation.

1.2. En termes de ration de consommation alimentaire

La consommation de poisson en Algérie est d'environ 3.86 kg/an/hab. pour l'année 2014. Elle est loin du seuil minimal recommandé par FAO qui est de 6.2 kg/an/hab. A ce titre de comparaison, la moyenne de la consommation mondiale est de 20kg/an/hab.

Selon les estimations de la FAO, la disponibilité apparente de poisson est égale (production de poisson-produits non alimentaires+ importations – exportation), donc l'objectif attendu est d'augmenter la production pour atteindre au moins le ratio minimal fixé par FAO.

Figure n° 08: l'évolution annuelle de la ration alimentaire en Algérie (kg/an/hab)



Source : réaliser par nous même par l'exploitation des données du Ministère de la Pêche et des ressources Halieutique, 2015.

On note d'après la figure ci-dessous, que la consommation moyenne et annuelle par an a connu tout de même une amélioration soutenue de 3.03 kg/an/hab. à 5.21 kg/an/hab entre 1999 et 2006, mais à partir de 2010 la ration alimentaire a connu une baisse. La baisse de la ration alimentaire est due à l'augmentation de la population nationale au même temps la production de la ressource halieutique n'a pas enregistré une augmentation malgré les trois plans quinquennaux qui ont été élaborés. Ces plans ont enregistré une production de 1100150 tonnes en 2014 par contre selon une étude de marché pour la satisfaction des besoins nationaux en poisson est de 200000 tonnes par an.

1.3. En termes d'emploi

Comme toute activité économique l'activité aquacole contribue à l'édification de l'économie de notre pays à travers l'offre de nombreux emplois, environ emplois directs.

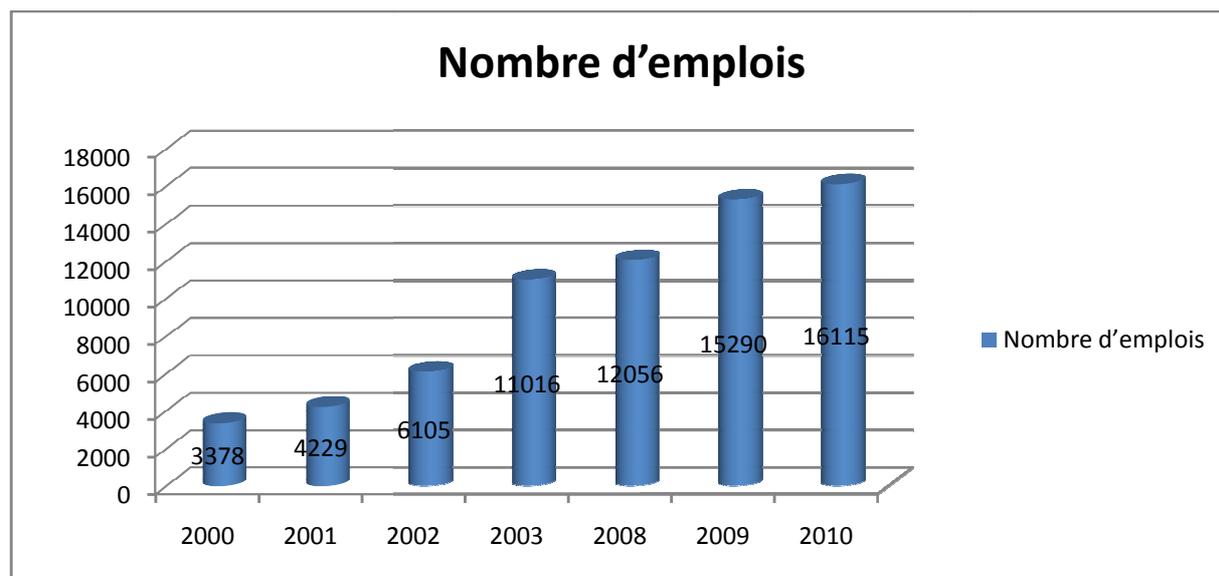
Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Tableau n° 09 : L'évolution de l'emploi dans l'activité aquacole en Algérie (2000-2010)

Année	2000	2001	2002	2003	2008	2009	2010
Nombre d'emplois	3378	4229	6105	11016	12056	15290	16115

Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques

Figure n°09 : L'évolution de l'emploi dans l'activité aquacole en Algérie.



Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des données du tableau précédent.

La figure ci-dessus montre l'évolution de l'emploi créé dans le secteur aquacole, cette augmentation est justifiée par le taux croissant des projets aquacoles réalisés dans le pays.

1.4. En termes de création de richesse

La création de richesse par un secteur, et par conséquent de sa contribution au PIB d'un pays, correspond à la valeur ajoutée brute (VAB) créée par le secteur, globalement au chiffre d'affaire (CA) moins les consommations intermédiaires (CI). Cette information est cependant difficile à obtenir. « La statistique disponible donne la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture par rapport au PIB et est généralement inférieure à 2%. »³⁰

³⁰ Entretien réalisé au niveau du ministère de la pêche et des ressources halieutiques, 2015

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Tableau n°10 : la contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB nationale

Année	unité	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PIB national	%	0,6	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6

Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

« Le secteur de la pêche en global (pêche et aquaculture) sa contribution dans le PIB national n'atteint même pas 1% alors que l'aquaculture, au moins sur le plan de la production, elle ne représente que 3% de la production globale de la pêche ». ³¹

Aujourd'hui le secteur aquacole a connu une évolution mais toujours reste en état de développement, pour ces raisons un autre plan qui vient de voir le jour intitulé « aquapêche 2020 ». Ce plan est élaboré sur la base du bilan exhaustif de la fin du quinquennat 2010-2014, le plan aquapêche 2020 prolonge les actions réalisées et celle qui restent à finaliser, consiste aussi à poursuivre l'action menée, en faveur de la réorganisation et du développement durable des activités de la pêche et de l'aquaculture, afin de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la préservation et à la création d'emplois, ainsi qu'au développement de l'économie productive nationale.

Principaux projets privés à l'horizon 2020, accompagnement 600 projets d'aquaculture dont :

190 en off shore, 410 en aquaculture continentale et saharienne et 1900 projet de soutien à la production et à l'outil de production dont l'objectif la réalisation de 100 000 tonnes/an et la création de 30 000 emplois directs ³². D'autres projets sont inscrits dans le cadre de soutien à la transformation des produits de l'aquaculture (fabrication de l'aliment pour le poisson, fabrication de filets et de cages, éclosiers, bureau d'études spécialisés, exploitation algoculture). C'est dans ce cadre qu'un nouveau système d'accompagnement à l'investissement productif dans les filières de Pêche et d'Aquaculture « SAIPA » ³³ est mis en place pour la valorisation des capacités de la production nationale et l'intégration de l'économie de la pêche à l'économie nationale.

³¹ Entretien réalisé au niveau du ministère de la pêche et des ressources halieutiques, 2015

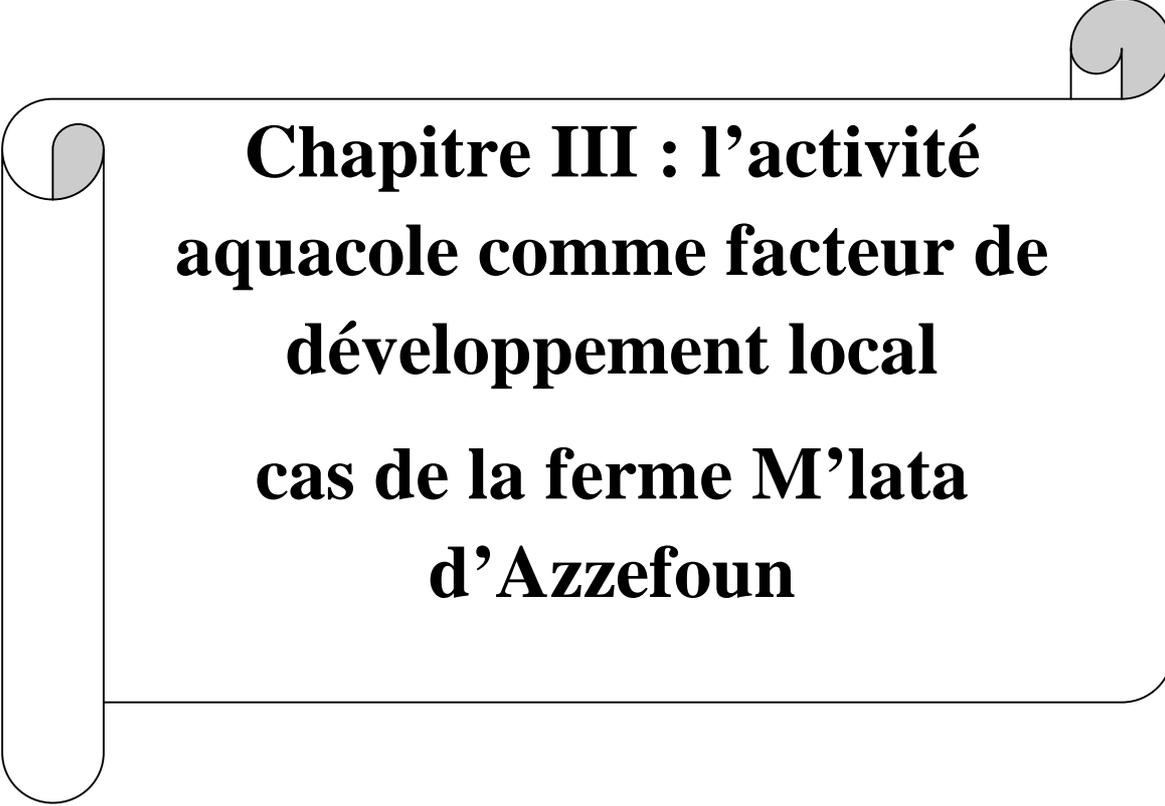
³² Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Tizi-Ouzou « SAIPA », septembre 2013.

³³ MPRH, « Secteur de la pêche et de l'aquaculture » « Bilan 2012-2014 », « Prospective 2030 » et « Projet Aquapêche 2020 », 2014.

Chapitre II : l'activité aquacole en Algérie

Ce nouveau système à pour acteurs ciblées, les professionnels en activités dans la pêche maritime et l'aquaculture, les jeunes issus des gens de mer, les jeunes diplômés dans les sciences halieutiques, les investisseurs en amont et en aval de la pêche et de l'aquaculture, les investisseurs qualifiés par l'aquaculture et enfin les exploitants agricoles.

Ce nouveau système vise à orienter les investissements vers la modernisation et la réhabilitation de la flotte de la pêche, la facilitation à l'accès aux moyens de financement pour les professionnels, le développement et l'intégration des services en amont et en aval de l'activité, le développement à grande échelle de l'aquaculture marine et la modernisation des circuits de commercialisation et de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture.



**Chapitre III : l'activité
aquacole comme facteur de
développement local
cas de la ferme M'lata
d'Azzefoun**

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

Les investisseurs de la wilaya de Tizi-Ouzou sont intéressés à l'activité aquacole, ce qui explique par les différents projets en cours de réalisation et d'autres en phase d'étude. Parmi les projets réaliser la ferme de M'lata d'Azeffoun qui représente la première ferme de ce genre.

A fin de bien cerner notre problématique sur le développement local, nous avons jugé judicieux de faire une étude de terrain qui pourra de montrer la réalité de l'activité aquacole à Tizi-Ouzou.

Cette étude a été élaborée sur la ferme d'Azeffoun M'lata. Pour jeter les fondements d'un développement local sur l'activité aquacole, les pouvoirs publics doivent changer de vision par rapport à cette activité en la boostant avec plus de subvention et un accompagnement en termes de formation. Encore, pour les acteurs doivent se coordonner afin de réaliser leurs objectifs en communs.

Pour répondre à nos différentes questionnement, nous avons scindé ce chapitre en deux section, la première est consacré à la présentation du secteur aquacole de la wilaya de Tizi-Ouzou par ces différentes volets (continentale et marin) et la deuxième consiste sur une étude de la ferme M'lata d'Azeffoun.

Section 01 : Le secteur de l'aquaculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Nous allons présenter dans cette section un diagnostic sur l'activité aquacole dans la wilaya de Tizi-Ouzou, les projets aquacoles réalisés et en cour de réalisation dans le cadre du programme de la relance économique et du système d'accompagnement à l'investissement productif dans les filières de pêche et d'aquaculture.

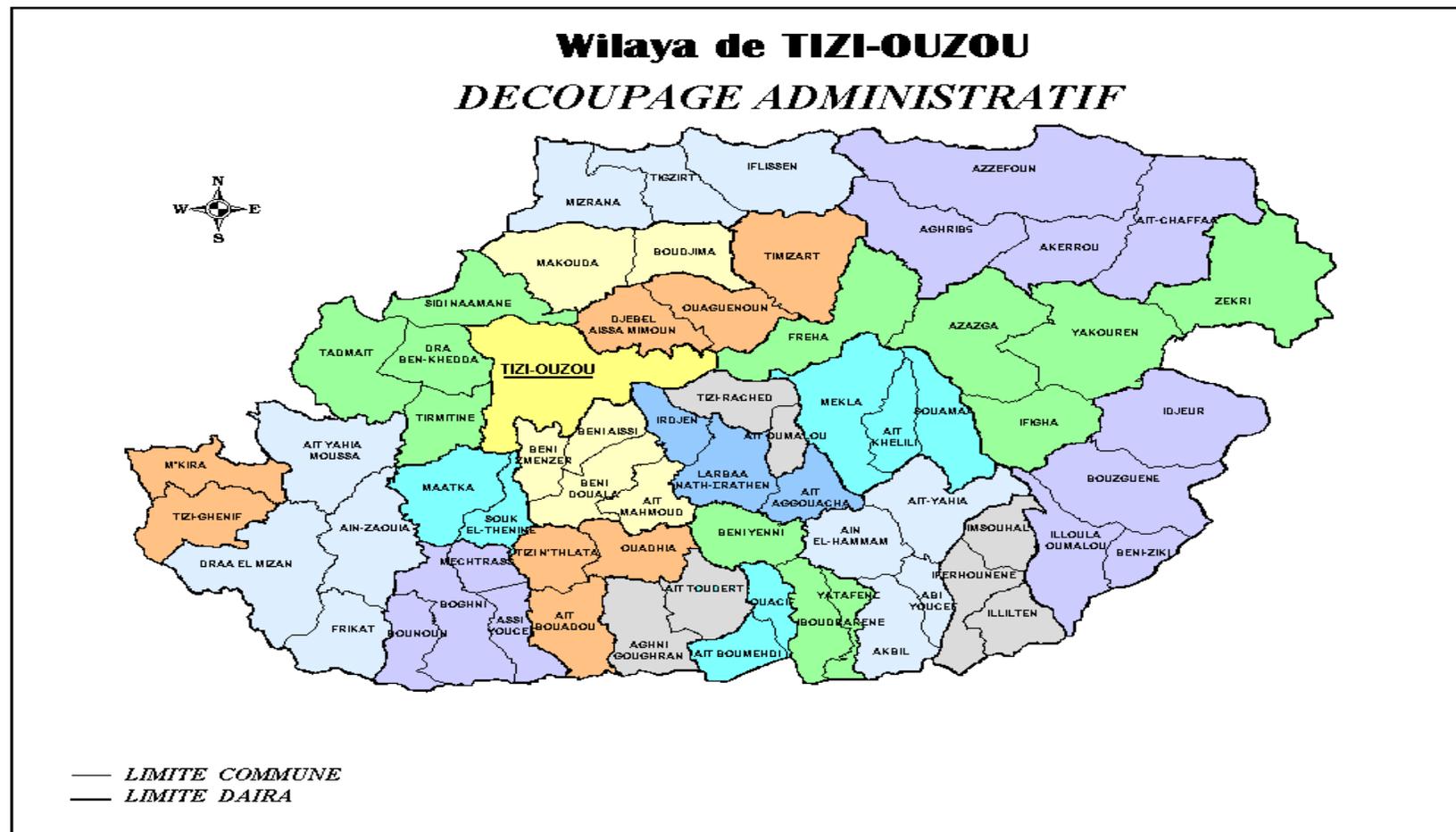
1. Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou est située dans la région de la Kabylie en plein cœur du massif du Djurdjura. Elle est divisée administrativement en 67 communes et 21 daïras. Elle contient le plus grand nombre de communes en Algérie¹. La population résidente telle qu'évaluée lors du recensement de 2008 est de 1 127 607 habitants, avec une densité qui atteint 381,21 habitants au km². Elle s'étend sur une superficie de 2957,93 km²; elle est limitée de l'ouest par la wilaya de Boumerdes, Bejaia par l'Est, du sud la wilaya de Bouira et du nord par la mer Méditerranée².

¹ Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2013

² Idem

Figure n°09 : carte géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou.



Source : Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, année 2009, page 03

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une façade maritime de 85 Km de côte, soit 7% des côtes Algériennes et couvre 05 communes (Iflissen, Tizirt, Azzefoun, Mizrana, Aït-Chaffa)³. Elle se caractérise par une morphologie côtière rocheuse qui se prolonge en mer par un plateau continental étroit et accidenté. Les zones proposées au chalut sont rares, elles se limitent à quelques cales, permettant des traits de courtes distances (d'une heure à une heure et demie) limitant l'effort de pêche de chalutage⁴. Pour ces raisons la production de la pêche ne satisfait pas la demande locale en produit halieutique. Aujourd'hui on assiste à une nouvelle activité qui joue et qui va jouer dans les années à venir un rôle important dans l'évolution de la production en produit halieutique et un impact considérable sur le développement économique qu'est l'activité aquacole. On ajoutant à la façade maritime la wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une façade continentale riche (barrages, les lacs et les retenues collinaires).

L'activité aquacole dans la wilaya de Tizi-Ouzou est une activité récente (à partir des années 2000), cette activité est née à partir des initiatives privées bénéficiant de l'aide de l'Etat. L'Organisation de la profession de l'aquaculture s'effectue par les organismes suivant qui assurent le déroulement et l'accompagnement de l'activité aquacole au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou :

- Direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou
- La Chambre de la Pêche et de l'Aquaculture de la wilaya de Tizi-Ouzou a été créée en mai 2003, conformément au décret exécutif n° 02-304 du 28/09/2002, fixant l'organisation, fonctionnement et les missions de la Chambre Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture.

On ajoutant à ces organismes plusieurs associations ont été créées dans le but de suivre les occupations des travailleurs du domaine, parmi ces associations⁵:

- Association des pêcheurs d'Ait-Chaffaa ;
- Association des marins pêcheurs de Zegzou, Commune d'Iflissen ;
- Association des pêcheurs d'Azzefoun ;
- Association des pêcheurs de Tizirt.

³ Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2013

⁴DPRH, situation perspectives de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

⁵ Entretien réalisé avec la direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2015.

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

2. Pourquoi l'activité aquacole

L'activité aquacole vient pour soutenir l'activité de la pêche et faire face aux périodes de pénurie de poissons que connaît la wilaya de Tizi-Ouzou ; essentiellement dû au caractère saisonnier de l'activité de la pêche, ainsi que la faible production de cette ressource dans la wilaya ; ce qui se traduit par la hausse des prix des poissons.

Une autre raison est que les poissons d'élevage connaissent une évolution rapide par rapport aux poissons sauvages, ce qui permet de répondre à la demande dans cette matière, la production halieutique dans la wilaya de Tizi-Ouzou, n'est que 1000 tonnes/an alors que la demande annuelle est de 5000 tonnes.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la production halieutique dans la wilaya de Tizi-Ouzou :

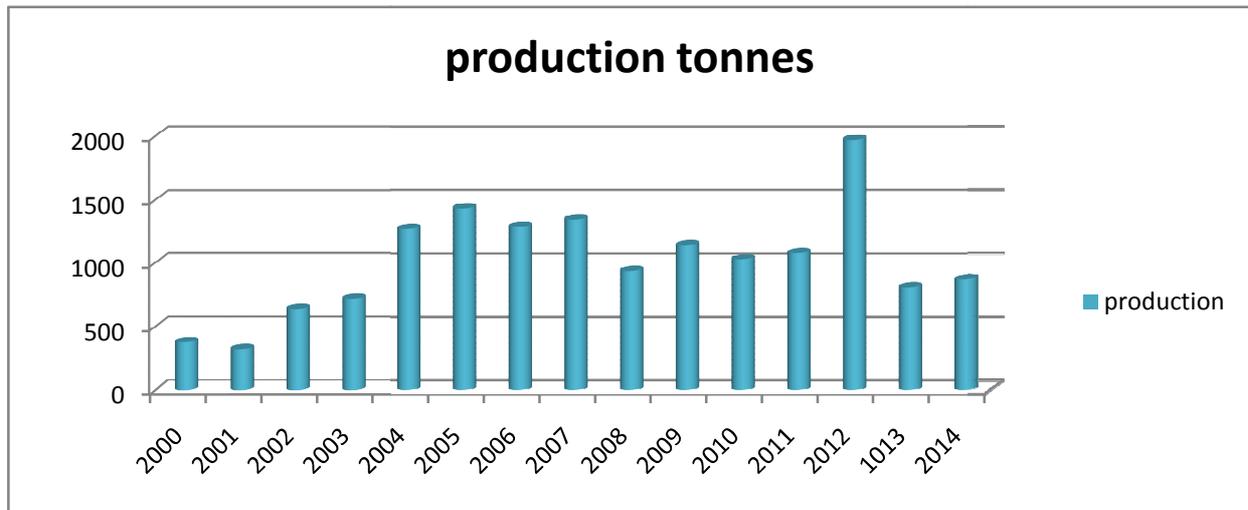
Tableau n° 11 : Evolution de la production de poisson en tonnes dans la wilaya de Tizi-Ouzou entre 2000-2014

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produit	375,8	321,01	639,4	722,8	1267,3	1430,5	1284,3	1345,06	940,8	1140,7	1028,8	1081,6	1972	808,1	868,51

Source : DPRH de la wilaya de Tizi-Ouzou, octobre 2015

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

Figure n°10 : l'évolution de la production de poisson dans la wilaya de Tizi-Ouzou.



Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des données du tableau précédent.

La figure ci-dessus montre que la production du poisson dans la wilaya de Tizi-Ouzou a connu une hausse depuis l'année 2000 mais cette production toujours reste insuffisante et il ne répond pas aux besoins des citoyens au poisson.

La demande locale du poisson est toujours en croissance, pour combler une part de cette demande les produit de mer proviennent des ports voisins dont essentiellement celui de Dellys⁶. Mais toujours la demande supérieur à l'offre.

Malgré que le secteur de la pêche de la wilaya de Tizi-Ouzou à bénéficier de plusieurs investissement et un potentiel humain important (exemple : inscrit maritimes) grâce au nombre d'organisme formateurs des pêcheurs et l'intérêt accordée par les autorités à la formation des jeunes dans ce domaine. Néanmoins, La production de ce secteur reste toujours insuffisante et afin de répondre à la demande locale, les autorités de wilaya se sont intéressées à développer l'activité aquacole comme une activité complémentaire au secteur de la pêche.

⁶ Entretien réalisé avec la direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2015.

3. Diagnostic sur le secteur de l'aquaculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Les différentes stratégies et plans qui ont été élaborés dans le cadre du développement de l'aquaculture à l'échelle nationale du littoral au sud (sites aquacoles marins, continentale et saharienne). La wilaya de Tizi-Ouzou possède plusieurs sites marins et continentale c'est pour cela les autorités locales ont initiées un programme riche pour le développement de cette activité génératrice de richesse, créatrice de l'emploi, satisfaction de la demande locale en poisson et en produit aquatique et pourquoi pas la production des alevins pour satisfaire les fermes locales et l'exportation à l'étranger.

L'aquaculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou, elle est encore en phase de développement soit dans son volet continental et son volet aquacole marin.

3.1. Volet continentale

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose des sites continentaux très importants qui sont favorables pour l'élevage du poisson en eau douce, parmi ses sites on peut citer les deux barrages de Taksebt et le Lakhel, plusieurs opérations d'ensemencement en alevins de poissons ont été effectuées dans le cadre des campagnes de peuplement et repeuplement effectuées durant ces dernières années par la direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques.

3.1.1. Historique des ensemencements des barrages

Depuis 2001, dans le but de valoriser les plans d'eau par la pisciculture⁷, d'accroître et de diversifier la faune d'eau douce, la direction de la pêche et des ressources halieutiques a effectué plusieurs campagnes de peuplement et repeuplement au niveau des barrages.

- **Barrage Taksebt**

Le nombre d'alevins injectés depuis 2001 à ce barrage s'élève à 1.613.000, ce qui permet de développer la pêche continentale. « Il arrive qu'il y ait des prises remarquables dans ce barrage avec souvent des carpes dépassant les 40 kg ».⁸ Dans le tableau qui suit, nous allons présenter l'évolution des quantités d'alevins injectés dans le barrage de Taksebt.

⁷ La pisciculture est une des branches de l'aquaculture qui désigne l'élevage des poissons. Cet élevage se pratique dans des espaces entièrement ou partiellement clos (barrage, étangs, bassins en béton ou en plastiques, nasses ou cages)

⁸ Entretien réalisé avec la direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2015.

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

Tableau n° 12 : l'ensemencement du barrage de Taksebt

Année	Quantités	Espèces	Origine
2001	500 Alevins	Carpillons	/
2002	1000 alevins	Carpes royales	/
2003	1500 alevins	Carpes royales	/
2005	20 000 alevins	Carpes	/
2006	Carpes argentées : 161 000 alevins Carpes à grandes bouches : 79 000 alevins	Carpes argentées Carpes à grandes bouches	Hongrie
2011	250 000 Larves.	Carpes à grandes bouches	Ecloserie de Setif
2013	300 000 alevins	Carpes argentées	Ecloserie de Setif
2014	300 000 larves	Carpes Argentées	Ecloserie de Setif

Source : DPRH de la wilaya de Tizi-Ouzou, octobre 2015.

Ce tableau montre une croissance des quantités d'alevins injectées dans ce barrage d'une année à une autre. Les espèces injectées proviennent de la Hongrie et de l'écloserie de Setif.

- **Barrage Lekhal**

L'aquaculture continentale au sein du barrage de Lekhel à été pratiqué pour la première fois au début de l'opération d'ensemencement en 2003, plusieurs d'espèce sont élevé au niveau du barrage pour mieux protéger les écosystèmes.

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

Tableau n°13 : l'ensemencement du barrage de Lakhal

Année	Quantités	Espèces	Origine
2003	1500 alevins	Carpes royales	/
2005	10 000 alevins	Carpes	/
2006	Carpes argentées : 100 000 alevins Carpes à grandes bouches : 50 000 alevins	Carpes argentées Carpes à grandes bouches	Hongrie
2010	15 000 alevins	Carpes grande bouches	Ecloserie de Setif
2011	250 000 Larves	Carpes grande bouches	Ecloserie de Setif
2014	200 000 larves	Carpes argentées	Ecloserie de Setif

Source : DPRH de la wilaya de Tizi-Ouzou, octobre 2015

Les différentes Opérations de peuplement et repeuplement, effectuer au niveau des barrages dans le but de la création de poste d'emplois par les différentes concession qui sont autoriser par la direction de la pêche et des ressources halieutique, des revenue stables pour la population rurales et aussi de mettre à la disposition du consommateur de la viande des poissons et surtout de moindre coût.

3.1.2. La production de la pêche continentale dans la wilaya de Tizi-Ouzou

a. Pêche récréative au niveau barrage de Taksebt

Tableau n°14 : la production de la pêche réactive pour l'année 2008.

Année	Barrage	Productions annuelles (Kg)
2008	Taksebt	38 490,00
Total		38 490,00

Source : DPRH de la wilaya de Tizi-Ouzou, octobre 2015

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

b. La pêche continentale au niveau les barrages (Taksebt et Lakhal)

L'exercice de « la pêche continentale »⁹ est soumis à l'obtention d'une autorisation de pêche continentale valable pour une année délivrée par la direction de la pêche et des ressources halieutique. La concession est consentie contre un paiement d'une redevance annuelle 50 000 DA¹⁰. En 2009, la première année de l'exploitation par voix de concession.

Tableau n° 15 : la production total de pêche continentale au niveau les barrages (Taksebt et Lakhal)

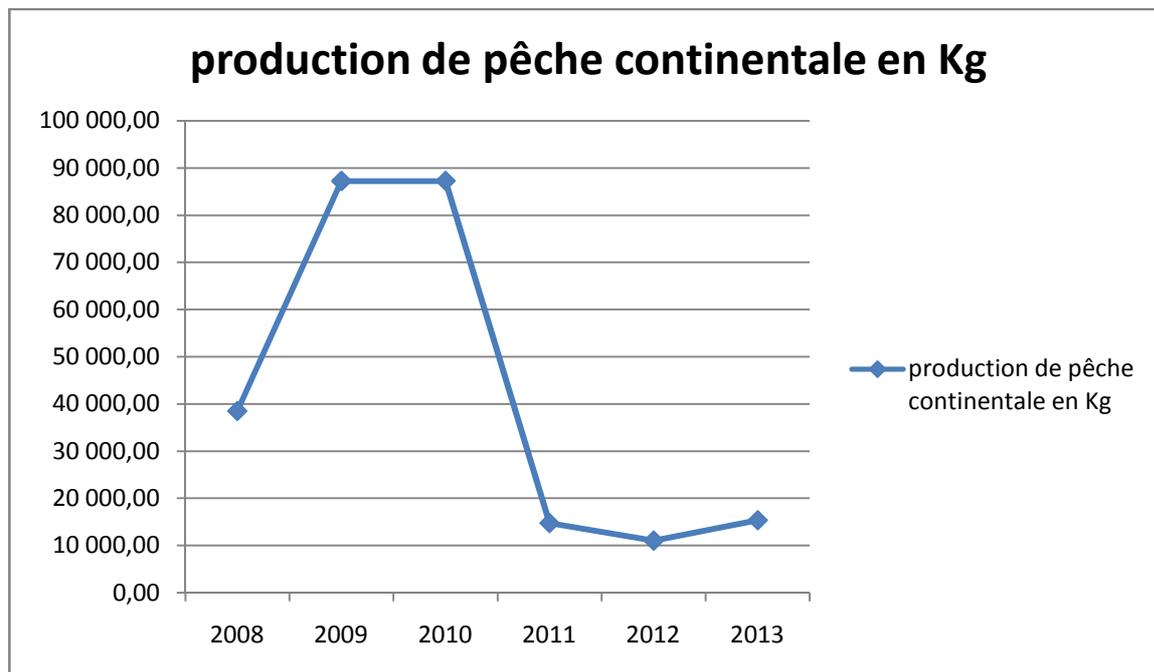
Années	nombre de concessions	pêche récréative (Kg)	Pêche professionnelle(Kg)	Total (Kg)
2008	/	38 490,00	/	38 490,00
2009	04	/	87 199,59	87 199,59
2010	03	/	87 221,50	87 221,50
2011	03	/	14 756,00	14 756,00
2012	01	/	11 038,00	11 038,00
2013	01	/	15 358,00	15 358,00
2014	/	/	/	/
Total	12	38 490,00	215 573,09	254 063,09

Source : DPRH de la wilaya de Tizi-Ouzou, octobre 2015.

⁹ La pêche continentale : c'est la pêche qui se pratique dans les barrages, lacs, oueds, retenue collinaires avec des embarcations inférieure à 6 metre de long. Elles sont soumises à la réglementation relative au navire de pêche.

¹⁰ Entretien réaliser avec la direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2015

Figure n° 11 : Production Totale de la pêche continentale du 2008 à 2014



Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des données du tableau précédent.

La production de l'aquaculture continentale dans la wilaya de Tizi-Ouzou a connu une augmentation considérable dans les deux ans suivant l'année 2008, avec une production de 87199 ,59 Kg en 2009 et 87 221,5 Kg en 2010 soit un peu plus double de la production de 2008. La quantité de la production de 2010 était suivi d'une baisse remarquable en 2011,2012 probablement est due à la diminution du nombre de concession autoriser par la direction de la pêche et ressources halieutiques, Par suite une petite augmentation pour l'année 2013.

Malgré l'augmentation de la production durant la période 2008-2009 « le secteur de la pêche continentale a souffré d'une contrainte de commercialisation, on ajoutant au différentes problème liée a la qualité de la chair des poisson pêché jugés non appréciés par le consommateur». ¹¹

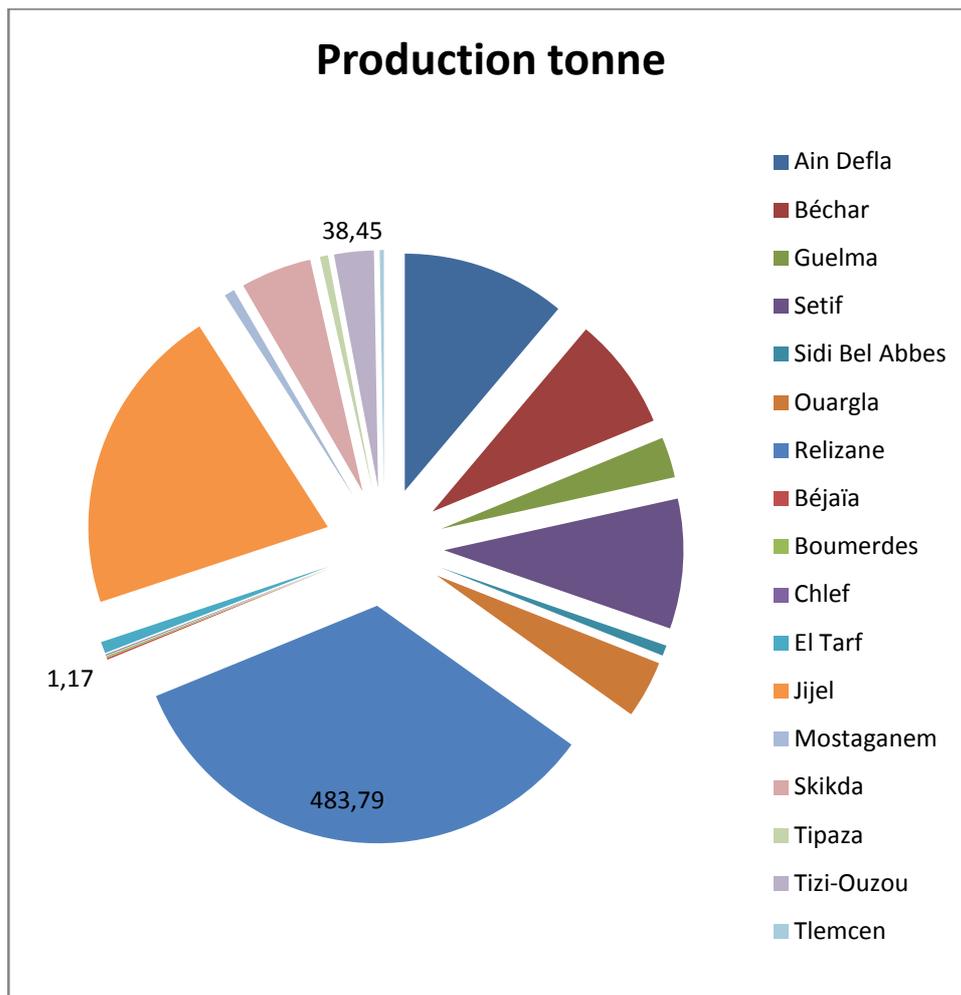
En termes de production de la pêche continentale la wilaya de Tizi-Ouzou, occupe la huitième place une production de 38,85 tonnes sur 22 wilayas productrices du poisson en eau douce cette place s'explique par le manque d'investisseur dans la pêche continentale qui considère la redevance qui doivent payer est très chers « 50 000DA/an » et il n'y pas des garantie ou des débouché pour la commercialisation du produit, à Tizi-Ouzou n'existe pas de

¹¹ Entretien réalisé avec la direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2015

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

l'industrie des produit aquacole. La wilaya Rélizane occupe la première à enregistré une production de 483,79 tonnes pour l'année 2014, les investisseurs de la wilaya ont lancés plusieurs projets au niveau de tout les barrages et retenues collinaire que dispose la wilaya de Rélizane. La figure ci-dessous montre la production de la pêche continentale en tonne par wilaya.

Figure n°12 : La production de la pêche continentale en tonne par wilaya



Source : réaliser par nous même par l'exploitation des données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques, 2015.

- **Les sites continentaux de la wilaya de Tizi-Ouzou**

La direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Tizi-Ouzou compte exploiter tout le potentiel hydrique de la wilaya dont les barrages hydrauliques et les retenues collinaires, pour promouvoir la pêche continentale.

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

- Élevage de type extensive Installation d'écloserie au dessus du barrage de Taksebt (180 000 000m³), la localité à la commune d'Irdjen, daïra Larbaa Nath Irathen.
- Site idéal pour l'installation d'une écloserie, dans le barrage de Djebba 30 000 000m³, Commune ouagenoun, daïra ouagenoun.
- Élevage de type extensif, installation d'une écloserie au dessous du barrage. Site idéal pour l'élevage des espèces suivantes: Sander, carpe à grande bouche, dans le Petit barrage 1520 000m³ de Draa-El-Mizan, Commune draa-el Mizan, daïra draa-el-Mizan.
- Élevage de type extensif d'une production de 01 tonne/an. Petit barrage 530 000m³ Tizi-ghennif, Commune Tizi-ghennif, daïra Tizi-ghennif.
- Site idéal pour la production de rotifer (servant à la nourriture des larves de poisson) Retenu collinaire 70 000m³, M'lata Commune d'Azzefoun, Daïra: d'Azeffoun.

Pour le développement l'aquaculture continentale plusieurs avantages accordés aux investisseurs dans la pêche continentale dans le cadre du programme de la relance économique et du système d'accompagnement à l'investissement productif dans les filières de pêche et d'aquaculture. Les encouragements de ce système sont ¹²:

- Pour la création d'un établissement aquacole (a terre paiement d'une redevance de 1DA m², en continentale paiement d'une redevance 1800 DA l'hectare pour les concessions de plan d'eau naturel ou artificiels dont les superficies n'excédant pas 50 ha)

D'autres encouragements en termes d'importation (d'intrants aliments, alevins, naissain), et un accompagnement en termes de formation et le suivi du projet jusqu'à la phase de production.

3.2. Volet aquacole marin

Le volet aquacole marin est considéré le deuxième type d'élevage pratiqué dans la wilaya de Tizi-Ouzou depuis la création de la ferme de M'lata D'Azzefoun, pour renforcer le secteur plusieurs projet sont inscrit dans les différentes stratégies national.

¹² Entretien réalisé avec la direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2015

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

3.2.1. Les différents projets de l'activité aquacole inscrit pour la wilaya de Tizi-Ouzou

Le secteur de la pêche dans la wilaya de Tizi-Ouzou est en pleine expansion. Pour tenter d'assurer un meilleur équilibre à la faune marine, une indépendance alimentaire et surtout l'absorption du chômage par création de plusieurs postes d'emplois (saisonniers, permanents), la Direction de la pêche et des ressources halieutiques (DPRH) de la wilaya de Tizi-Ouzou a lancé de nombreux projets en aquaculture.

La Direction de la pêche et des ressources halieutiques (DPRH) de la wilaya de Tizi-Ouzou a lancé de nombreux projets en aquaculture. D'ici à l'horizon 2019-2020, il est prévu la réalisation d'au moins 10 fermes aquacoles qui viendront renforcer celles déjà existantes au niveau de M'lata (Azzefoun), en service depuis cinq années, spécialisées dans la pisciculture pour la production du loup de mer et de la daurade estimée à plus de 1200 t/an.

Dans le cadre de l'élevage de poisson en mer (aquaculture), cinq projets initiés au niveau de la daïra du Tigzirt qui sont :

- Ferme piscicole d'élevage de loups et daurades en cage flottante envisagée par une société mixte Algéro-Espagnole, pour une production de 1670 T/an dans 18 cages flottantes au lieu dit « Bled Tissera Talouahchte » dans la commune de Mizrana. Ce projet a reçu sa Concession. On prévision la création 35 postes emplois permanent.
- Un projet de ferme piscicole en cages flottantes à Mazer, Commune de Mizrana (Tigzirt), pour une production de 600 T/an de loup et de daurade; ce projet a également reçu sa concession. On prévision la création de 29 poste d'emplois.
- Un projet pour la création d'une ferme conchylicole à Sidi-Khaled, Commune d'Iflissen (Tigzirt), d'une production de 50T/an de moule, l'autorisation et la concession sont reçues. On prévision la création de 22 poste d'emplois.
- Un projet pour la création d'une ferme conchylicole d'une capacité de 200 T/an, la création de 30 poste d'emplis (permanents et saisonniers), délocalisé vers Sidi-Khaled, Commune d'Iflissen (Tigzirt), L'autorisation préalable de création de ce projet vient d'être attribuée par le MPRH au promoteur, sa concession est attribuée. L'installation des filières en mer est effectuée.

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

- Un projet de ferme piscicole d'élevage de loup et daurade en cages flottantes à Mazer, commune de Mizrana pour une production de 500 T/an. Concession en cours d'attribution. On prévision la création de 41 poste d'emplois.

Ces projet sont inscrit dans le cadre de nouveau système d'accompagnement à l'investissement productif dans les filières de pêche et d'aquaculture « SAIPA ».

Tableau n°16 : Les concessions des projets aquacoles délivrées au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Projets	de délivrance des concessions	Superficie attribuée		Capacité de production	Espèces élevées
		A terre	En mer		
Azeffoun Aquaculture	2003	20 300m ²	20ha	1200T/an	Loup et Daurade
SARL Martinez Sanz	2014	2000m ²	31ha	1690T	Loup et Daurade
SARL TIFRA lait	2014	1200m ²	20ha	600T	Loup et Daurade
Mr SARADOUNI Lyes	2014	2000m ²	20ha	200T	Huitre et moules
Mr OUAREB Djamel	2015	1500m ²	20ha	50T	Moule

Source : direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou, octobre 2015.

D'autres projets dans le cadre du schéma à l'horizon 2025, il s'agit la création des zones d'activités aquacole la (Arrêté n° 247) du 10/03/2015:

- **ZAA1 :** Bled Tissira Talwahcht, Commune Mizrana Daïra de Tizirt d'une superficie de **15 Ha.**
- **ZAA2 :** Sidi Khaled Commune Iflissen Daïra Tizirt d'une superficie de **02Ha.**

Ces projets sont en cour d'étude au niveau de tous les organismes liés à la direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou, ces zones consacrées à l'activité aquacole en amont et en aval.

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

Section 02 : la ferme aquacole d'Azzefoun M'latha

Les pouvoirs publics ont consentis un lourd investissement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture à Tizi-Ouzou. Plusieurs projets ont été subventionnés dans le cadre du plan de soutien à la relance économique.

Parmi ces différents projets, le projet aquacoles marins. La wilaya de Tizi-Ouzou a connu un seul projet réalisé celui de la ferme M'lata d'Azzefoun. Dans cette section on essaiera de présenter la ferme et d'analyser son impact socio économique.

1. Présentation de la daïra d'Azzefoun

La daïra d'Azzefoun est issue de découpage administratif de l'année 1987, elle est située au nord-est de la wilaya de Tizi-Ouzou, à quelque kilomètre de chef lieu de la wilaya, avec une façade maritime de 50 Km, composée de quatre communes (Azefoun, Aghrib, Ait chafaa et Akerrou), dont une seulement fait l'objet de notre étude : Azzefoun.

Elle est située à l'extrême Nord Est de la wilaya de Tizi-Ouzou, limitée par :

- Nord : la mer méditerranée ;
- Est : wilaya de Béjaïa ;
- Sud : daïra d'Azazga ;
- Ouest : par les daïra Ouagenoun et Tigzirt.

Elle s'étend sur une superficie de 319,01 km², pour une population de 38 051 habitants (2008).

2. Présentation de la ferme M'lata

Ferme « Azzefoun Aquaculture » est une ferme créée par la décision N°01/2003 du 06/07/2003 à type d'élevage pisciculture marine, située à M'LATA, Daïra d'Azzefoun à bénéficier de 20 300m² surface à terre, 20 h surface en mer, dont la production envisagée est de 1 200 tonnes de « Loups » « daurades » et 15 000 000 d'alevins, permettra la création de 85 emplois directs.

La ferme est constituée de vingt-six (26) bassins de capacité de 650m³ pour le pré-grossissement(Phase1), Treize(13) bassins de capacité de 650m³ pour le pré-grossissement

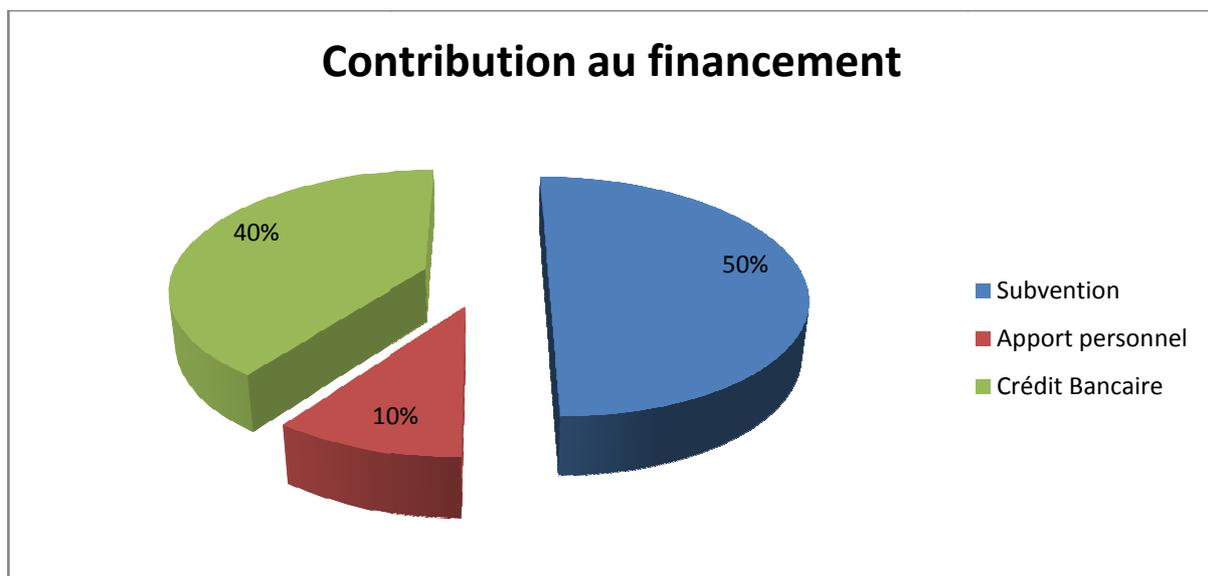
Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

(phase2),Six bassins de géniteurs, 10 forages pour le pompage d'eau de mer, un hangar de stockage d'une superficie de 1200m²,un bâtiment administratif(structure en béton de 820m²),un bâtiment en extension de l'écloserie de 810m² pour le matériel électronique, une chambre froide de 96m³ et une fabrique de glace de trois (03) tonnes/jours.

Concernant les structures en mer le projet contient 02embarcation de servitude et 24 cages flottantes installées, de diamètre 19m, avec une capacité de 160 000alevins et une production estimée à 50 Tonnes/cage.

Le projet de la ferme d'Azzefoun est financé dans le cadre du programme de soutien à la relance économique (PSRE 2001-2014), le coût total de l'investissement de 707 389 220DA. Avec une subvention de (50%) : 350 000 000 DA, un apport personnel de (10%) : 70 738 922 DA, et une part de financement par Crédit bancaire à hauteur de (40%) : 286 650 298 DA.

Figure n° 13: Représentation des parts de financement du projet aquacole de Tizi-Ouzou.



Source : réaliser par nous-mêmes par l'exploitation les données de la fiche technique de la ferme de M'lata.

La mise en place d'un dispositif de soutien et d'appui adapté au développement des filières de la pêche et de l'aquaculture, consolidation de la gouvernance et renforcement de la gestion participative au service du développement des capacités de croissance de l'économie productive nationale.

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

• Les objectifs de la ferme de M'lata

Dans le but créer un dynamique au sein de la région, d'améliorer les conditions de vie des familles dans les zones côtière et rurale, le but de la ferme on peut les résumer comme suit :

- L'objectif principale de la ferme est la production du poisson d'élevage par «excellence»¹³, pour compenser la raréfaction du poisson de capture ;
- Accroître l'approvisionnement en aliment pour toute la région, et au niveau de tout le territoire national ;
- Réduire la vulnérabilité des familles par la diversification des sources de revenus ;
- Renforcer les économies marginales en augmentant les emplois et réduisant les coûts des aliments ;
- Préserver la biodiversité aquatique par le repeuplement ;
- Réduire la pression sur les ressources halieutiques ;
- La production des alevins pour les exportations qui génère de la valeur ajoutée.

3. L'impact de l'activité aquacole

Les effets induit par l'activité aquacole de la ferme M'lata :

3.1. En termes de production

La capacité de la ferme en termes de production est de 1200 Tonnes/an de poisson entre les deux types loup et daurade. C'est une ferme qui est composée de 24 cages (cages en mer). Sur les 24 cages flottantes de cette ferme aquacole, 23 ont été remplies d'alevins

Les Opération de remplissage des cages se sont effectuées à partir de 2008

- La première opération du 06/04/2008 à 11/02/2009, nombre d'alevins : 3 490 000.
- La deuxième opération d'alevins du 04/03/2011 à 04/05/2011, nombre d'alevins : 2 400 000.
- La troisième opération du 12/02/2013 au 04/04/2013.

¹³ Entretien réalisé avec la ferme M'lata d'Azzefoun, 2015

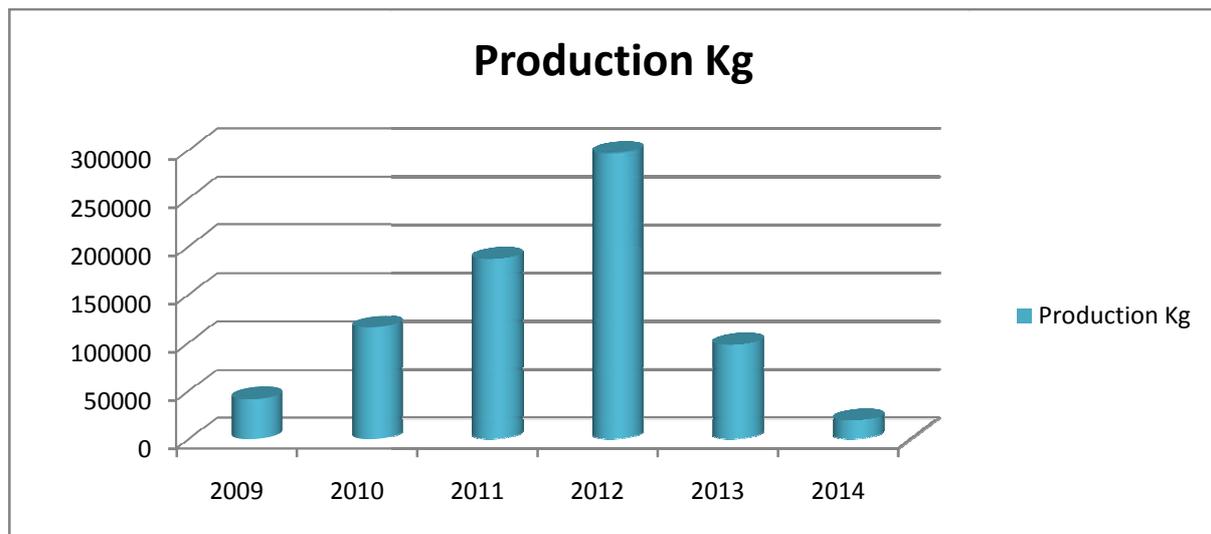
Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

Tableau n°17 : Evolution de la production en Kg de la ferme aquacole d'Azeffoun

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Production Kg	41766	115412	186556	295995	97557	18968

Source : La ferme de M'lata d'Azeffoun, 2015

Figure n° 14 : Représentation graphique de la production de la ferme aquacole Azeffoun en kg.



Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des données du tableau précédent.

Le graphe ci-dessus montre l'augmentation de la production aquacole en Kilogramme de la ferme aquacole d'Azeffoun, depuis sa première phase de production en 2009 jusqu'à 2012, pour atteindre son maximum de production en 2012, cela s'explique par la forte demande sur le poisson, la bonne commercialisation de poisson cultivé et la non cherté du produit, durant cette période.

A partir de 2013 la ferme aquacole a enregistré une baisse dans sa part de production, le promoteur de la ferme a interprété ces résultats par le taux de mortalité d'alevins enregistré, et aussi la lenteur de grossissement des alevins.

Pour l'année 2015 la production réalisée jusqu'aux mois d'août est 110558 kg à enregistré une augmentation par rapport aux années 2012 et 2013, malgré que la production est toujours en cours. Le tableau ci-dessous montre la production de la ferme pour l'année 2015 (janvier-Août)

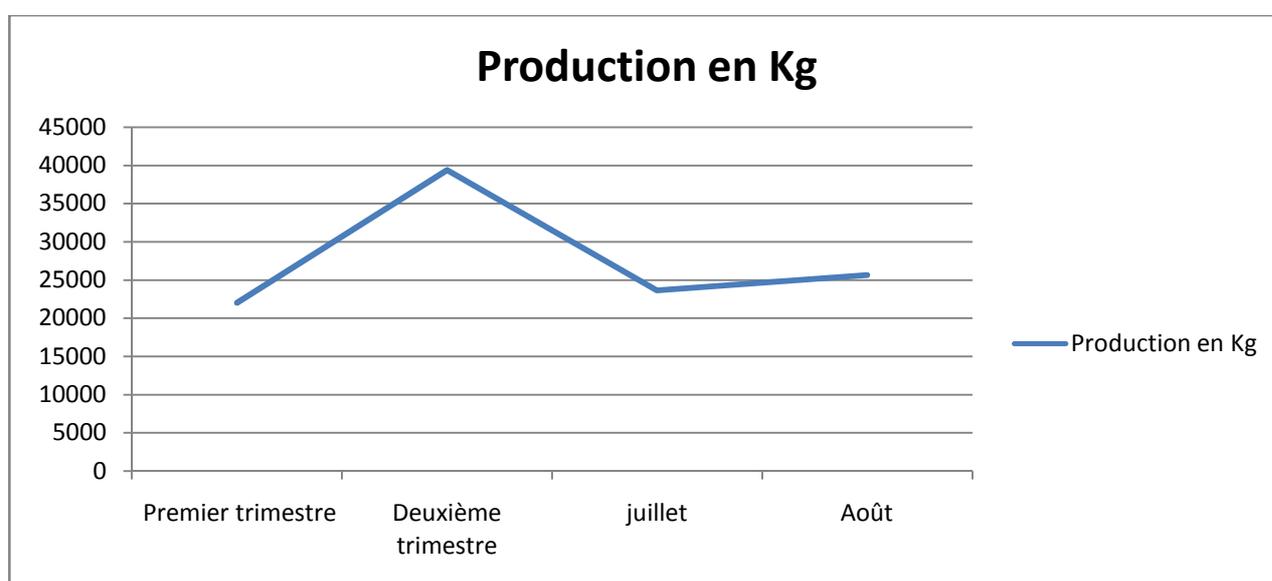
Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

Tableau n°18 : La production aquacole de la ferme M'lata (Janvier-Août)

Mois	Premier trimestre	Deuxième trimestre	juillet	Août
Production en Kg	21989	39368	23613	25618

Source : La ferme de M'lata d'Azzefoun, 2015.

Figure n°15 : représentation graphique de la production de la ferme M'lata (janvier-Août), 2015



Source : Réaliser par nous même par l'exploitation les données de la ferme.

La figure ci-dessus nous montre que la production en poisson d'élevage durant la période (janvier-août 2015), à enregistré une augmentation remarquable supérieur aux années précédentes 2013-2014, malgré la durée limitée. Cela justifié par la forte demande en poisson d'élevage et la qualité des alevins importés qui se caractérise par une rapidité de grossissement.

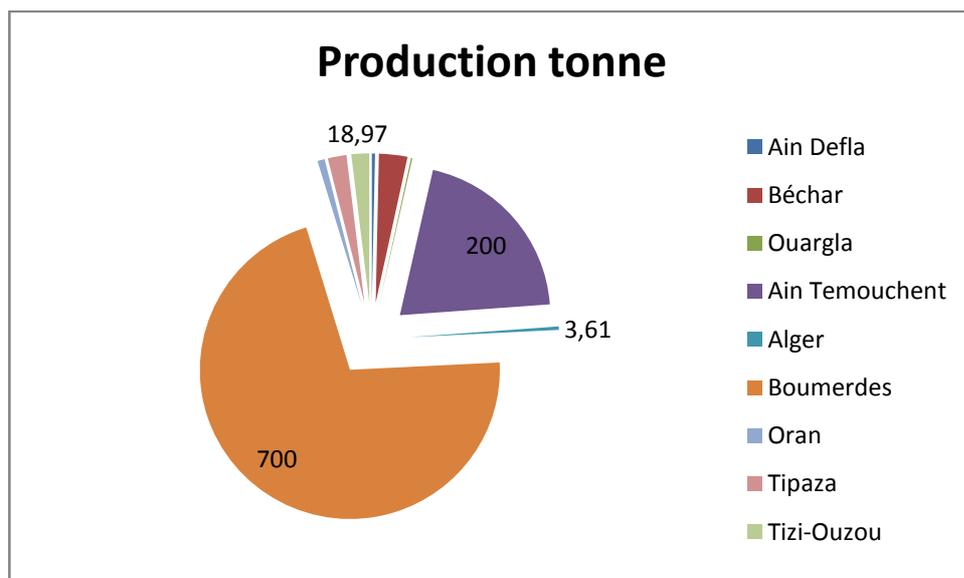
Entre les deux premiers trimestres on remarque une forte production par rapport aux autres périodes, ce résultat est justifié par la forte demande dû à la saison de repos biologique du poisson sauvage. Selon le promoteur de la ferme affirme l'existence d'une complémentarité entre l'aquaculture et la pêche de capture.

La wilaya de Tizi-Ouzou occupe la cinquième place sur les neufs ferme en termes de production du poisson d'élevage, la wilaya de Boumerdès occupe le sommet par une

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

production 700 tonnes cette production est enregistré grâce au différentes fermes installé au sein e la wilaya on cite : (la ferme d'élevage aquacole en eau de mer de Cap Djanet, les cages flottantes qui sont localisés sur le littorale de Zemmouri). La figure ci-dessous montre la production d'élevage en tonne par wilaya pour l'année 2014.

Figure n°16 : La production de l'élevage en tonne par wilaya pour l'année 2014.



Source : réaliser par nous même par l'exploitation des données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques, novembre 2015.

3.2. En termes de l'emploi

L'indicateur de l'emploi est considéré un indicateur pertinent pour mesurer la contribution de toute activité au développement économique national. La contribution de la ferme à l'emploi elle représente 41 postes pour le maintien de la viabilité de l'exploitation. La création de l'emploi vise à l'amélioration du niveau de vie et la réduction de la pauvreté.

3.3. La commercialisation les produits de la ferme

La ferme aquacole à pour but l'amélioration de l'approvisionnement du marché domestique avec des produits diversifiés de meilleur qualité et plus accessibles pour le consommateur.

La commercialisation du produit de la ferme destiné au marché local : les poissonneries, les hôtels et les restaurants.

4. Analyse de la ferme aquacole M'lata d'Azzefoun

Dans le cadre de la production, on constate que la production est faible par rapport à la capacité des cages flottantes. Cette faible production est due :

- Quantité de mortalités enregistrées ;
- Manque de la main d'œuvre local qualifié ;
- Une demande faible au poisson d'élevage, il n'existe pas dans la région des entreprises de conserverie ;
- Une démarche marketing inexistante pour faire connaître les produits.

La ferme aquacole M'lata selon les estimations est une grande exploitation de grande capacité. Il est prévu au départ, trois fonctions, l'écloserie, la production d'aliments et l'élevage, mais réellement la seule fonction opérationnelle c'est la fonction d'élevage, ceci réduit le nombre d'employés à 41 poste au lieu de 85 poste.

Plusieurs bâtis d'écloserie¹⁴ sont installés pour la production des alevins, pour objectif l'ensemencement dans les cages flottantes installées dans la mer et l'approvisionnement des fermes nationales et les différents barrages et retenues collinaires en alevins. En réalité ses écloseries de production des alevins sont en état non opérationnel, c'est pour cela même l'exploitant importe les alevins de France de la ferme « les poissons du soleil »¹⁵ pour les mettre dans ces cages flottantes. Pour l'année 2014 la ferme M'lata a enregistré des résultats négatifs puisque il importe des alevins et de l'aliment en devise, le produit est vendu en dinars.

5. Les perspectives pour les années à venir

Au début de l'activité, le promoteur de la ferme a trouvé beaucoup de difficultés pour assurer la première opération de production, l'entrée en production était très difficile à cause du manque de main d'œuvre qualifiée dans ce domaine, les jeunes diplômés sans expérience ne peuvent pas assurer leurs missions. C'est pour cela le promoteur de la ferme a envoyé en Italie 08 personnes pour une formation de 04 mois et en deux reprises. Également le

¹⁴ Les écloseries désignent généralement des installations abritant des dispositifs nécessaires pour reproduire, nourrir et élever les larves de poisson, de mollusques ou la semence des végétaux aquatiques.

¹⁵ Les poissons du soleil est la plus ancienne écloserie privée de poissons marins sur la Méditerranée. Depuis sa création en 1975, l'entreprise développe une stratégie de recherche, d'innovation, de diversification, lui attribuant un statut de pionnière et d'expert en biotechnologie marine.

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

promoteur a fait appel à une assistance étrangère qui à compagnes les ouvriers de la ferme pendant un mois.

C'est prévu que la ferme va mettre en opération les trois fonctions, la production d'aliments et l'élevage, comprend aussi une unité de production d'une capacité de 10 à 20 millions d'alevins, et les écloséries sont pas opérationnelle.

Pour les années à venir le promoteur affirme :

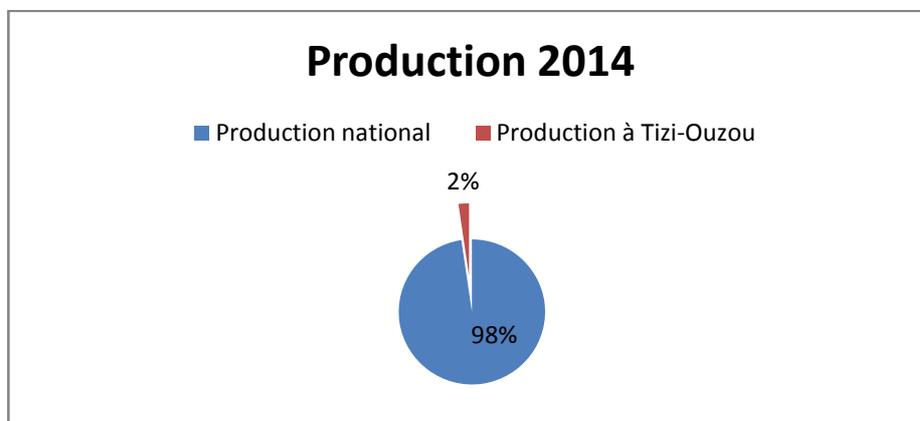
Mettre les écloséries on exercice afin de satisfaire leurs besoins en alevin et les ventes pour les autres fermes dans le pays, car avant l'installation des écloséries et de produire des alevins il faut assurer les débouchés pour une bonne commercialisation des alevins aux autres fermes qui vont voir le jour dans les mois et années à venir.

Les objectifs de la ferme peuvent être certainement atteints avec le développement d'une politique commerciale pour avoir un marché pour ses produits par ce que l'importance du marché déterminera son mode d'exploitation.

En générale, la production globale de l'aquaculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou y compris l'aquaculture mari, et continentale contribue timidement à la production nationale, l'aquaculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou est en phase embryonnaire.

La figure ci-dessous nous montre la part de la production aquacole de la wilaya de Tizi-Ouzou représente 2% de la production nationale.

Figure n°17 : La part de la production aquacole de la wilaya de Tizi-Ouzou dans la production national, 2014. (Unités : %)

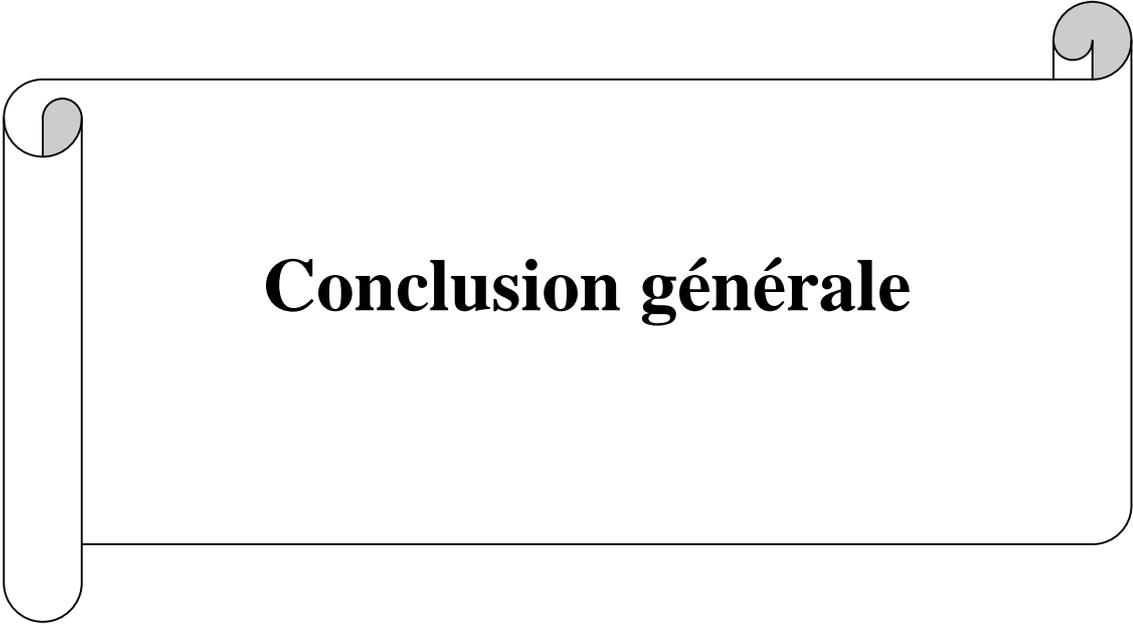


Source : réaliser par nous même par l'exploitation des données du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun

L'analyse de cette expérience aquacole a laissé espérer un avenir promoteur, ce qui a encouragé les décideurs de se lancer dans les réalisations de nouveaux projets, et de consacrer l'aquaculture comme étant une activité pleine et entière du secteur de la pêche, du fait que les conditions géographiques et climatiques sont favorables et que le potentiel de production est important et diversifié.

Nous avons constaté que le rythme de développement de cette ferme est relativement faible, mais cette expérience demande très importance vu les éclaircissements qu'elle offre sur les réalités des activités à Tizi-Ouzou.



Conclusion générale

Conclusion générale

L'activité aquacole est un secteur hautement économique qui contribue au développement socio-économique des territoires et améliore le bien être de ses populations. En effet à travers cette recherche, nous avons relevés que l'activité aquacole était en plein développement grâce aux orientations des autorités publics en vers ce secteur, plusieurs projets sont installés dans le pays.

L'aquaculture en Algérie, a connu plusieurs mutations, en passant tout d'abord par une activité de peuplement et de repeuplement des barrages, retenues collinaires et les plans d'eau artificiels vers une activité d'élevage au sens propre du terme. L'aquaculture dans notre pays touche plusieurs filières d'élevage, tel que l'élevage en eau douce en zones continentales et saharienne, l'élevage en mer en cages flottantes et l'élevage conchylicole.

Malgré les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour le développement de cette activité, les résultats ne sont pas à la hauteur et montrer à travers la contribution de la ressources halieutique au PIB qui ne dépasse pas 2%.

L'étude de ce secteur au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou pour essayer de cerner sa contribution en terme de développement local, et plus exactement la contribution de la ferme M'lata sur le développement local, son impact socio-économique à enregistrée des résultats moins performant par rapport aux estimations tracé dans le début du projet.

La wilaya de Tizi-Ouzou va jouer un rôle important dans les années à venir, grâce au nombre de projet en cours de réalisation, inscrit dans le plan Aquapêche 2020 dans le cadre du système d'accompagnement à l'investissement productif dans les filières de pêche et d'aquaculture « SAIPA ».

L'analyse de la situation de l'activité aquacole au niveau de la ferme M'lata d'azeffoun de la wilaya de Tizi-Ouzou ont abouti à des recommandations :

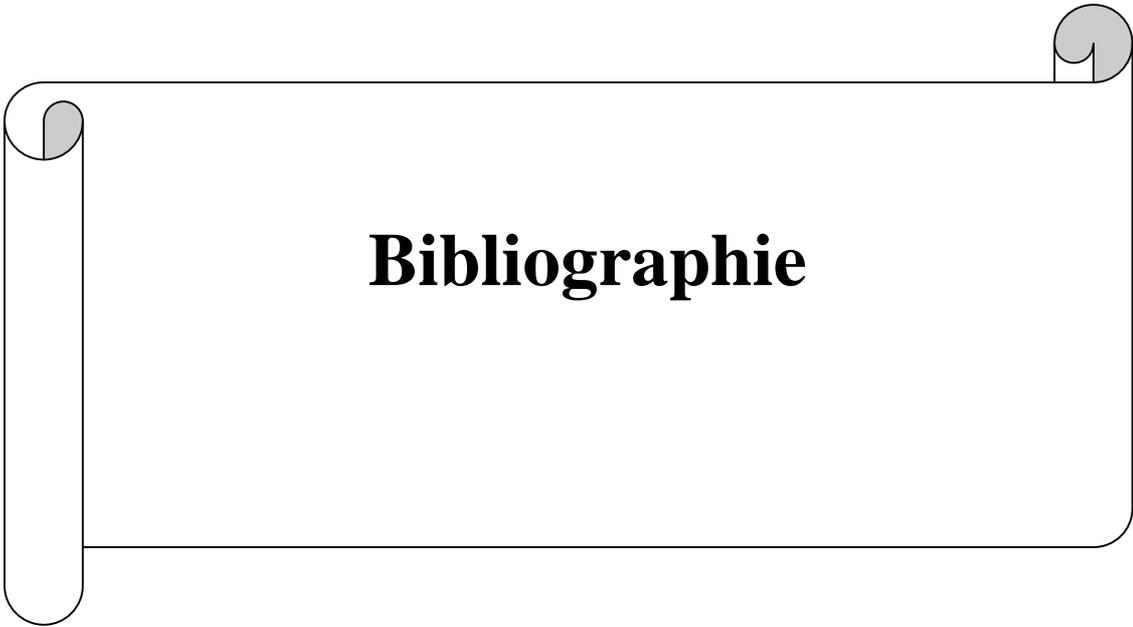
- Le renforcement de l'appareil de formation, recherche et vulgarisation de manière à répondre aux besoins de l'activité ;
- Encourager la réalisation de projets de production de petite et moyenne dimension en orientant les investisseurs vers des activités de production à haute valeur marchandes ;
- Installation des industries de l'aquaculture pour un soutien en amont et en aval de l'activité (fabrication d'aliment pour poissons, fabrication de filets et de cages, éclosion, des bureaux d'études spécialisé) ;

Conclusion générale

- Installation des industries de transformation les produits de l'aquaculture.

« L'aquaculture en Algérie n'est plus dans la phase embryonnaire comme à été souvent qualifiée, mais elle est dans la phase de croissance lente »¹.

¹ Entretien réalisé au niveau du ministère de la pêche et des ressources halieutique, 2015



Bibliographie

Bibliographie

1. Ouvrages

- ANDRE Joyal, « le développement local, comment stimuler l'économie des régions en difficulté », les éditions de l'IQRC, Montréal 2002.
- ARHAB Baya, « La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement ». In A. Ferguene, « Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud », Le Harmattan, Paris.
- BENKO George, « développement durable et systèmes productifs locaux », in « Réseaux d'entreprises et territoires », La Documentation Française, Paris, 2001.
- COURLET Claud., FERGUENE Améziane. Introduction. Gouvernance et dynamiques territoriales : points de repère analytiques. In Ferguene A. (Ed). « Gouvernance locale et développement territorial » : Le cas des pays du sud. L'Harmattan. Paris, 2004.
- ECREMENT Marc., « Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985 », Entreprise Algérienne de Presse (Alger), Office des Publications, Alger 1986.
- ECREMENT Marc (1986), « Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985 », Entreprise Algérienne de Presse (Alger), Office des Publications Universitaires (Alger) et Presses Universitaires de Grenoble (France)
- HOUEE Paul, « Les politiques de développement rural », 2ème édition, INRA, Economica, 1996
- GIRIN Michel, les poissons sont-ils stresser ? 80clès pour comprendre l'aquaculture, édition Quae, année 2012.
- LAURE TOURJANSKY-GABART, « le développement économique local », Edition presse des œuvres universitaires, Paris 1996.
- MEZOUAGHI Mihoub, « Les territoires productifs en question(s) : Transformations occidentales et situations maghrébines », Alfa. Maghreb et sciences sociales. IRMC : Tunis. Maisonneuve & Larose : Paris.
- PATRICK love. Les pêcheries, jusqu'à l'épuisement des stocks ? Éditions : l'OCDE,
- PETIT Jean, « environnement et aquaculture » Tome 1 aspect technique et économique, édition Que, année 1999.

Bibliographie

- SCHNEIDER Ludovic, «100 questions pour comprendre et agir », édition AFONR, année 2010
- TEISSERENC Pierre, Les politiques de développement local, Ed. ECONOMICA, 1994

2. Thèse, Mémoire et rapport de stage

- AGAGENIA Siham, « principes d'aménagement pour un développement local durable d'un territoire montagneux littoral ».
- BENANE Kahina, « pêche et aquaculture », rapport de stage, CNDPA 2006.
- KADRI Fatima, « L'aquaculture en Algérie Situation et perspective: cas de la région de Ouargla », mémoire en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur d'état en sciences agronomiques, université kasdi-merbah Ouargla, soutenu le juin 2008.
- KARALI Amina, ECHIKH Fella, « L'Aquaculture en Algérie », mémoire en vue d'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat, institut de mer, 2004.
- LARCO Menozzi, « approches théoriques du développement local durable et regard critique sur 15 années d'activité du dispositif d'agences de développement local en région wallon », mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de master en politique économique et sociale, année académique 2012-2013.
- MOULAI Kamel., « le développement local : analyse du potentiel économique d'une commune. Cas de la commune d'AZAZGA (Tizi Ouzou) », mémoire de magister, UMMTO, 2007
- SERIDI Fadhila, « L'aquaculture en Algérie : évolution, état actuel et essai d'analyse de durabilité », mémoire en vue d'obtention du diplôme de Magister en écologie marine, Université d'Annaba Badji Mokhtar, soutenue Novembre 2011.

3. Rapport et revue

- Archives de documents de la FAO disponible sur : <http://www.fao.org/docrep/003/v5370f/v5370f02.htm#4>. Les conditions favorables et les obstacles au développement local. Consulté 20/06/2015
- BRUNET Bernard 1997-1999, le développement local, définition/le développement local un concept mais aussi une pratique, <http://www.globenet.grg.horizon.local/>.

Bibliographie

- TESSON Fredderic, cours introduction au développement local L2, L3, l'université de Pau et des pays de l'Adau, 2002. http://ftesson1.perso.univ-pau.fr/tesson/images/DevLocal_1.pdf consulté 20/06/2015.
- GUIGOU Jean-Louis, « Le développement local : espoirs et freins », revue correspondance municipale, n° 246, mars 1984. <http://developpeurs-territoriaux.org/le-developpement-local-espoirs-et-freins/.consulté> 20/06/2015
- Ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, rapport N°1 développement local ,stratégies et benchmarking, Algérie 2011.
- BERRAH Mounir Khaled, Revu n°693, les principaux indicateurs du secteur de la pêche (2010-2013), publication mars 2015.
- ROGER Cadieux, Sommet de Montréal, document sur le développent local, septembre 2002, page 04. Disponible sur :
- http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET_FR/MEDIA/DOCUMENT_S/Developpement_local.pdf. Consulté 20/06/2015
- ROLAND Wiefels « L'industrie de la pêche et de l'aquaculture » Décembre 2014.
- OUSSALEM Mohaned Ouamer « Le développement local dans la wilaya de Tizi-ouzou : Potentialités, Contraintes et Perspectives », revue campus N°5, Faculté de sciences économiques Université de Tizi-Ouzou 2008.

4. Autres documents

- Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2009.
- Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2011.
- Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2012.
- Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2013.
- Contribution des filières de la pêche et de l'aquaculture au développement d'un système productif compétitif en Algérie, conférence nationale sur le commerce extérieur, palais des nations, club des pins, Alger, Mars 2015.
- La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, FAO, 2012.
- La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, possibilités et défis, FAO, Rome, 2014 ;

Bibliographie

- Le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Algérie, capacités et perspectives, MPRH 2001 ;
- Les nouvelles dispositions relatives aux conditions et modalités d'exercice de la pêche, 2004;
- Promotion des activités de la pêche et de l'aquaculture, enjeux économiques, financières et fiscaux, MPRH décembre 2011;
- Schéma directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture, horizon 2025, MPRH avril 2008.
- Secteur de la pêche et de l'aquaculture « Bilan 2012-2014 », « Prospective 2030 » et « Projet Aquapeche 2020 », MPRH 2014.
- Situation et perspectives de développement de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya de Tizi-Ouzou, DPRH de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2009.
- Strat-E-Said, « Aquaculture... Rôle dans la contribution à la sécurité Alimentaire, INSPA, Octobre 2013.

5. Site internet

- www.MPRH.dz.
- www.DPRH.dz
- Le rôle de la Fao dans l'aquaculture, [http://www.fao.org/fishery/aquaculture/fr.consultation 19/10/2015 15h20](http://www.fao.org/fishery/aquaculture/fr.consultation%2019/10/2015%2015h20)
- <http://www.sypagua.com/aquaculture/l-aquaculture.html>, consultation le 19/10/2015.
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Aquaculture>, consultation le 21/10/2015.
- <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/aquaculture/22502#722635> consultation le 21/10/2015.

Liste des tableaux

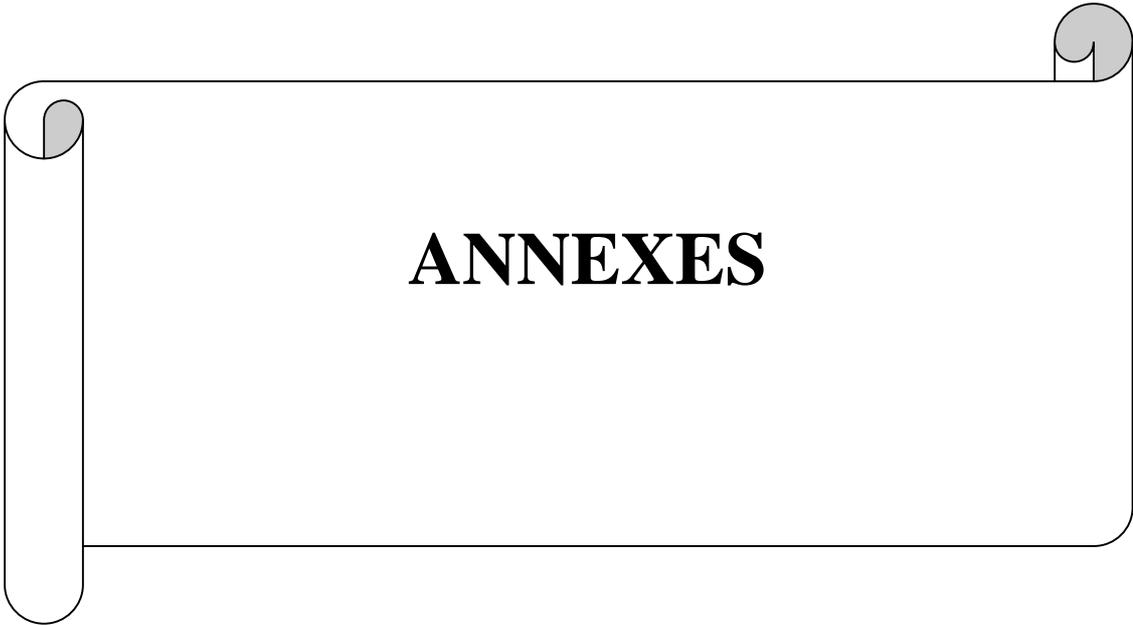
Tableau n° 01: L'évolution de la production aquacole mondiale entre 2007-2014.....	28
Tableau n° 02: Production aquacole par région : quantité et pourcentage de la production mondiale totale.....	29
Tableau n° 03: Les dates marquantes l'activité aquacole avant l'indépendance	36
Tableau n° 04: Les dates marquantes l'activité aquacole (période 1962-1998).....	37
Tableau n° 05: les dates marquantes l'activité aquacole en troisième période	38
Tableau n° 06: représentations la tutelle du secteur de la pêche et d'aquaculture.....	39
Tableau n° 07: Evolution de la production aquacole entre 1980 et 1992.....	48
Tableau n° 08: Evolution de la production entre 2000 et 2014.....	50
Tableau n° 09: L'évolution de l'emploi dans l'activité aquacole en Algérie.....	54
Tableau n° 10: la contribution de la pêche et de l'aquaculture au PIB nationale	55
Tableau n° 11: Evolution de la production de poisson dans la wilaya de Tizi-Ouzou entre 2000-2014.....	61
Tableau n° 12: l'ensemencement du barrage de Taksebt	64
Tableau n° 13: l'ensemencement du barrage de Lakhel	65
Tableau n° 14: la production de la pêche réactive pour l'année 2008.....	65
Tableau n° 15: la production total de pêche continentale au niveau les barrages (Taksebt et Lakhel).....	66
Tableau n° 16: Les concessions des projets aquacoles délivrées au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.....	71
Tableau n° 17: Evolution de la production en Kg de la ferme aquacole d'Azeffoun	75
Tableau n° 18: La production aquacole en kg de la ferme M'lata (janvier-Août).....	76



Listes des figures

Liste des figures

Figure n°01: L'évolution de la production aquacole mondiale entre 2007-2014.....	29
Figure n°02: représentation de la production aquacole mondiale par région	30
Figure n°03: Evolution de la production aquacole entre 1980 et 1992.....	49
Figure n°04: Evolution de la production entre 2000 et 2014.....	50
Figure n°05: Production globale de l'aquaculture (élevage et pêche continentale) par type d'activité pour les années 2013 et 2014.....	51
Figure n°06: la production globale (poisson d'élevage et poisson sauvage).....	52
Figure n° 07: l'évolution annuelle de la ration alimentaire en Algérie (kg/an/hab).....	53
Figure n°08: L'évolution de l'emploi dans l'activité aquacole en Algérie	54
Figure n°09: carte géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou	59
Figure n°10: l'évolution de la production de poisson dans la wilaya de Tizi-Ouzou entre 2000 et 2014.....	62
Figure n° 11: Production Totale de la pêche continentale du 2008 à 2014.....	67
Figure n°12: La production de la pêche continentale en tonne par wilaya pour l'année 2014.....	68
Figure n°13: Représentation des parts de financement du projet aquacole de Tizi-Ouzou	73
Figure n°14: Représentation graphique de la production de la ferme aquacole Azeffoun en kg	75
Figure n°15: représentation graphique de la production de la ferme M'lata (janvier-Août), 2015....	76
Figure n°16: La production de l'élevage en tonne par wilaya pour l'année 2014.....	77
Figure n°17: La part de la production aquacole de la wilaya de Tizi-Ouzou dans la production national, 2014.....	79



ANNEXES

Annexes

Annexe n°01 : Enquête auprès du promoteur de la ferme M'LATA D'AZEFFOUN

1. L'exploitant

Nom et prénom :

Age : 20-30 30-40 40-50 ≤60

Sexe : Masculin Féminin

Niveau d'instruction : Primaire Moyen Secondaire Universitaire

Expérience professionnelle :

Exercez-vous une autre profession ? Oui Non

Si, oui laquelle ?

Avez-vous de la famille dans le domaine de la pêche ou de l'aquaculture ? Oui Non

Si, oui précisez :

2. Présentation de la ferme

Date de création :

Conditions de création :

Auteur de l'étude du projet (bureau d'étude) :

Date du début des travaux :

Date de mise en production :

Date de première fourniture :

Objectifs :

Capacité :

Statut juridique du terrain :

Propriété

location

domaine public

Annexes

Est-ce que la ferme est en partenariat avec les autres exploitations ?

Oui Non

Si oui, quelles sont ces exploitations ?

.....

- **Montage financier**

Le montage financier provient de :

-Apport personnel

-Contribution de l'Etat

-Subvention

-Prêt (Intérêt)

-Emprunt bancaire

-Emprunt familiaux

- **L'élevage**

Milieu d'élevage : Marin Continental

Espèce(s) élevée(s) :

1-Loup 3-Sole

2-Daurade 4-.....

Tonnage ou quantité envisagée par espèce :

1-Loup..... 3-.....

2-Daurade..... 4-.....

Type d'élevage :

Intensif Extensif

Annexes

- **Caractéristiques de l'élevage**

-A terre :

Les bassins :

Nombre :

Matériaux :

Surface totale occupée de l'installation :

L'approvisionnement en eau :

-En mer :

Les cages :

Matériaux : Bois Aluminium Autre

Nombre :

Profondeur sous la cage :

- **Approvisionnement en juvéniles**

Autoproduction

Captage naturel

Ecloseries

- **Origine des aliments**

Achetés en Algérie importés Don (précisez le donateur)

Précisez.....

Utilisez-vous des sous-produits de la pêche pour l'alimentation ?

.....

Annexes

- **Commercialisation**

A qui le produit est-il vendu ?

Vente directe aux consommateurs

Grossistes, revendeurs, mareyeurs (commerçant de poissons et de fruits de mer)

Poissonneries

Restaurants

Autre

.....

Avez-vous des difficultés à placer votre produit ? Oui Non

Pouvez-vous chiffrer le nombre de votre demande ?

- **Emploi**

Qui travaille ? Nombre ?.....

Ya t-il de manque de main d'ouvre ?

.....

- **Considérations environnementales**

Votre ferme aurai-elle un effet : positif négatif aucun

Sur :.....

3. La pêche et l'aquaculture

L'aquaculture et la pêche sont-elles concurrentes ou partenaires ?

.....
.....

L'aquaculture peut-elle sauver des espèces surpêches ?

.....
.....

Annexes

Les produits aquacoles sont-ils des produits « bio » ?

.....
.....

Les produits cultivés sont-ils plus gros ?

.....
.....

4. Difficultés rencontrées

Avez-vous rencontré des problèmes dans la conduite de votre élevage ?

Oui Non

Si oui, les quelles ?

Biologiques technologiques de gestions

Tenez-vous un registre d'élevage à jour ?

Oui Non

Sous quelle forme ?

.....
.....

Suivi de l'élevage : Croissance Mortalité Pathologies

Faite-vous un suivi sanitaire de l'élevage ?

Oui Non

Comment ?

.....

Avez-vous des institutions de recherche ou des chercheurs ?

Oui Non

Si oui, précisez ?

Annexes

5. Perspectives

Prévoyez-vous d'agrandir votre exploitation ?

Oui

Non

Si oui : en infrastructure

en production

.....

Comptez-vous intéressez à l'autre étape de l'élevage ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?

.....

Comptez-vous élever d'autres espèces ?

Oui

Non

Si oui, les quelles ?

.....

sera-t-il aux dépenses des espèces actuelles ?

Oui

Non

Quel sont les moyens que vous mettriez en œuvre ?

Montant approximatifs à mobiliser.....

Sources de financement : personnel

prêt

subvention

Comme dernier mot, où va l'activité aquacole dans votre ferme en particulier et dans la wilaya de Tizi-Ouzou en générale ?

.....

Merci pour votre contribution.

Annexe n°02 : Dossiers requis pour la création d'un projet aquacole en Algérie dans le cadre du système de la relance économique.

1. Dossier administratif

- 02 photos ;
- Pièce d'identité ;
- Extrait de naissance ;
- Casier judiciaire ;
- Engagement notaire.

2. Dossier technico-économique

- Etude technico-économique justifiée par des factures pro-format ;
- Cahier de charges : de la direction du projet (selon région).

3. Procédure administratives

Trois exemplaires du dossier administratif seront déposés respectivement :

- Au MPRH ;
- A la BADR (Banque Algérienne du Développement Rural) ;
- A la direction du projet.

4. Aides au financement du projet

- Le MPRH finance 50% au Nord, 60% dans la région intérieure, et 80% à la région Sud ;
- La BADRE finance 40% du projet ;
- L'apport personnel sera de 10%.
- L'ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement ;
- Le FSPE : Fond Spécial pour la Promotion des Exportations ;
- L'ASEJ : Fond National de soutien à l'emploi des jeunes : les jeunes promoteurs de projet aquacole dont l'investissement n'excède pas quatre millions de dinars peuvent bénéficier de soutien financier, des aides à la réalisation d'investissement et des aides

Annexes

à l'exportation accordées par l'ANSEJ. L'investisseur avec un fond propre de 5% du montant total des investissements, peut bénéficier du soutien de l'ANSEJ.

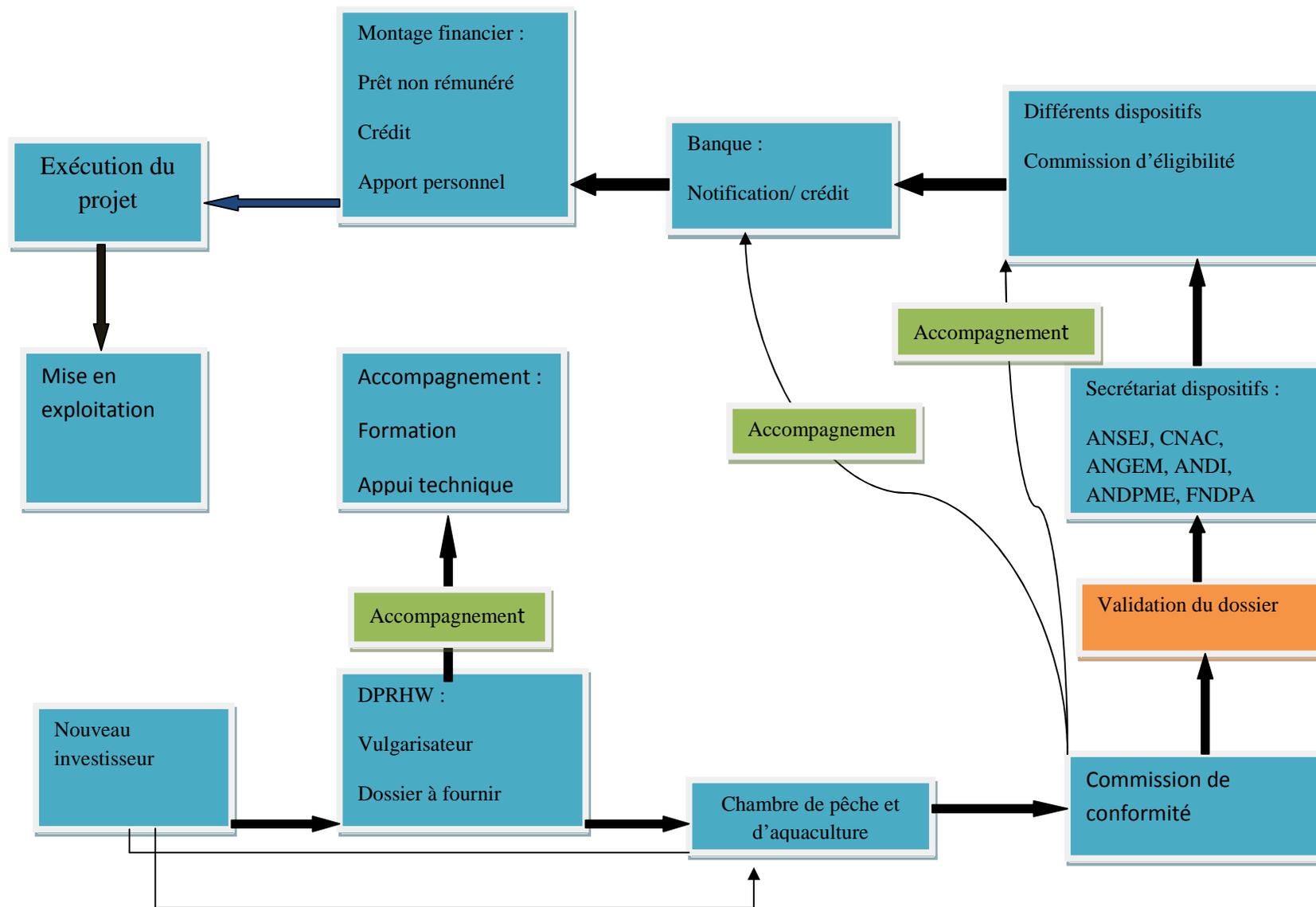
5. Avantages fiscaux

- Exonération des impôts pendant 10 ans ;
- Exonération pendant 10 ans du versement forfaitaire ;
- Exonération pendant 10 ans de taxe sur l'activité industrielle et commerciale.

Source : la direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou

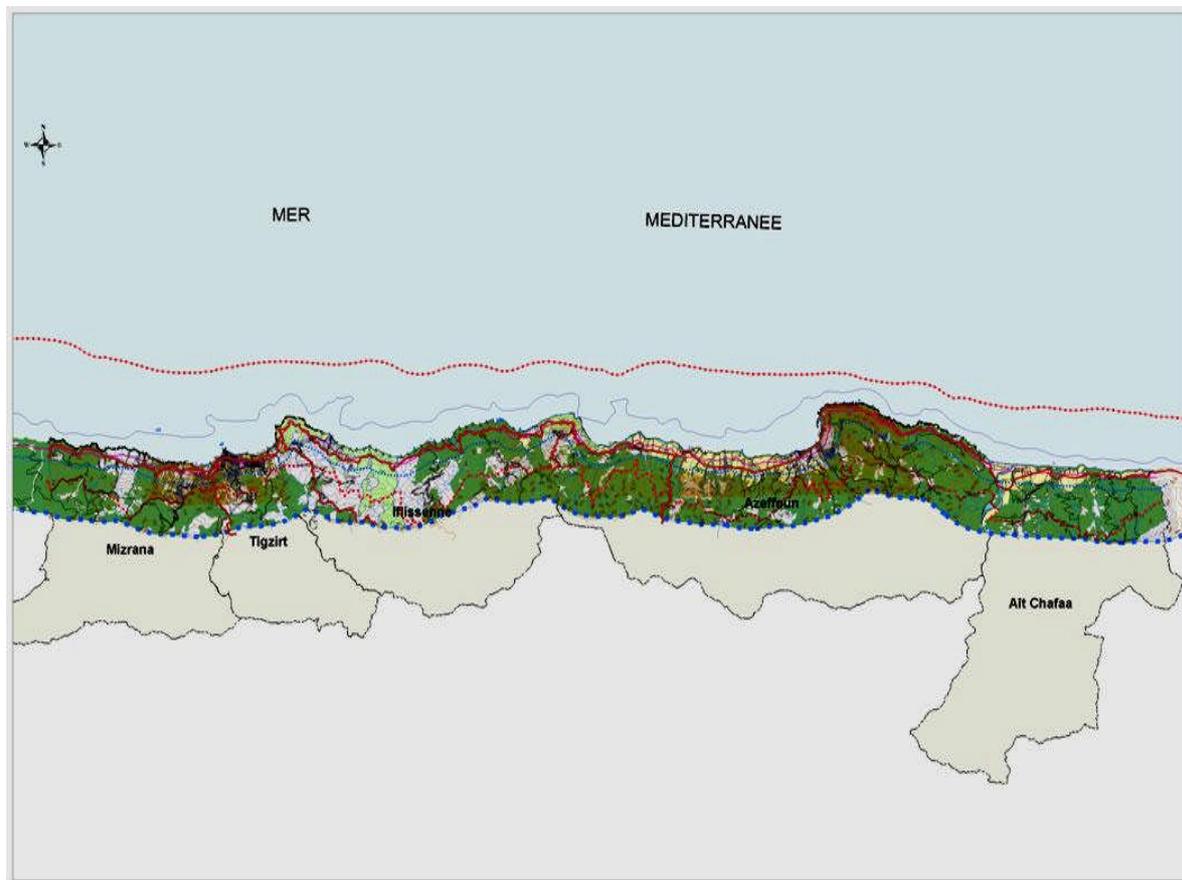
Annexes

Annexe 03 : circuit de cheminement du projet dans le cadre de SAIPA. (Source : DPRH de Tizi-Ouzou)



Annexe n° 04 : carte géographique

Figure n°02 : Le littoral de la wilaya de Tizi-Ouzou.



Source : la direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Annexes

Annexes n°05 : Photos représentant les différentes formes aquacoles en Algérie



L'aquaculture Saharienne

Source : SIPA, news, mercredi 1 octobre 2015, n°01, Oran.



L'aquaculture marine

Cages flottantes d'azeffoun

Source : La direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou.



L'aquaculture continentale

Source : La direction de la pêche et des ressources halieutique de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Annexes

Annexes n°06 : photos représentant la ferme M'lat d'Azeffoun



Les cages flottantes installé au niveau de d'Azeffoun



Local de la ferme M'lata d'Azeffoun



La première production au niveau des cages flottantes en 2009.

Source : la direction de la ferme M'lata d'Azeffoun.

Annexes

Annexe n° 07 : donnée sur l'activité aquacole en Algérie.

Tableau n°01 : La production de l'élevage en tonne par wilaya

Wilaya	Ain Defla	Béchar	Ouargla	Ain Temouchent	Alger	Boumerdes	Oran	Tipaza	Tizi-Ouzou
Production tonne	3,24	30	1,46	200	3,61	700	7,5	20	18,97

Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutique 2015.

Tableau n°02: La production de la pêche continentale en tonne par wilaya

Wilaya	Ain Defla	Béchar	Guelma	Sétif	Sidi Bel Abbas	Ouargla	Relizane	Béjaïa	Boumerdes	Chlef	El Tarf
Production tonne	158,33	109,74	39,46	126,35	9,94	55,93	483,79	1,58	1,74	1,17	11,24

(Suite : Tableau n°02: La production de la pêche continentale en tonne par wilaya)

Wilaya	El Tarf	Jijel	Mostaganem	Skikda	Tipaza	Tizi-Ouzou	Tlemcen
Production tonne	11,24	302,01	9,96	68,36	7,72	38,45	4

Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutique 2015.

Annexes

Tableau n°03 : La production globale de l'aquaculture par activités années 2014

activité \ Année	2013	2014
Elevage Aquacole	356	985
Pêche continentale	1837	1426

Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutique 2015.

Tableau n°04 : La production globale par activité (poisson d'élevage et poisson sauvage) pour l'année 2014

activité \ Année	2014
Pêche de capture en tonne	97739
L'aquaculture en tonne	2411

Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutique 2015.

Tableau n°05 : Les importations et les exportations des produits

Année	2014
Importation	45808,181
Exportation	1979,388

Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutique 2015.

Annexes

Tableau n° 03 : L'évolution annuelle de la ration alimentaire en Algérie (kg/an/hab)

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ration alimentaire	3,02	3,93	4,53	4,56	5,07	4,88	4,79	5,21	4,83	4,54	4,42	3,31	3,23	3,80	3,54	3,68

Source : Ministère de la pêche et des ressources halieutiques 2015.

- La ferme de M'lata d'Azeffoun

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2016 - 2023

RUBRIQUES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. <u>Produit d'exploitation</u>	212 000	531 000	363 000	738 000	363 000	777 000	484 000	667 920
-Production vendue en tonne		600		900		900		900
-Prix de vente d'une tonne		650		650		650		650
-CA vente de poisson	0	390 000	0	585 000	0	585 000	0	585 000
-Production en cours (en tonnes)		400		600		600		600
-Production en cours (valorisée)	212 000	141 000	363 000	153 000	363 000	192 000	484 000	82 920
2. <u>Charges d'exploitation</u>	192 450	315 070	245 837	290 557	271 267	321 337	348 667	497 917
-Consommation alevins		76 800		115 200		115 200		115 200
-Consommation aliment	128 000	96 000	192 000	96 000	192 000	128 000	256 000	307 200
-Autres consommables	4 000	3 000	3 000	25 000	4 000	4 000	25 000	4 000
-Services extérieurs	11 000	11 000	12 000	12 000	13 000	13 000	14 000	14 000
-Frais de personnels	13 000	13 000	14 000	14 000	15 000	15 000	16 000	16 000
-Frais financiers		75 670	21 367	19 057	16 747	14 437	12 127	9 817
-Impôts et taxes	1 450	4 600	470	6 300	520	6 700	540	6 700
-Dotation aux amortissements	35 000	35 000	3 000	3 000	30 000	25 000	25 000	25 000
3. <u>Résultat d'exploitation (1-2)</u>	19 550	215 930	117 163	447 443	91 733	455 663	135 333	170 003
4. <u>Excédent brut d'exploitation</u>	54 550	250 930	120 163	450 443	121 733	480 663	160 333	195 003
5. <u>Impôt sur le résultat</u>		47 800	18 200	80 900	18 400	87 500	31 600	87 500
6. <u>Résultat net</u>	19 550	168 130	98 963	366 543	73 333	368 163	103 733	82 503

Ferme « Azeffoun Aquaculture » du promoteur DJELLADJ Larbi.2008-2009

Opération	Date	Nombre de cages remplies	Nombre de loup	Nombre de daurada	Aliment		Observation
					Nombre de sac	Quantité (T)	
1 ^{ère} opération d'importation d'alevins et d'aliment.	06/04/2008	02	120 000	120 000	340	08	Une centaine de sac d'aliments endommagés.
2 ^{ème} opération d'importation d'alevins.	05/05/2008	03	300 000	160 000	00	00	Le taux de mortalité d'alevins est de 2000 à 5000
3 ^{ème} opération d'importation d'alevins.	25/07/2008	03	150 000	320 000	400	/	Importation de 12 cages flottantes
4 ^{ème} opération d'importation d'alevins.	17/08/2008	03	450 000	/	/	24	
5 ^{ème} opération d'importation d'alevins	07/09/2008	03	150 000	320 000	/	/	18 cages sont installées 14 cages sont pleines
6 ^{ème} opération d'importation d'alevins	21/09/08	03	/	480 000			17 cages pleines et 24 cages installées
7 ^{ème} opération d'importation d'alevins	07/10/08	03	160 000	300 000	/		
8 ^{ème} opération d'importation d'alevins	26/11/08	02	300 000	160 000	/		22 cages remplies, mortalité de 160 000 dauraud
9 ^{ème} opération d'importation d'alevins	11/02/09	01	160 000	160 000	/	/	23 cages remplies, mortalité de 160 000 loups
Total par espèce			1 630 000	1 860 000			
Total Général							3 490 000 kg

Ferme « Azeffoun Aquaculture » du promoteur DJELLADJ Larbi.2011

Opération	Date	Nombre de cages remplies	Nombre de loup	Nombre de daurade	Pays d'origine	Observations
1 ^{ère} opération d'importation d'alevins.	04/03/2011	06	600 000	600 000	France (ferme poisson de soleil)	Mortalité environ 35 000 Loup
2 ^{ème} opération d'importation d'alevins.	04/03/2011	08	/	1200 000	France (ferme poisson de soleil)	
Total par espèce			600 000	18 00 000		
Total Général				2400 000		

Opération	Date	Nombre de cages remplies	Nombre de loup	Nombre de daurade	Pays d'origine	Observations
1 ^{ère} opération d'importation d'alevins.	19/02/2013	04	200 000	600 000	France (ferme poisson de soleil)	} 2400 000
2 ^{ème} opération d'importation d'alevins.	05/03/2013		/		France (ferme poisson de soleil)	
3 ^{ème} opération d'importation d'alevins.	22/03/2013				France (ferme poisson de soleil)	
4 ^{ème} opération d'importation d'alevins					France (ferme poisson de soleil)	
Total par espèce						
Total Général						

Fiche de Présentation du Projet

Promoteur : BELKHEL FAREDJ.

Type d'aquaculture : Pisciculture marine ;

Espèces ciblées : Loup et Daurade ;

Lieu du projet : Bled Tissira Talwahcht

Village Mazer

Commune : Mizrana

Daïra : Tigzirt, W. Tizi-Ouzou.

Coordonnées géographiques des cages flottantes :

Point (A) 36° 54' 48,56 ''

Point (B) 4° 2' 42,14''

Nature juridique du terrain : Domanial (Forestier).

Superficie demandée :

- ◆ Surface à terre : 1500 m²
- ◆ Surface en mer : 20ha.

Production :

- ◆ 600 Tonnes /an.

Coût du projet :

1500 000 000 DA

Consistance du projet :

1. Structures à terre :

- ◆ Administration ;
- ◆ Stockage aliments ;
- ◆ Réparation ;
- ◆ Fabrique de glace ;
- ◆ Loge de gardien ;
- ◆ Local matériels ;
- ◆ Chambre froide ;
- ◆ Réservoir d'eau ;
- ◆ Niche Eléc ;
- ◆ Parking ;
- ◆ Espaces verts.

2. Structures en mer :

- ◆ 12 cages flottantes.
- ◆ Un catamaran.
- ◆ zodiac.

Prévisions d'emploi :

- ◆ 41 emplois.

Documents présentés :

- Plans : de masse, Situation et d'aménagement.
- Etudes de faisabilité et étude d'impact.
- Analyse physico-chimique, bactériologique, métaux lourds et paramètres de pollution.

Fiche de Présentation du Projet

Promoteur : SARL TIFRA LAIT.

Type d'aquaculture: Pisciculture marine ;

Espèces ciblées : Loup et Daurade ;

Lieu du projet : Bled Tissira Talwahcht

Village Mazer

Commune : Mizrana

Daïra : Tigzirt, W. Tizi-Ouzou.

Coordonnées géographiques des cages flottantes :

Cap 154°

36° 54' 18,04 '' N

4° 06' 44,05 '' E

Nature juridique du terrain : Domanial (Forestier).

Superficie demandée :

- ◆ Surface à terre : 1200 m²
- ◆ Surface en mer : 50ha.

Production :

- ◆ 600 Tonnes /an.

Coût du projet :

300 000 000 DA

Consistance du projet :

1. Structures à terre :

- ◆ Administration ;
- ◆ Stockage aliments ;
- ◆ Réparation ;
- ◆ Fabrique de glace ;
- ◆ Loge de gardien ;
- ◆ Local matériels ;
- ◆ Chambre froide ;
- ◆ Réservoir d'eau ;
- ◆ Niche Eléc ;
- ◆ Parking ;
- ◆ Espaces verts.

2. Structures en mer :

- ◆ 24 cages flottantes.
- ◆ Un catamaran.
- ◆ zodiac.

Prévisions d'emploi :

- ◆ 25-35 emplois.

Documents présentés :

- Plans : de masse, Situation et d'aménagement.
- Etudes de faisabilité et étude d'impact.
- Analyse physico-chimique, bactériologique, métaux lourds et paramètres de pollution.

Fiche de Présentation du Projet

Promoteur : SARL MARTINEZ ET SANZ ALGERIE.

Type d'aquaculture: Pisciculture marine

Espèces ciblées : Daurade

Lieu du projet : Bled Tissira Talwahcht

Village Mazer

Commune : Mizrana

Daïra : Tigzirt, W. Tizi-Ouzou.

Coordonnées géographiques des cages flottantes :

Point A	Point B
36° 54,410' N	36° 54,410' N
004° 05,275' E	004° 05,888' E
Point C	Point D
36° 54,225' N	36° 54,225' N
004° 05,888' E	004° 05,275' E



Nature juridique du terrain : Domanial.

Superficie demandée :

- ◆ Surface à terre : 2000 m²
- ◆ Surface en mer : 05ha.

Production :

- ◆ 1670Tonnes /an

Coût du projet :

998 129 908 ,52 DA

Consistance du projet :

1. Structures à terre :

- ◆ Laboratoire.
- ◆ Chambre froide de conservation.
- ◆ Espace de tri et de classification du poisson.
- ◆ Réservoir pour les alevins.
- ◆ Magasin.
- ◆ Réception.
- ◆ Vestiaires hommes.
- ◆ Vestiaires femmes.

2. Structures en mer :

- ◆ 18 cages flottantes.
- ◆ Un catamaran.
- ◆ 04 zodiacs.

Prévisions d'emploi :

- ◆ 14 emplois permanents.
- ◆ 15 emplois partiels.

Documents présentés :

- Plans : de masse, Situation et d'aménagement.
- Etudes de faisabilité et étude d'impact.
- Analyse physico-chimique, bactériologique, métaux lourds et paramètres de pollution.

Fiche de Présentation du Projet

Promoteur : SARADOUNI Lyes (Personne Physique).

Type d'aquaculture: Conchyliculture (Moules et Huitres).

Lieu du projet : Site sidi khaled,
Commune d'Iflissen,
Daïra de Tizirt, W. Tizi-Ouzou.

Concession : - Décision N°459 /2011 du 08/12/2011

Coordonnées géographiques :

36° 54' 17 N.

04° 15'22 E.

Nature juridique du terrain : Domanial.

Superficie demandée :

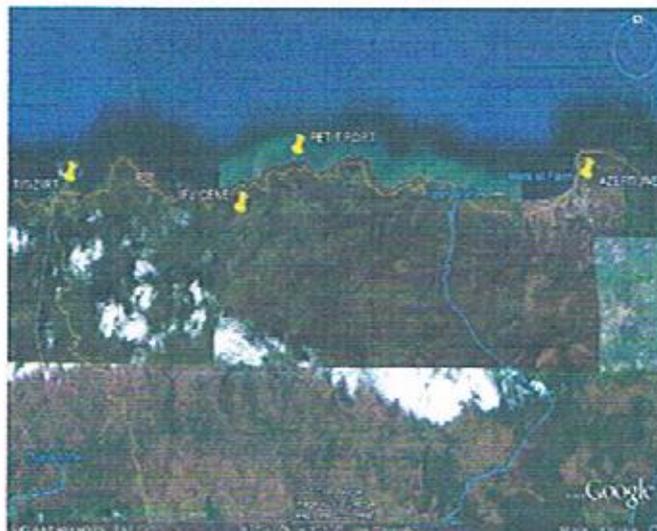
- ◆ Surface à terre : 2000 m²
- ◆ Surface en mer : 05 Ha.

Production :

- ◆ 200 tonnes/ an.

Coût du projet :

35 758 176,00 DA.



Consistance du projet :

1. Structures à terre :

- ◆ Hangar de stockage et bassin de tri.
- ◆ Chambre froide d'une capacité 90 m³.
- ◆ Une station de pompage.
- ◆ Une base de vie.
- ◆ Des locaux techniques.



2. Structures en mer :

- ◆ 02 embarcations de servitude.
- ◆ 20 filières sub- surfaces dont 05 poches d'huîtres
et 15 boudins de moule.

Prévisions d'emploi :

- ◆ 07 emplois permanents.
- ◆ 20 emplois saisonniers.

Documents présentés :

- Plan : situation, plan de masse.
- Etudes de faisabilité et impact
- Analyse physico-chimique, bactériologique, métaux lourds et paramètres de pollution.

Fiche de Présentation du Projet

Promoteur : OUARAB Djamel (personne physique)

Type d'Aquaculture: Conchyliculture (Moules).

Espèces Ciblées : Mytilus Galloprovincialis

Lieu du Projet : Sidi Khaled,
Commune d'Ifflissene ,
Daïra de Tigzirt.



Coordonnées Géographiques :

- Latitude N : 36° 54' 08.92"
- Longitude E : 4° 09' 57.67"

Nature Juridique du terrain : Domanial.

Superficie Demandée :

- A terre : 2000 m²
- En mer : 05 hectares

Production :

- ◆ 50 tonnes/ an.

Consistance du Projet :

19 558 852,00 DA.

1. Structures à Terre :

- ◆ Un bloc principal partagé en trois compartiments :
 - Espace de production ;
 - La station de purification des moules ;
 - Surface pour le boudinage et la manipulation des naissains.
 - Espace de traitement et de stockage ;
 - La chambre froide ;
 - La balance industrielle ;
 - La table de tri ;
 - Le matériel de conditionnement.
 - Magasin : pour le Stockage du matériel.
- ◆ Point de vente ;
- ◆ Bloc auxiliaire :
 - Station de pompage.
 - Station de gonflage des bouteilles.
 - Un abri pour les barques.
- ◆ Bâtiments techniques :
 - Bâtiment électrique ;
 - Bâtiment des pompes
- ◆ Constructions annexes :
 - Une loge de gardiennage ;
 - Une aire de stationnement ;
 - Un quai de débarquement.

2. Structures en mer :

- ◆ 02 embarcations de servitude.
- ◆ 02 filières sub- surfaces de 25T chacune et de 200m de longueur.

Documents présentés :

- Une étude de faisabilité ;
- Une étude économique ;
- Une étude d'impacte sur l'environnement ;
- Un plan de masse + un plan de situation ;
- Les résultats d'analyses.

Arrêté Interministériel du Aouel Rable Ethani 1433 correspondant au 23 février 2012 portant adoption du règlement technique algérien fixant les spécifications, les conditions et les modalités de présentation des préparations destinées aux nourrissons (rectificatif).

JO n° 49 du 22 Chaoual 1433
correspondant au 9 septembre 2012

Page 23, premier tableau, première colonne, lignes 9 et 10 et ligne 6 après le tableau :

Au lieu de : — " mg a TE (4) 100 k cal "
— " mg a TE (4) 100 kj "
— " (4) 1 mg a - TE (alpha - tocophérole équivalent) = 1 mg d - a tocophérole."

Lire : "α" au lieu de "a" dans tous les cas précités.

Page 23, premier tableau, première colonne, lignes 16 et 19 :

Au lieu de : — " g/100 kj. "
— " g/100 kj. "

Lire : — " μg/100 kj. "
— " μg/100 kj. "

Page 23, 2ème tableau, première colonne, 6ème ligne :

Au lieu de : — " μg/ (3) 100 kj. "

Lire : — " μg/ 100 kj. "

Page 24, première colonne, 38ème ligne :

Au lieu de : Zinc

Lire : Zinc

... (le reste sans changement) ...

**MINISTERE DE LA PECHE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

Arrêté du 3 Rable El Aouel 1433 correspondant au 26 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 12 Safar 1426 correspondant au 23 mars 2005 fixant le contenu du dossier de demande de concession pour la création d'un établissement d'aquaculture.

Le ministre de la pêche et des ressources halieutiques,

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-123 du 7 Rable El Aouel 1421 correspondant au 10 juin 2000 fixant les attributions du ministre de la pêche et des ressources halieutiques ;

Vu le décret exécutif n° 04-373 du 8 Chaoual 1425 correspondant au 21 novembre 2004, modifié et complété, définissant les conditions et modalités d'octroi de la concession pour la création d'un établissement d'aquaculture ;

Vu le décret exécutif n° 06-198 du 4 Joumada El Oula 1427 correspondant au 31 mai 2006 définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 12 Safar 1426 correspondant au 23 mars 2005 fixant le contenu du dossier de demande de concession pour la création d'un établissement d'aquaculture ;

Arrête :

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de modifier les dispositions de l'arrêté du 12 Safar 1426 correspondant au 23 mars 2005, susvisé.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Safar 1426 correspondant au 23 mars 2005, susvisé, sont modifiées et rédigées comme suit :

« Art. 3. — Le dossier administratif comprend :

Pour les personnes physiques :

1- la demande de concession établie sur un imprimé réglementaire tel que fixé à l'annexe 1 du présent arrêté ;

2- une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;

3- un extrait de rôle apuré ;

4- le cahier des charges dûment signé par le concessionnaire.

..... (le reste sans changement)

Art. 3. — Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 12 Safar 1426 correspondant au 23 mars 2005, susvisé, sont modifiées et rédigées comme suit :

« Art. 4. — Le dossier technique comprend :

1- une étude de faisabilité ;

2- un plan de masse ;

3- une autorisation de création d'un établissement classé prévu au titre des dispositions du décret exécutif n° 06-198 du 4 Joumada El Oula 1427 correspondant au 31 mai 2006, susvisé.

..... (le reste sans changement)

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Rable El Aouel 1433 correspondant au 26 janvier 2012.

Abdellah KHANAFU.

Section 2

Dispositions domaniales

rt. 99. — L'article 155 de la loi n° 91-25 du 18
embre 1991 portant loi de finances pour 1992 est
lifié et complété comme suit :

Art. 155-1 et 2) :(sans changement).....

) Une quote-part de 10% de la redevance susvisée,
itive à l'extraction de sable sur le domaine public
raulique et maritime, est reversée au compte
sor n° 302-050 compte d'affectation spécial "Fonds
onal du logement".

rt. 100. — L'article 156 de la loi n° 91-25 du 18
embre 1991 portant loi de finances pour 1992 est
difié et rédigé comme suit :

Art. 156. — La cueillette du corail(sans
angement).....

— un élément fixe.....(sans changement).....

— un élément variable selon le poids à sec du produit
it cueilli, fixé comme suit :

* 1.600 DA /Kg pour les branches et branchettes;

* 400 DA/Kg pour les pointes de corail".

Art. 101. — L'article 157 de la loi n°91-25 du 18
embre 1991 portant loi de finances pour 1992 est
odifié et rédigé comme suit :

"Art. 157. — Le recouvrement de la redevance visée à
rticle 156 ci-dessus est effectué par le centre national
études et de documentation pour la pêche et l'aquaculture
'NDA).

Cet établissement.....(le reste sans
angement).....".

Art. 102. — L'article 113 du décret législatif n° 93-18
u 29 décembre 1993 portant loi de finances pour 1994 est
odifié et rédigé comme suit :

"Art. 113. — La pêche continentale dans les eaux de
arriage et dans les retenues colinaires, à l'exception de
exploitation de l'anguille, donne lieu au paiement d'une
edevance annuelle fixée à 10.000 DA.

.....(le reste sans changement).....".

Art. 103. — L'article 115 du décret législatif n° 93-18
lu 29 décembre 1993 portant loi de finances pour 1994 est
nodifié et rédigé comme suit :

"Art. 115. — L'exploitation de l'anguille..... (sans
hangement)..... donne lieu au paiement :

— d'une redevance annuelle fixe de : 300.000 DA/an
par exploitant ;

Art. 104. — Les concessions domaniales relatives à la
création d'établissements d'aquaculture en mer ouverte ou
continentale par des personnes physiques ou morales de
droit algérien, donnent lieu au paiement d'une redevance
annuelle selon la nature et le lieu d'implantation de
l'établissement d'élevage, fixée comme suit :

— En mer ouverte :

* 1 800 DA l'hectare pour les superficies n'excédant pas
5 hectares;

* 5.000 DA l'hectare pour les superficies supérieures à
5 hectares.

Pour les besoins de l'activité, chaque concession accordée
en mer ouverte nécessite obligatoirement une superficie
terrestre qui ne peut excéder 2.000 m² et dont la redevance
annuelle est fixée à 10 DA/m².

— Continentale :

* 1.800 DA l'hectare pour des concessions de plans
d'eau naturels ou artificiels ne pouvant excéder 50 hectares;

* 10 DA le m² pour les concessions terrestres ne
pouvant excéder 10 hectares.

Les modalités d'application de la présente disposition
seront précisées par voie réglementaire.

Art. 105. — La pêche commerciale des grands
migrateurs halieutiques dans les eaux sous juridiction
nationale par des navires étrangers détenteurs d'un permis
de pêche, donne lieu au paiement d'une redevance annuelle
fixée à 130.000 DA par tonne autorisée à prélever.

Art. 106. — Le recouvrement de la redevance visée à
l'article 105 ci-dessus est effectué par le service des
domaines et imputé au budget de l'Etat (compte
n° 201-006 "produits et revenus des domaines").

Art. 107. — Les actes portant transfert de propriété,
établis à titre de régularisation dans le cadre de
l'assainissement du patrimoine immobilier des entreprises
et établissements publics, sont exonérés des droits
d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière et de la
rémunération domaniale.

Art. 108. — Il est accordé aux acquéreurs de logements
relevant du secteur public, cédés dans le cadre de la loi
n° 81-01 du 7 février 1981, modifiée et complétée, ayant
opté pour un règlement à tempérament et qui acceptent de
s'acquitter intégralement par anticipation, du reliquat des
sommes dont ils restent redevables, une réduction sur ce
reliquat fixée à :

— 20% si le paiement par anticipation intervient entre
le 1er janvier et le 30 juin 1995;

— 10% si le paiement par anticipation intervient entre
le 1er juillet et le 31 décembre 1995.

La même réduction de 10% sur le prix de cession est
également accordée aux acquéreurs futurs qui opteraient

ANNEXE (Suite)

N° de la rubrique	Désignation de l'activité	Type d'autorisation	Rayon d'affichage (Km)	Etude d'impact	Etude de danger	Notice d'impact	Rapport sur les produits dangereux
2800	Aquaculture et Pêche						
	Aquaculture						
	1- Aquaculture d'eau douce						
2810	Algoculture d'eau douce (mode extensif), quelle que soit la capacité	D					
2811	Creveculture d'eau douce (mode semi intensif et intensif)						
	1. Capacité supérieure ou égale à 1 000 tonnes	AW	3	X	X		
	2. Capacité inférieure à 1 000 tonnes	APAPC	0,5			X	X
2812	Pisciculture d'eau douce (mode extensif), quelque soit la capacité	D					
2813	Pisciculture d'eau douce (mode semi intensif et intensif)						
	1. Capacité supérieure ou égale à 1 000 tonnes	AW	3	X	X		
	2. Capacité inférieure à 1 000 tonnes	APAPC	0,5			X	X
	Salmonidés d'eau douce (élevage des) (voir 2812)						
	2- Aquaculture marine						
2814	Algoculture marine (mode extensif), quelle que soit la capacité	D					
2815	Conchyliculture (mode extensif), quelle que soit la capacité	D					
2816	Creveculture marine (mode semi intensif et intensif)						
	1. Capacité supérieure ou égale à 1 000 tonnes	AW	3	X	X		
	2. Capacité inférieure à 1 000 tonnes	APAPC	0,5			X	X
2817	Pisciculture marine (mode semi intensif et intensif)						
X	1. Capacité supérieure ou égale à 1 000 tonnes	AW	3	X	X		
	2. Capacité inférieure à 1 000 tonnes	APAPC	0,5			X	X
	3. Aquarium Public						

Art. 12. — La rémunération des travaux de levés topographiques et d'établissement des plans qui leur sont liés, des travaux relatifs aux études de sol et autres sondages, des analyses en laboratoire d'échantillons prélevés sur le bien culturel immobilier ou dans son environnement immédiat, de l'intervention de l'organisme de contrôle technique de la construction ainsi que de toute étude spécifique éventuelle, est prise en charge par le maître de l'ouvrage selon les modalités en vigueur.

Art. 13. — Le maître d'œuvre est tenu d'assurer un suivi réel et régulier du chantier. A défaut, le maître de l'ouvrage est fondé à défalquer le montant des prestations non fournies, non conformes aux règles de l'art ou non assurées en temps opportun.

A cet effet, le maître d'œuvre doit consigner régulièrement sur le journal de chantier, mis à sa disposition par le maître de l'ouvrage, le nom, la qualité et la signature de chaque membre de son personnel assurant le suivi et présent sur le chantier, ainsi que son activité journalière portant essentiellement sur l'objet de sa mission.

Ces indications sont complétées par une conclusion générale datée et signée par le chef de projet et du maître d'œuvre résumant la situation et mentionnant éventuellement les différentes remarques ou réserves formulées.

Art. 14. — En cas de surestimation du coût prévisionnel des travaux de restauration d'un bien culturel immobilier protégé par rapport au coût réel des travaux, le montant de la rémunération de la partie fixe, déterminé contractuellement sur la base du coût prévisionnel, est réajusté en fonction du coût réel des ouvrages.

En cas de sous-estimation du coût prévisionnel par rapport au coût réel des travaux, il est fait application au maître d'œuvre d'une pénalité calculée, selon la formule suivante :

$$P = t (Cr - 1,3 Cp)$$

- P : montant de la pénalité,
- t : taux de rémunération de la partie fixe,
- Cr : coût réel des travaux,
- Cp : coût prévisionnel des travaux.

Art. 15. — En cas de réalisation des travaux dans un délai inférieur au délai global contractuel prévu par le ou les marchés (s) de réalisation, le maître de l'ouvrage doit verser au maître d'œuvre à titre de bonification et pour chaque mois gagné sur le délai global de réalisation prévu un montant égal à la valeur moyenne des situations mensuelles du maître d'œuvre au titre de ses missions de suivi et contrôle de l'exécution des travaux et présentation des propositions de règlement.

Art. 16. — En cas de réalisation de l'ouvrage dans un délai supérieur au délai contractuel prévu par le ou les marchés (s) de réalisation, le maître d'œuvre est tenu de poursuivre sans rémunération supplémentaire la mission de suivi et contrôle des travaux et ce jusqu'à l'achèvement des travaux de réalisation de l'ouvrage.

Toutefois, s'il est prouvé que le retard dans la réalisation de l'ouvrage résulte d'une cause non imputable au maître d'œuvre, celui-ci a droit à une rémunération pour les prestations de suivi et contrôle au titre du délai supplémentaire.

Art. 17. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 13 avril 2005.

Khalida TOUMI

**MINISTRE DE LA PECHE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

Arrêté du 12 Safar 1426 correspondant au 23 mars 2005 fixant le contenu du dossier de demande de concession pour la création d'un établissement d'aquaculture.

Le ministre de la pêche et des ressources halieutiques,

Vu le décret présidentiel n° 04-138 du 6 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 26 avril 2004 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-123 du 7 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 10 juin 2000 fixant les attributions du ministre de la pêche et des ressources halieutiques ;

Vu le décret exécutif n° 04-373 du 8 Chaoual 1425 correspondant au 21 novembre 2004 définissant les conditions et modalités d'octroi de la concession pour la création d'un établissement d'aquaculture ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 04-373 du 8 Chaoual 1425 correspondant au 21 novembre 2004, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer le contenu du dossier de demande de concession pour la création d'un établissement d'aquaculture.

Art. 2. — Le dossier de demande de concession pour la création d'un établissement d'aquaculture doit comporter :

- un dossier administratif ;
- un dossier technique.

Art. 3. — Le dossier administratif comprend :

*** Pour les personnes physiques :**

1. une demande de concession établie sur un imprimé réglementaire tel que fixé à l'annexe I du présent arrêté ;
2. une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
3. un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) daté de moins de trois (3) mois ;
4. un certificat de nationalité ;
5. une fiche d'état civil ;
6. un extrait de rôle apuré ;
7. le cahier des charges dûment signé par le concessionnaire

• Pour les personnes morales :

1. une demande de concession établie sur un imprimé réglementaire tel que fixé à l'annexe I du présent arrêté
2. un exemplaire des statuts
3. un exemplaire du bulletin officiel des annonces légales portant constitution de la société ;
4. le cahier des charges dûment signé par le gérant de la société

Art 4. — Le dossier technique comprend :

1. une étude de faisabilité, *+ étude technique économique*
2. un plan de masse ;
3. une évaluation des conséquences de l'implantation de l'établissement sur l'environnement ;
4. les résultats d'analyses établies conformément à la liste fixée à l'annexe II du présent arrêté

Art 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire

Fait à Alger, le 12 Safar 1426 correspondant au 23 mars 2005

Smaïl MIMOUNE

ANNEXE I

CONCESSION POUR LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT D'AQUACULTURE

- Nom : (pour les personnes physiques)
- Prénom : (pour les personnes physiques)
- Adresse : (pour les personnes physiques)
- Raison sociale : (pour les personnes morales)
- Nom du gérant : (pour les personnes morales)
- Adresse de la société : (pour les personnes morales)
- Objet du projet :
- Situation géographique :
- * A terre :
- Superficie
 - Lieu
 - Commune
 - Daira
 - Wilaya
- * En mer :
- Latitude
 - Longitude
 - Superficie

Activité d'exploitation :

- Type d'aquaculture
- Mode d'élevage
- Système d'élevage
- Espèces ciblées :
- Production envisagée
- Emplois généraux
- Coût du projet
- Autres activités envisagées :

LE CONCESSIONNAIRE

ANNEXE II

LES ANALYSES

PARAMETRES PHYSICO-CHEMIQUES DE L'EAU :

- Ph ;
- Oxygène dissous ;
- Température minimale et maximale ;
- Salinité ;
- Matières en suspension (MES)

SELS MINERAUX :

- Phosphore ;
- Nitrate ;
- Ammoniac non ionisé ;
- Chlore résiduel ;
- Nitrate

ANALYSES BACTERIOLOGIQUES :

- Coliformes ;
- Echerchia coli ;
- Streptocoques fécaux

METAUX LOURDS :

- Cuivre "Cu" ;
- Plomb "Pb" ;
- Mercure "Hg"

PARAMETRES DE POLLUTION :

- Hydrocarbures

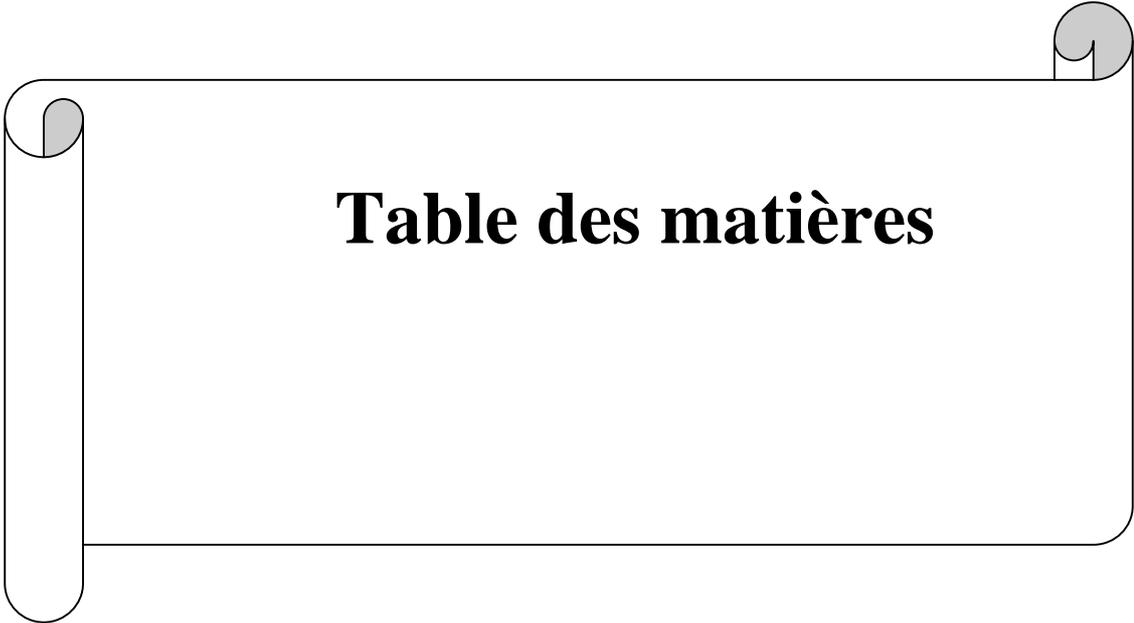


Table des matières

Tables des matières

Remerciements :	I
Dédicaces :	II
Listes des abréviations:	III
Sommaire	IV
Introduction générale :	1
Chapitre I : Les fondements théorique du développement local	6
Section 1 : Généralité sur le développement local	6
1. Genèse du développement local.....	7
2. Définition du développement local.....	7
2.1. La composante économique du développement local	9
2.2. La composante socioculturelle du développement local	10
3. Les outils du développement local.....	10
3.1. Aménagement du territoire	11
3.2. Une politique de décentralisation	11
3.3. La gouvernance locale.....	11
3.4. La ressource humaine	11
4. Les conditions du développement local.....	12
4.1. Le territoire	12
4.2. Implication de la société civile et des collectivités locales.....	12
4.3. Le partenariat.....	13
4.4. Le leader.....	13
4.5. La culture de l’entrepreneuriat.....	13
4.6. L’environnement et un climat propice à l’action	13
4.7. La volonté politique.....	14
5. Les dimensions du développement local.....	14
5.1. La dimension économique.....	15
5.2. La dimension sociale.....	15
5.3. La dimension communautaire.....	15
5.4. La dimension locale.....	16
6. Les Objectifs et enjeux du développement local.....	16
6.1. Objectifs du développement local	16
6.2. Enjeux du développement local	16

Tables des matières

Section 2 : Le développement local en Algérie.....	18
1. la démarche Algérienne en matière du développement local	18
2. Les acteurs du développement local en Algérie	20
2.1. Les entreprises.....	20
2.2. Les collectivités territoriales et leurs groupements (les communes, les daïras et les wilayas).....	20
2.3. l'université.....	20
2.4. Les associations.....	21
2.5. L'Etat.....	21
3. Emergence de nouveaux acteurs de développement.....	21
4. Les objectifs de la démarche de développement en Algérie.....	24
Chapitre II : L'activité aquacole en Algérie.....	25
Section 1 : Généralités sur l'aquaculture.....	25
1. Définition de l'aquaculture.....	26
2. Aperçu sur l'aquaculture dans le monde.....	26
2.1. Historique.....	28
2.2. Le commerce et la production aquacole dans le monde	28
2.2.1. La production.....	30
2.2.2. Les échanges.....	31
2.2.3. La consommation.....	31
2.2.4. L'emploi.....	32
3. Les différentes formes de culture.....	32
3.1. Aquaculture extensive.....	32
3.2. Aquaculture intensive.....	33
4. L'objectif de l'aquaculture.....	35
5. L'aquaculture et la pêche.....	36
Section 2 : Aperçu sur l'activité aquacole en Algérie	36
1. Historique.....	36
1.1. La période avant l'indépendance	36
1.2. La Période (1962-1998).....	37
1.3. Troisième période (1999-2014).....	38
2. L'organisation institutionnelle de l'activité aquacole	39
3. Cadre institutionnelle.....	39

Tables des matières

4. Les types d'aquacultures.....	41
4.1. L'aquaculture marine.....	41
4.2. l'aquaculture continentale.....	41
4.3. L'aquaculture saharienne.....	42
5. Les contraintes affectant le développement de l'aquaculture en Algérie.....	42
6. Les politiques de l'état en vers le développement de l'activité aquacole.....	43
6.1. Les conventions internationales.....	43
6.1.1. Les coopérations bilatérales.....	44
6.1.2. Les coopérations multilatérales.....	44
6.2. Les stratégies nationales de développement de l'activité aquacole.....	44
6.3. Les interventions ministérielles.....	46
6.3.1. Les secteurs des Ressources en Eau, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.....	47
6.3.2. Le Ministère des Finances.....	47
6.3.2. Les secteurs de l'Agriculture, du développement rural et du Tourisme.....	47
Section 03 : le rôle socio-économique de l'activité aquacole.....	48
1. les effets économiques induits par l'activité aquacole.....	48
1.1. En termes de production.....	48
1.2. En termes de ration de consommation alimentaire.....	52
1.3. En termes d'emploi.....	53
1.4. En termes de création de richesse.....	54
Chapitre III : l'activité aquacole comme facteur de développement local cas de la ferme M'lata d'Azzefoun.....	57
Section 01 : le secteur de l'aquaculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	58
1. Présentation de la wilaya de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	58
2. Pourquoi l'activité aquacole.....	61
3. Diagnostic sur le secteur de l'aquaculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	63
3.1. Volet continentale.....	63
3.1.1. Historique des ensemencements des barrages.....	63
3.1.2. La production de la pêche continentale dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	66
3.2. Volet aquacole marin.....	70
3.2.1. Les différents projets de l'activité aquacole inscrit pour la wilaya de Tizi-Ouzou.....	71
Section 02 : la ferme aquacole d'Azzefoun M'lata.....	73
1. Présentation de la daïra d'Azzefoun.....	73

Tables des matières

2. Présentation de la ferme M'lata.....	73
3. L'impact de l'activité aquacole.....	75
3.1. En termes de production.....	75
3.2. En termes de l'emploi.....	78
3.3. La commercialisation les produits de la ferme.....	78
4. Analyse de la ferme aquacole M'lata d'Azzefoun.....	79
5. Les perspectives pour les années à venir.....	80
Conclusion générale.....	81
Bibliographie.....	83
Liste des tableaux.....	87
Liste des figures.....	88
Annexes.....	89
Table des matières.....	104

Résumé :

Aujourd'hui la demande alimentaire augmente de plus en plus que celle de la population mondiale en particulièrement la demande au poisson. Le secteur de l'aquaculture occupe une place importante grâce au rôle qui joue dans la réduction de pauvreté on offrant des dizaines de million des postes de travail, elle est également une source de richesse pour la nation.

Ces dernières années l'Algérie à fourni des efforts pour le développement de l'activité aquacole, a chercher un système de production complémentaire qui participe à l'émergence d'une économie productive national.

Dans le cadre du programme de soutien de la relance économique la wilaya de Tizi-Ouzou à bénéficié d'un grand projet aquacole d'une grande capacité de production du poisson et d'alevins, celui de la ferme M'lata d'Azeffoun.

Mots clés : Développement local, Aquaculture, Algérie, Evolution, La wilaya de Tizi-Ouzou, La ferme de M'lata.